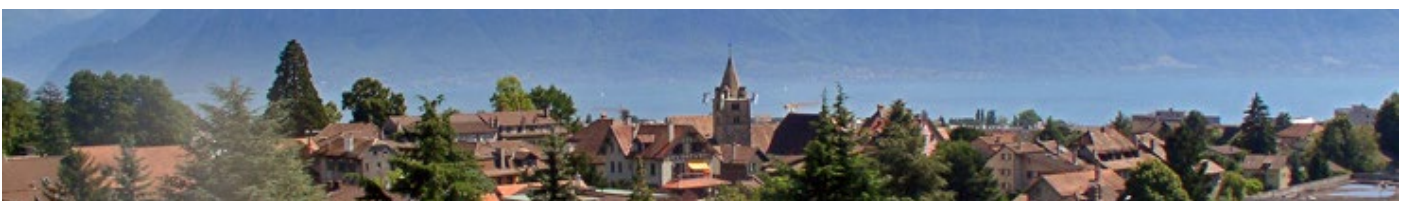


Rapport de Gestion de la Municipalité de



<i>Page 3</i>	Rapport de l'auditeur sur les comptes annuels
<i>Page 4</i>	Liste des ententes intercommunales
<i>Page 5</i>	Comptes de la déchèterie de Praz-Libon et rapport d'activité
<i>Page 11</i>	Comptes du BTI (Bureau Technique Intercommunal) et rapport d'activité
<i>Page 35</i>	Rapport d'activités de la CORAT Riviera (Commission consultative régionale pour l'Aménagement du Territoire)
<i>Page 38</i>	Rapport d'activités de la Commission Prévention Riviera
<i>Page 43</i>	Bref résumé de l'exercice 2025 de l'ARAS (Association Régionale d'Action Sociale Riviera)
<i>Page 46</i>	Rapport d'activités du SAI (Service des Affaires Intercommunales de la Riviera)
<i>Page 66</i>	Rapport d'activités de Agglomération Rivelac

Exercice 2025 Annexes



AV. PAUL-CERESOLE 12
TELEPHONE 021 925 30 50
CCP 18-25928-2

ADRESSE POSTALE :
CASE POSTALE 396
1800 VEVEY 1

Au conseil communal de la
Commune de Corsier-sur-Vevey

Corsier-sur-Vevey

Vevey, le 4 mai 2026

Rapport de l'auditeur sur les comptes communaux annuels 2025

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels ci-joints de la Commune de Corsier-sur-Vevey, comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le tableau des investissements, la liste des engagements hors bilan et le rappel des ententes intercommunales pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

Ces comptes communaux relèvent de la responsabilité de la Municipalité de la Commune de Corsier-sur-Vevey alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes communaux sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 *Review (examen succinct) d'états financiers*. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes communaux ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la commune et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels de la Commune de Corsier-sur-Vevey ne sont pas conformes à la loi sur les communes du 28 février 1956 et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

FIDUCIAIRE JEAN-CHRISTOPHE GROSS SA



Simon Guignard
Réviseur responsable



Vincent Duc

Experts-réviseurs agréés

Collaborations intercommunales au sens des directives du DIS

Etat au 31.12.2025

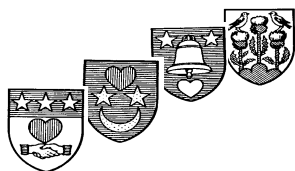
<u>Entité</u>	<u>Forme juridique</u>	<u>Réviseur agréé</u>
Association Régionale d'Action Sociale de la Riviera (ARAS)	Association de communes	SCF Révision SA
Association Scolaire Intercommunale du Cercle de Corsier (ASICC)	Association de communes	Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA
Association Sécurité Riviera (ASR)	Association de communes	Fidal Fiduciaire Lambelet SA
Commission Intercommunale de la taxe de séjour (CITS)	Entente intercommunale	Fidinter SA
Commission Intercommunale de Lavaux (CIL)	Entente intercommunale	Aucun
Communauté Intercommunale d'Equipement du Haut-Léman (CIEHL)	Entente intercommunale	PKF Fiduciaire SA
Fonds culturel de la Riviera (FCR)	Entente intercommunale	PKF Fiduciaire SA
Service Intercommunal de Gestion (SIGE)	Association de communes	Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA

Collaborations intercommunales (hors liste DIS)

Etat au 31.12.2025

<u>Entité</u>	<u>Forme juridique</u>	<u>Réviseur agréé</u>
Association régionale de la Riviera pour la préparation à la retraite	Association de droit privé	---
Bureau Technique Intercommunal (BTI)	Convention municipale	Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA (via comptes communaux de Corsier-sur-Vevey)
Déchèterie intercommunale de Praz-Libon	Convention municipale	Fiduciaire Jean-Christophe Gross SA (via comptes communaux de Corsier-sur-Vevey)
Groupement forestier de la Veveyse	Corporation de droit public spécifique (loi forestière)	---
Montreux-Vevey Tourisme (MVT)	Association de droit privé	---
Promove	Association de droit privé	---

Liste non exhaustive

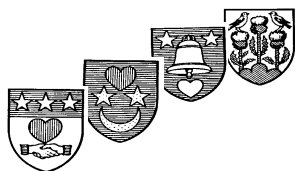


CORSIER-SUR-VEVEY

Déchèterie de Praz-Libon

COMPTES 2025

Version 1.1 - 09.03.2026



Commentaires des Comptes 2025

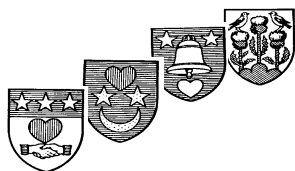
REVENUS

4354.06 Rétrocession verre et divers
 4354.01 Rétrocession PET
 4354.02 Rétrocession équip. électroniques
 4354.03 Rétrocession papiers
 4354.04 Rétrocession alu / ferraille légère
 4354.05 Rétrocession cuivre / cannettes / ferraille mélangée
 4354.09 Rétrocession autres et divers
 4359.03 Encaissements cartes "entreprise"

TOTAL "REVENUS"

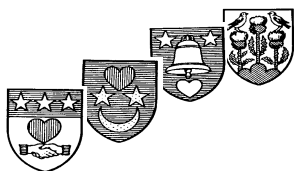
FRAIS d'EXPLOITATION

3900.08 Ressources en personnel fournies par la voirie	Passage à 2 collaborateurs sur le site en permanence en 2025
3091.00 Frais de formation	Formations réalisées à faible coût
3120.00 Eau, énergie, combustible,...	
3113.00 Achat matériel/équipement	Achats inférieurs aux prévisions
3141.00 Entretien/travaux divers	
3161.00 Location du sol	950 m2 à CHF 7.00/an
3182.00 Frais de téléphone et internet	
3185.00 Frais d'administration	Frais comptables de Corsier + frais marché public en 2024
3186.00 Assurances et frais divers	
3188.00 Transport et élimination	Selon volumes et coûts 2025



Comptes 2025

	COMPTES 2025	BUDGET 2025	COMPTES 2024
REVENUS			
4354.06 Rétrocession verre et divers	-	3 200.00	3 782.10
4354.01 Rétrocession PET	194.90	500.00	420.35
4354.02 Rétrocession équip. électroniques	7 048.72	7 000.00	7 877.20
4354.03 Rétrocession papiers	3 537.20	-	-
4354.04 Rétrocession alu / ferraille légère	11 088.50	6 000.00	2 815.20
4354.05 Rétrocession cuivre / cannettes / ferraille mélangée	-	500.00	-
4354.09 Rétrocession autres et divers	97.00	500.00	171.00
4359.03 Encaissements cartes "entreprise"	2 856.30	2 300.00	3 885.40
TOTAL "REVENUS"	24 822.62	20 000.00	18 951.25
FRAIS d'EXPLOITATION			
3900.08 Ressources en personnel fournies par la voirie	190 000.00	190 000.00	136 500.00
3091.00 Frais de formation	156.40	2 500.00	5 850.00
3120.00 Eau, énergie, combustible,...	3 517.30	2 650.00	2 137.00
3113.00 Achat matériel/équipement	8 360.20	20 000.00	2 573.10
3141.00 Entretien/travaux divers	5 345.05	15 000.00	11 553.90
3161.00 Location du sol	6 650.00	6 650.00	6 650.00
3182.00 Frais de téléphone et internet	1 425.94	1 500.00	1 484.00
3185.00 Frais d'administration	9 756.80	16 000.00	17 744.25
3186.00 Assurances et frais divers	987.00	1 000.00	987.00
3188.00 Transport et élimination	191 174.10	210 000.00	180 820.45
TOTAL "FRAIS d'EXPLOITATION"	417 372.79	465 300.00	366 299.70
COÛT de FONCTIONNEMENT de la déchèterie	392 550.17	445 300.00	347 348.45
REPARTITION INTERCOMMUNALE			
Corsier ⇒	3 389 30.89%	121 249.78 31.38%	139 713.95 31.38%
Corseaux ⇒	2 322 21.16%	83 075.22 21.40%	95 302.10 21.40%
Chardonne ⇒	3 340 30.44%	119 496.71 29.67%	132 135.40 29.67%
Jongny ⇒	1 921 17.51%	68 728.46 17.55%	78 148.55 17.55%
TOTAL REPARTITION	35.78 100.00%	392 550.17 100.00%	445 300.00 100.00%
	<i>par habitant</i>		
Total de ctrl	0.00	0.00	0.00



Statistiques 2024/2025

2024				
	Passages	%	Population *	%
Corsier ⇒	7 862	37.57%	3 429	31.38%
Corseaux ⇒	4 174	19.94%	2 339	21.40%
Chardonne ⇒	5 638	26.94%	3 243	29.67%
Jongny ⇒	3 254	15.55%	1 918	17.55%
1'220.54 tonnes représentant ⇒	20 928	100.00%	10 929	100.00%

* au 31.12.2023

2025				
	Passages	%	Population **	%
Corsier ⇒	6 239	33.26%	3 389	30.89%
Corseaux ⇒	3 795	20.23%	2 322	21.16%
Chardonne ⇒	5 531	29.48%	3 340	30.44%
Jongny ⇒	3 196	17.04%	1 921	17.51%
1'191.81 tonnes représentant ⇒	18 761	100.00%	10 972	100.00%

** au 31.12.2024

Variation 2024/2025				
	Passages	%	Population	%
Corsier ⇒	-1 623	-20.64%	-40	-1.17%
Corseaux ⇒	-379	-9.08%	-17	-0.73%
Chardonne ⇒	-107	-1.90%	97	2.99%
Jongny ⇒	-58	-1.78%	3	0.16%
- 28.73 tonnes représentant ⇒ (soit une diminution de 2.4%)	-2 167	-10.35%	43	0.39%

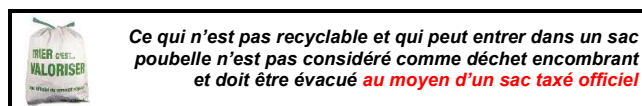
Déchèterie « En Praz-Libon » - Rapport d'activité 2025

Après avoir été confiée durant quelques années à SATOM SA, la gestion de la déchèterie de Praz-Libon a été reprise par la commune de Corsier-sur-Vevey dès le 1^{er} janvier 2021. Son bon fonctionnement et l'organisation du site ont alors été confiés à M. Francisco Zeferino. A partir du début de l'année 2025, Mme P. Dahmani et M. A. Chavez sont venu renforcer M. Zeferino à la déchèterie. Ceci afin d'avoir deux personnes en permanence sur le site.

La structure mise en place a permis de réceptionner durant l'année 2025 les déchets suivants :

Type de matière	Tonnage 2025	Tonnage 2024	Tonnage 2023	Exutoire
Benne encombrants	115.44	128.68	150.05	SATOM Monthey
Benne papier	18.00	17.08	31.25	Retripa Crissier
Benne bois	206.16	200.48	216.40	SATOM Monthey
Benne inerte	173.20	174.20	181.06	Carrière d'Arvel
Benne verre trié	24.12	27.72	38.32	Vetropack St-Prex
Déchets verts – branches - gazon	427.77	431.18	436.96	SATOM Villeneuve
PET (bigbags)	8.77	9.97	1.38	Petrecycling Roche
Textiles	10.6	15.80		CRTO Monthey
Fer léger	107.89	80.83	100.39	Sogetri Roche SA
Fil isolé cuivre 30-35 %	0.00	0.00	0.50	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Aluminium, boîtes	4.76	0.00	0.36	Birchler Villeneuve
Carton	29.06	49.20	32.62	Birchler Villeneuve
Appareils Swico	11.56	12.16	14.56	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Petits appareils S.EN.S	21.04	13.80	12.93	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Frigos	8.72	6.32	8.20	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Lave-vaisselle, four	10.99	8.00	9.15	Thévenaz-Leduc SA Ecublens
Déchets spéciaux	10.67	9.74	10.08	Cridec SA Eclépens / SATOM / Tridel
Polystyrène (sagex)	1.29 (76 m3)	1.17 (69 m3)	1.22 (71,5m3)	Swisspor Châtel-st-Denis
Huiles	1.75	1.16	2.636	SATOM Monthey
Divers (amiante, etc.)	0.02	16.25	3.77	Divers
Tonnage total	1191.81	1220.54	1'250.97	

En 2025, et par rapport à 2024, il a été récupéré 28.73 to de déchets en moins (-2.4%), ce qui représente un total moyen par habitant de 108.62 kg (111.68 kg en 2024), quantité relativement stable. Celle-ci s'explique d'une part par un bon contrôle des apports de déchets d'entreprises (vérification de la provenance/domiciliation des entreprises fréquentant la déchèterie et limitation des volumes admis) et d'autre part par le refus de dépôt de sacs noirs et d'objets dont le volume peut entrer dans des sacs taxés et dès lors interdits d'élimination via le compacteur à encombrants.



Par rapport à l'année précédente, le nombre d'entrées à la déchèterie a diminué (18'761 passages, soit une diminution d'environ 10.35 %) alors que le nombre d'habitants du Cercle augmentait de 0.4%.

Les informations et directives relatives à la déchèterie de Praz-Libon sont disponibles sur www.dechetscerclecorsier.ch.

Pour rappel, chaque ménage est au bénéfice d'une carte citoyenne « ménage ». Les entreprises locales doivent en revanche obtenir une carte citoyenne « entreprise » auprès de chaque administration concernée.

L'aménagement du site de la déchèterie et son organisation a pour but d'améliorer et rationaliser le travail sur place. Parallèlement un effort d'information visant à optimiser la qualité du tri des déchets a également été faite auprès des citoyens, essentiellement au niveau des matières devant être éliminées via les sacs taxés. Ces mesures et changements ont été globalement bien accueillis et acceptés par la plupart des usagers.

Des remarques et quelques avertissements ont néanmoins été nécessaires auprès de citoyens et entreprises n'adoptant pas d'emblée un comportement conforme aux règles mises en place pour assurer le bon fonctionnement de notre déchèterie. Un contrôle régulier et intensif des cartes citoyennes utilisées par les entreprises a notamment été instauré, ce qui a permis de réduire les abus potentiels.

Le poids moyen déposé par passage représente près de 63.5 kg. Ce poids relativement élevé provient d'une part du fait que la déchèterie de Praz-Libon se trouve à une certaine distance des zones d'habitation et que par conséquent les usagers ne se déplacent pas pour rien et d'autre part qu'elle est accessible aux entreprises qui peuvent venir y déposer leurs déchets, payants pour certains d'entre eux.

Les cours sur le marché des matières premières étant très volatiles, cela a bien entendu une incidence directe sur le prix de revente des matières recyclées. En effet, début 2024, nous touchions pour le papier/carton un montant situé aux alentours de CHF 170.00 par tonne alors qu'à la fin de l'année, le cours de ce même papier/carton est tombé en dessous de CHF 0.00 ! Nous avons même été facturés jusqu'à CHF 40.00/tonne pour son traitement. En fin d'année 2025, la rétrocession papier/carton était de CHF 40.00/tonne. Il en va de même pour plusieurs autres matières récoltées (ferraille, électronique, alu, ...).

Suite au marché public d'appel d'offre, l'entreprise Retripa a assuré dès le début 2025 le transport de déchets et bennes pour dépôt dans les différents exutoires.

Malgré une légère fluctuation, il est heureux de constater une stabilité certaine des coûts de l'exploitation de la déchèterie au cours des dernières années (CHF 35.78 par habitant pour 2025, CHF 31.78 par habitant en 2024, CHF 34.69 par habitant en 2023). Ceux-ci n'en restent pas moins non négligeables et incontournables, d'où la nécessité d'une attention permanente et sans relâche de la part du personnel en charge de cette gestion ainsi que des autorités, afin de maîtriser au mieux des coûts assumés d'une manière ou d'une autre par la population.

Nous profitons de remercier toutes celles et ceux qui, au quotidien et tout au long de l'année, ont pris conscience de l'importance du tri de leurs déchets et minimisent, par leur comportement responsable et constant, l'impact de ceux-ci. Merci à tous nos citoyennes et citoyens pour leurs efforts.

CERCLE DE CORSIER

BUREAU TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

COMPTES 2025

Version 1.1 - 25.02.2025

Commentaires des Comptes 2025

PERSONNEL

3011.00 Salaires	10.2 EPT + 1 apprenti / 1 poste vacant de juin à août 2025
3030.00 Charges sociales	
3060.00 Indemnités de déplacement	
3080.00 Personnel intérimaire	
3090.00 Recrutement du personnel	
3091.00 Formation du personnel	
4361.00 Remboursement de traitements	Remboursements indemnités accident et maladie

FRAIS d'EXPLOITATION

3101.00 Fournitures de bureau	
3102.00 Abonnements et cotisations	Abonnement à Teksi non-souscrit en 2025
3109.00 Photocopieuse	
3112.00 Informatique (achat matériel)	
3113.00 Achat de machines/mat.exploit./mobilier	
3135.00 Achats directs par BTI	
3141.00 Entretien divers	
3150.00 Informatique (maintenance)	
3150.01 Cartoriviera (maintenance)	
3161.00 Location bureaux (y c. chauffage et éclairage)	
3181.00 Taxes postales	
3182.00 Communications (tél.)	
3182.01 Communications (natel)	
3184.00 Sécurité au travail	Pas de formations réalisées 2025
3185.00 Frais d'administration	
3186.00 Assurances (R.C., ECA, vol)	
3189.01 Màj des données cadastrales	
3189.02 Conciergerie	Selon décompte horaire effectif
3199.00 Frais divers	

	COMPTES 2025	BUDGET 2025	COMPTES 2024
PERSONNEL			
3011.00 Salaires	1 099 420.05	1 113 300.00	1 106 108.35
3030.00 Charges sociales	302 594.00	317 600.00	302 012.50
3060.00 Indemnités de déplacement	17 887.70	19 200.00	19 813.50
3080.00 Personnel intérimaire	-	-	-
3090.00 Recrutement du personnel	1 346.70	-	-
3091.00 Formation du personnel	12 393.40	13 000.00	12 861.55
4361.00 Remboursement de traitements	-3 419.85	-	-19 786.25
TOTAL "PERSONNEL"	1 430 222.00	1 463 100.00	1 421 009.65
FRAIS d'EXPLOITATION			
3101.00 Fournitures de bureau	3 244.65	5 000.00	3 213.45
3102.00 Abonnements et cotisations	2 278.00	4 600.00	1 828.00
3109.00 Photocopieuse	6 824.00	6 600.00	6 690.80
3112.00 Informatique (achat matériel)	6 854.15	8 000.00	5 836.60
3113.00 Achat de machines/mat.exploit./mobilier	4 092.30	4 000.00	3 913.70
3135.00 Achats directs par BTI	9 624.90	9 600.00	47 394.55
3141.00 Entretien divers	72.00	1 500.00	-
3150.00 Informatique (maintenance)	15 061.95	17 000.00	14 140.10
3150.01 Cartoriviera (maintenance)	13 234.00	13 400.00	13 009.00
3161.00 Location bureaux (y c. chauffage et éclairage)	88 544.00	88 600.00	88 544.00
3181.00 Taxes postales	387.10	1 500.00	835.60
3182.00 Communications (tél.)	8 896.00	8 700.00	9 036.50
3182.01 Communications (natel)	1 948.45	2 600.00	2 166.75
3184.00 Sécurité au travail	1 097.65	5 000.00	1 097.65
3185.00 Frais d'administration	9 776.20	10 000.00	11 052.40
3186.00 Assurances (R.C., ECA, vol)	6 937.30	7 000.00	5 192.55
3189.01 Mâj des données cadastrales	432.40	1 300.00	-
3189.02 Conciergerie	11 566.60	12 000.00	11 463.90
3199.00 Frais divers	4 554.50	5 500.00	5 391.85
TOTAL "FRAIS d'EXPLOITATION"	195 426.15	211 900.00	230 807.40
COÛT de FONCTIONNEMENT du BTI	1 625 648.15	1 675 000.00	1 651 817.05
REPARTITION INTERCOMMUNALE			
Corsier ⇨	27.58% 448 296.65	26.75% 448 060.00	27.22% 449 561.00
Corseaux ⇨	20.50% 333 324.25	22.63% 379 100.00	23.30% 384 881.25
Chardonne ⇨	31.19% 507 120.20	29.82% 499 530.00	30.33% 500 921.90
Jongny ⇨	20.72% 336 907.05	20.79% 348 310.00	19.16% 316 452.90
TOTAL REPARTITION	100.00% 1 625 648.15	100.00% 1 675 000.00	100.00% 1 651 817.05
Total de ctrl	-0.00	0.00	-0.00

Répartition des charges entre les communes

PERSONNEL

		Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny
3011.00 Salaires	H. eff.	304 222.53	223 855.84	344 472.05	226 869.62
3030.00 Charges sociales	H. eff.	30 026.32	22 094.24	33 998.89	22 391.70
3040.00 Cotisations Caisse de pension	H. eff.	48 663.32	35 807.89	55 101.61	36 289.98
3050.00 Cotisations autres assurances de personnes	H. eff.	5 041.70	3 709.83	5 708.74	3 759.78
3060.00 Indemnités de déplacement	H. eff.	4 949.74	3 642.16	5 604.60	3 691.20
3080.00 Personnel intérimaire	H. eff.	-	-	-	-
3090.00 Recrutement du personnel	4/4	336.68	336.68	336.68	336.68
3091.00 Formation du personnel	4/4	3 098.35	3 098.35	3 098.35	3 098.35
4361.00 Remboursement de traitements	H. eff.	-946.31	-696.32	-1 071.51	-705.70

TOTAL "PERSONNEL"

395 392.32	291 848.68	447 249.40	295 731.60
-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

FRAIS d'EXPLOITATION

3101.00 Fournitures de bureau	% moy.	869.67	684.92	1 012.09	677.97
3102.00 Abonnements et cotisations	% moy.	610.58	480.87	710.57	475.99
3109.00 Photocopieuse	% moy.	1 829.05	1 440.49	2 128.58	1 425.88
3112.00 Informatique (achat matériel)	4/4	1 713.54	1 713.54	1 713.54	1 713.54
3113.00 Achat de machines/mat.exploit./mobilier	4/4	1 023.08	1 023.08	1 023.08	1 023.08
3135.00 Achats directs par BTI	Déc. ind.	2 942.45	1 367.35	3 353.95	1 528.75
Achats directs par BTI	4/4	108.10	108.10	108.10	108.10
3141.00 Entretien divers	% moy.	19.30	15.20	22.46	15.04
3150.00 Informatique (maintenance)	4/4	3 765.49	3 765.49	3 765.49	3 765.49
3150.01 Informatique (maintenance - Cartoriviera)	Déc. ind.	4 252.00	2 247.00	4 749.00	2 080.00
Informatique (maintenance - Cartoriviera)	4/4	-29.99	-15.85	-33.49	-14.67
3161.00 Location bureaux (y c. chauffage & éclairage)	% moy.	23 732.57	18 690.96	27 619.16	18 501.31
3181.00 Taxes postales	% moy.	103.75	81.71	120.75	80.88
3182.00 Communications (tél.)	% moy.	2 384.41	1 877.88	2 774.89	1 858.82
3182.01 Communications (natel)	% moy.	522.25	411.30	607.77	407.13
3184.00 Sécurité au travail	4/4	274.41	274.41	274.41	274.41
3185.00 Frais d'administration	% moy.	2 620.33	2 063.68	3 049.45	2 042.74
3186.00 Assurances (R.C., ECA, vol)	4/4	1 734.33	1 734.33	1 734.33	1 734.33
3189.02 Conciergerie	% moy.	3 100.21	2 441.62	3 607.92	2 416.85
3199.00 Frais divers	% moy.	1 220.75	961.42	1 420.67	951.67

TOTAL "FRAIS d'EXPLOITATION"

52 904.35	41 475.60	59 870.80	41 175.41
------------------	------------------	------------------	------------------

COÛT de FONCTIONNEMENT du BTI

448 296.65	333 324.25	507 120.20	336 907.00
27.576%	20.504%	31.195%	20.724%

H. eff. = selon ventilation des heures individuelles effectives
 % moy. = selon répartition globale (moyenne) des heures payées
 4/4 = divisé par 4
 Déc. ind. = selon détail par commune

1 625 648.10
100.00%

COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY



RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BTI EN 2025

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Bureau Technique Intercommunal : Un service public

Le Bureau Technique Intercommunal est un service public chargé de contrôler le respect de l'application des dispositions légales concernant la police des constructions, le génie civil ainsi que l'aménagement du territoire. Il est appelé non seulement à renseigner le citoyen (architectes, propriétaires ou autres) sur de nombreux éléments techniques, mais également à résoudre certaines problématiques liées à ses domaines d'activité.

Le Bureau Technique Intercommunal est notamment chargé d'effectuer les tâches suivantes :

- Informer sur les projets et travaux à l'étude ou en cours ;
- Informer sur l'équipement et la situation cadastrale des terrains ;
- Renseigner sur les cartes de dangers naturels ;
- Informer sur la protection civile en collaboration avec les instances cantonales ;
- Informer sur les travaux de génie civil et d'épuration ainsi que sur tous les problèmes techniques de sa compétence ;
- Analyser, accompagner et suivre les dossiers d'aménagement du territoire ;
- Assister les propriétaires en cas de pollution ou d'obstruction de canalisations ;
- Collaborer à des études diverses, proposer un programme d'entretien des routes et d'assainissement et contrôles caméras ;
- Collaborer avec les bureaux privés, chargés par la Municipalité de faire des études diverses, notamment d'assainissement, et de procéder ensuite au suivi du chantier avec les bureaux ;
- Acquérir, mettre à jour et diffuser les données communales au travers du SIT ;
- Dans certaines limites, orienter les propriétaires afin de les aider à résoudre les problèmes de droit privé relatifs aux constructions, aménagements divers, plantations, etc. ;
- Préparer les dossiers de mise à l'enquête publique et renseigner la population pendant la période de consultation ;
- Gérer les dossiers d'archive de police des constructions ;
- Participer aux séances dans le cadre de procédures judiciaires ;
- Rédiger diverses correspondances BTI et préparer des projets de courriers municipaux.

2. ORGANISATION DU BUREAU TECHNIQUE INTERCOMMUNAL

2.1 Comité de direction

Le comité directeur du BTI est composé de quatre membres de l'exécutif, soit un pour chacune des quatre communes, ainsi que du responsable du BTI.

Pour la législature 2021-2026, le comité de direction est composé des membres suivants au 31 décembre 2025 :

- M. Jean-Luc Sansonnens, président, municipal, Jongny
- Mme Arianne Rouge, syndique, Corsier-sur-Vevey
- M. Christian Minacci, syndic, Corseaux
- Mme Elise Neyroud, municipale, Chardonne
- M. David Ferrari, chef de service du BTI

La coordination des tâches administratives, notamment la rédaction du procès-verbal des séances de comité de direction, est assurée par la responsable administrative, Mme Sabrina Paolini.

2.2 Responsable du Bureau Technique Intercommunal et organisation interne

Le chef de service et responsable du secteur de l'urbanisme, M. David Ferrari, est notamment chargé de participer à différentes séances afin d'assurer la gestion et le suivi des dossiers relatifs à l'aménagement du territoire, soit en 2025 :

- 11 séances du comité de direction du BTI ;
- Suivi des dossiers d'aménagement du territoire et révision des PACom ;
- Établissement du budget annuel, contrôle des factures et comptes ;
- Gestion du bureau et des ressources humaines.

Il participe également à des séances d'information et d'études d'aménagement du territoire, de police des constructions et autres domaines tels que CORAT, projet d'agglomération (Agglorivelac), SRGZA (Stratégie régionale de gestion des zones d'activités), ECA, AEAI (protection incendie), SSDA (système de gestion des zones d'activité), et diverses études régionales de transport et urbanisme.

Enfin, il est chargé d'assister, ou de représenter, la Municipalité lors de :

- Études et séances relatives aux projets de bâtiments scolaires, parascolaire et préscolaire ;
- Études ou séances relatives à l'application des lois et des règlements en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions ;
- Procédures devant les tribunaux ;
- Contacts avec les services de l'État ;
- Contacts avec les mandataires ou les propriétaires ;

2.3 Police des constructions

Le responsable de la police des constructions et adjoint au chef de service, M. Hervé Martinez, supplée et seconde le chef de service pour toutes les tâches relatives à l'aménagement du territoire et supervise et coordonne le travail des techniciens. Il se charge également des :

- Séances de la commission consultative d'urbanisme, 1 séance a eu lieu en 2025 ;
- Séances hebdomadaires de transmission des dossiers avec la municipale déléguée et le secrétaire municipal ;
- Séances au Tribunal cantonal (CDAP), à la préfecture (dénonciations) ou au Tribunal de Police (contestation des amendes délivrées par la Préfecture);
- Gestion et conduite pour la mise en place des nouvelles procédures découlant des modifications législatives.

Les techniciens de la police des constructions sont chargés de contrôler tout projet de construction selon les différents règlements communaux, la loi et le règlement d'application sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC et RLATC) et autres règlements et normes en vigueur (énergie, AEAI, etc.).

Récapitulatif des dossiers traités en 2025

	CORSIER-SUR-VEVEY	INTERCOMMUNAL
Nouvelles demandes	73	291
Permis de construire délivrés :	34	123
- Procédure dispense d'enquête publique	17	59
- Procédure enquête publique	17	64
Taxe des permis de construire délivrés (permis d'habiter/utiliser et taxes règlementaires comprises)	CHF 103'357.75	CHF 283'414
Travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle :	19	85
- Capteurs solaires (18a LAT, 32b OAT)	3	21
- Travaux de minime importance	13	52
- Pompes à chaleur (68c RLATC et 17 RLVene)	3	12
Dossiers soumis à l'enquête publique :	24	92
- Aménagement du territoire	4	8
- Police des constructions (CAMAC)	12	52
- Enquêtes cantonales et fédérales (routes, signalisation, mensuration, CFF, etc.)	1	4
- Autres (cadastration, servitudes, etc.)	1	4
- Abattage d'arbres protégés	6	24
Contrôles techniques	12	96
Permis d'habiter/utiliser	28	104
Arrêts de travaux	0	1
Dénonciations à la Préfecture	2	5

Les techniciens ont également effectué les tâches suivantes :

- Établissement de divers plans et documents à l'intention de la Municipalité et des autres services communaux ou industriels ;
- Examen et préavis divers d'ordre technique ou administratif à la Municipalité ;
- Gestion des plaques d'immeubles, gestion des commandes et livraison lors du contrôle technique ;
- Contrôles et mise à jour des registres conformément à la LHR (loi sur l'harmonisation des registres) et au RCB (registre cantonal des bâtiments) ;
- Statistiques diverses (constructions, appartements, etc.) ;
- Développement d'applications sur le SIT intercommunal ;
- Suivi des séances et développement de l'application Cartoriviera.

Finalement, le Bureau Technique Intercommunal a procédé au suivi des dossiers pour lesquels un permis de construire avait été délivré durant les années précédentes, soit le suivi des chantiers et relance d'objets en attente, archivage des dossiers terminés.

2.4 Travaux, génie civil et SIT

M. Frédéric Schneiter est le responsable du secteur travaux et génie civil. Le responsable de ce secteur supervise et coordonne le travail du secteur travaux.

Les travaux suivants ont été réalisés en 2025 :

- Campagne d'entretien par curage et contrôle caméra sur les collecteurs communaux en collaboration avec les autres communes du Cercle ;
- Contrôles aux miroirs ou TV, curages, recherches et entretien de divers tronçons de collecteurs, coulisses, dépotoirs, sources, venues d'eaux et autres ouvrages ;
- Contrôles et recherches de pollutions diverses dans les canalisations d'eaux claires ou ruisseaux ;
- Contrôles de déversoirs ;
- Raccordements secondaires divers dans le cadre de la campagne d'assainissement comprenant les contacts avec les propriétaires, essais, devis, suivi des travaux et relevés des ouvrages des raccordements privés sur les collecteurs communaux, y compris reports sur le SIT ;
- Examen et préavis relatifs à l'assainissement de certains secteurs du territoire communal en système séparatif ;
- Entretien des routes et chemins communaux ;
- Constats de dégradations des chemins communaux et planification des travaux de réparation comprenant soumissions, plans, synthèses et suivi des travaux ;
- Délivrance de permis de fouille nécessitant l'organisation de restrictions de circulation, avis aux riverains, etc. ;
- Gestion et réfection définitive de fouilles sur le domaine public ;
- Contrôles et surveillance des fouilles et dépôts sur le domaine public pendant la phase de travaux ;
- Participation et suivi des chantiers communaux en cours ;
- Établissement de divers plans de signalisation et remplacement de la signalisation existante ;
- Étude et demandes de subvention pour l'entretien de ruisseaux publics ;
- Étude et demandes de subvention pour l'entretien de chemins agricoles et ruisseaux publics ;
- Suivi et planification de l'entretien des chemins AF ;
- Constats et rapports de chutes de rochers ;
- Avant-projet, planification et réalisation des éco-points et GastroVerts ;
- Établissement de divers plans et documents à l'intention de la Municipalité et d'autres services communaux ou industriels ;
- Examen et préavis divers d'ordre technique ou administratif à la Municipalité (travaux, assainissement, expropriation, contrôle d'ouvrages divers, etc.) ;
- Suivi des cas d'assurance, mobiliers urbains et éléments de voirie.

Chantiers communaux :

- Chemin des Colonies : Nouveau collecteur d'eau claires ;
- Chemin des Espersiers : Nouveau collecteur d'eaux claires ;
- Route de l'Esplanade : Travaux de réaménagement de la partie inférieure et prolongation de la zone 30 km/h jusqu'au Chemin Vert, en cours ;
- Route de l'Esplanade et rue du Château : Création de nouveaux arrêts de bus LHand, en remplacement des arrêts à la place du Temple ;
- Route de Fenil : Travaux de réfection du mur de soutènement aux Omballes en cours ;
- En Moille-Saulaz : Construction d'une nouvelle passerelle piétonne sur la Veveyse en collaboration avec la commune de Blonay-St-Légier en cours ;
- Ancienne voie de chemin de fer : Etude d'un projet de voie verte pour la mobilité douce ;
- Chemin des Fontaines Murées : Travaux d'entretien dans le ruisseau sous la route cantonale ;
- Chemin de Praz Libon : Réfection ponctuelle de la chaussée ;
- Chemin du Signal : Réfection ponctuelle de la chaussée ;
- Route de Moille-Saulaz : Création d'une nouvelle cunette pour améliorer la gestion des eaux de ruissellement ;
- Chemin des Fontaines Murées : Réfections ponctuelles de la chaussée ;
- Chemin du Burgoz : Création d'une nouvelle cunette pour améliorer la gestion des eaux de ruissellement.

Permis de fouille/dépôt :

- Durant l'année 2025, le BTI a traité **49** demandes de permis.

SIT - Mises à jour annuelles :

- Mise à jour des informations dans les bases de données ;
- Mise à jour des plans de l'ensemble de la commune ;
- Mise à jour du cadastre souterrain : relevés au GPS et contrôles systématiques sur le terrain ;
- Saisie et mise à jour de diverses couches du SIT et du Cartoriviera ;
- Mise à jour du SIT arbres.

Enfin, le responsable du secteur travaux organise et participe à une séance annuelle d'information et de coordination des travaux communaux avec les services industriels. Durant l'année, il participe également à des séances de coordination avec les délégations municipales, les commissions ad hoc, les représentants de l'état, les mandataires ou propriétaires et les services industriels.

3. ETUDES ET PROJETS DIVERS

3.1 Cartoriviera

Cartoriviera est un Géoportail régional dont 14 communes et deux associations intercommunales sont partenaires. Utilisé depuis plus de 10 ans, il intègre chaque année de nouveaux développements pour répondre à l'évolution des demandes et pour mieux répondre aux besoins du public et des professionnels.

Les données pouvant être consultées sont regroupées par thèmes (cadastre, plan ville – tourisme, aménagement du territoire, infrastructures, etc.), dont certaines sont accessibles uniquement avec un compte professionnel sécurisé.

Le service Cartoriviera permet également à toute personne de s'inscrire gratuitement et d'obtenir automatiquement une alerte par e-mail pour les événements gérés par le système tels que : chantiers ferroviaires, enquêtes publiques CAMAC et hors CAMAC, permis de fouille et de dépôt sur le domaine public ainsi que les perturbations du trafic.

Cartoriviera offre encore d'autres services pour le public, notamment *Riviera Parkings* (disponibilité des parkings et tarifs) et *Signalements Riviera* (possibilité de signaler certains problèmes, tels que des luminaires défectueux ou des nids de chenilles processionnaires).

La liste complète des évolutions est disponible sur le site suivant : <https://www.linkedin.com/company/cartoriviera>.

3.2 Révision du plan d'affectation communal (PACom)

Le bureau d'urbanistes Plarel SA, de concert avec le Bureau Technique Intercommunal, a poursuivi la révision des plans d'affectation communaux des 4 communes du Cercle en 2025.

Le PACom a été soumis à l'enquête publique du 28 mai au 26 juin 2025 et a suscité 18 oppositions.

Plusieurs séances de conciliation se sont déroulées durant le mois de septembre 2025 et, à l'issue d'un examen approfondi des arguments soulevés lors de ces séances, la Municipalité est entrée en matière sur certains éléments et a décidé de les soumettre à une procédure d'enquête publique complémentaire qui s'est déroulée du 15 novembre au 15 décembre 2025.

Cette enquête complémentaire a suscité 7 oppositions qui n'ont pas fait l'objet de séances de conciliation.

Le préavis sera soumis au Conseil communal dans le 1^{er} semestre de l'année 2026 ; le législatif devra se prononcer sur l'adoption des plans et du règlement ainsi que sur la levée des oppositions.

La suite de la procédure relève de la compétence cantonale. Il relève de la compétence du département des finances du territoire et du sport (DFTS) d'approuver les plans et le règlement adoptés par le législatif sous l'angle de la légalité et de leur conformité au droit supérieur.

Enfin, la décision du DFTS et les décisions communales sur les oppositions sont notifiées par écrit à la municipalité et aux opposant·e·s. Ces décisions sont susceptibles d'un recours au Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, avec libre pouvoir d'examen.

3.3 Zone réservée selon article 46 LATC

La zone réservée instaurée sur les parcelles n^{os} 1162, 2356, 1154, 1182, 1189 et 2325 a été prolongée jusqu'au 18 juillet 2026. Néanmoins, dès le premier jour d'enquête publique du PACom, celle-ci est devenue caduque. Par conséquent, depuis le 28 mai 2025, les règles du PACom sont appliquées pour les parcelles concernées.

3.4 Plan d'affectation cantonal n°363 Lavaux (PAC LAVAUX)

Le projet de PAC Lavaux transcrit et précise les principes de protection prévus par la Loi sur le plan de protection de Lavaux de 2014 (LLavaux) pour les territoires hors des zones à bâtir des communes de Bourg-en-Lavaux, Chardonne, Chexbres, Corseaux, Corsier, Jongny, Lutry, Puidoux, Rivaz et Saint-Saphorin.

L'enquête complémentaire s'est déroulée du 5 novembre au 4 décembre 2025, 6 ans après la première enquête.

Cette enquête publique complémentaire fait suite aux décisions du Grand Conseil qui a apporté des modifications au plan et au règlement du PAC Lavaux selon les recommandations de la commission.

3.5 Commission Consultative de Lavaux (CCL)

En 2025, le BTI a soumis 3 projets à la CCL, aucun pour la commune de Corsier-sur-Vevey.

Les dossiers soumis à la CCL exigent une documentation abondante avant qu'ils puissent faire l'objet d'une mise à l'enquête publique.

Les dossiers importants sont soumis à la commission d'urbanisme (CCU) préalablement à la CCL pour préavis.

La procédure d'enquête publique peut être rallongée par cet examen puisque la CCL se réunit une fois par mois.

3.6 Plans d'affectation communaux (PA)

PA « Carlo-Hemmerling II » : Entré en vigueur le 9 mai 2025.

3.7 Projet d'agglomération (PA 5) Plan directeur intercommunal (PDI)

L'ensemble des communes de la Riviera, du Haut-lac et de la Veveyse fribourgeoise s'est regroupé pour établir un plan d'agglomération 5^{ème} génération (PA5). Le PA5 a été conçu afin que le volet stratégique puisse être entièrement repris dans le plan directeur intercommunal (PDI).

À la suite de la validation du Projet de PA5 par le COPIL Rivelac, le dossier a été officiellement remis à la Confédération le 27 mars 2025.

Le PA5 a depuis été jugé conforme aux exigences formelles, ce qui a permis son admission à l'examen complet par la Confédération. Le retour de l'ARE est attendu au cours de l'été 2026.

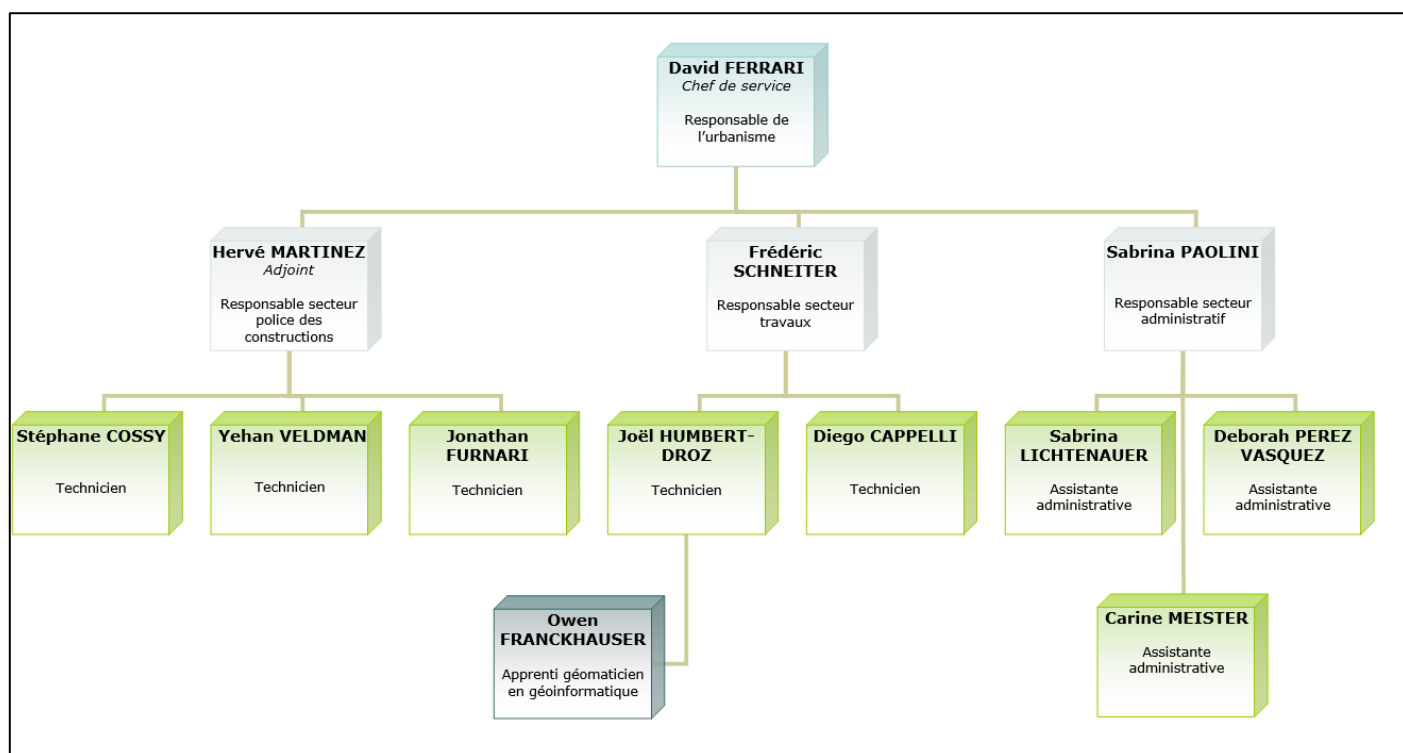
En 2025, le BTI a suivi de nombreuses séances techniques dans les volets de l'urbanisation, du paysage, des transports, de l'énergie et du tourisme en vue de la soumission du PDI à l'examen préalable à la DGTL.

4. Personnel du BTI

Au 31 décembre 2025, le personnel du BTI se composait de 12 collaborateurs et d'un apprenti :

M. David Ferrari	Chef de service (100%)
M. Hervé Martinez	Adjoint et Responsable du secteur police des constructions (100%)
M. Frédéric Schneiter	Responsable du secteur travaux (100%)
M. Stéphane Cossy	Technicien, secteur police des constructions (100%)
M. Jonathan Furnari	Technicien, secteur police des constructions (100%)
M. Yehan Veldman	Technicien, secteur police des constructions (100%)
M. Joël Humbert-Droz	Technicien, secteur travaux (100%)
M. Diego Cappelli	Technicien, secteur travaux (100%)
Mme Sabrina Paolini	Responsable administrative (80%)
Mme Sabrina Lichtenauer	Assistante administrative (60%)
Mme Deborah Perez Vasquez	Assistante administrative (60%)
Mme Carine Meister	Assistante administrative (20%)
M. Owen Franckhauser	Apprenti géomaticien en géoinformatique

Organigramme au 31 décembre 2025



4.1. Le personnel et l'évolution du travail du Bureau Technique

En 2025, Monsieur Diego Cappelli a remplacé M. Benoit Perrottet, collaborateur du secteur travaux, dès le 1^{er} septembre.

Le 1^{er} août, Madame Carine Meister a été engagée avec un contrat à durée déterminée, à un taux de 20%, jusqu'au 31 décembre 2025 afin de traiter les demandes d'abattage d'arbres protégés hors CAMAC. Les abattages liés à une demande de permis de construire sont toujours traités par les techniciens et le personnel administratif.

Le secteur de la police des constructions a, quant à lui, connu une année stable, sans changement de personnel.

5. Constats sur l'évolution des tâches effectuées par le personnel du Bureau technique

Police des constructions

Application communal de la loi sur le patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et son règlement d'application (RLPrPNP) :

En 2025, à la suite de l'entrée en vigueur en mai 2024 du règlement d'application de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (RLPrPNP), le règlement communal sur la protection des arbres a dû être révisé.

Un groupe de travail commun aux quatre communes du Cercle, composé de représentantes de l'exécutif, de professionnels des arbres et de collaborateur·rice·s du BTI, a été constitué afin d'élaborer le nouveau règlement. Celui-ci a été adopté par le législatif le 27 octobre 2025, le département devrait constater son entrée en vigueur en 2026.

La protection du patrimoine arboré occupe également une place centrale dans les procédures liées aux projets de construction. Les abattages nécessaires à des projets suscitent systématiquement des oppositions, fondées sur la primauté de la préservation des arbres. Les éléments arborés concernés doivent ainsi être identifiés dès l'avant-projet afin de justifier leur suppression et les mesures de compensation lors de l'enquête publique. Malgré cela, les oppositions demeurent fréquentes et l'issue des procédures incertaine, en l'absence de jurisprudence. La pesée des intérêts entre maintien des arbres et développement bâti constitue aujourd'hui un enjeu majeur.

Enfin, l'application de la LPrPNP suscite régulièrement des incompréhensions, voire des contestations, de la part des professionnels en charge des projets (ou des propriétaires), qui ne comprennent pas l'application de la loi.

Parallèlement, les communes travaillent à l'établissement d'un inventaire cantonal des arbres remarquables.

Evolution du bâti :

En ce qui concerne les projets de nouvelles constructions, la nouvelle tendance reste à la densification lorsque l'affectation du terrain le permet. En effet, le BTI traite de plus en plus de demandes relatives à la démolition de petit(s) bâtiment(s) existants(s) – parfois sur des parcelles de surface importante – au profit de la reconstruction de petits immeubles utilisant le maximum des capacités constructibles.

Les techniciens de la police des constructions sont également présents sur le terrain. Ce qui permet d'exercer une surveillance des chantiers en cours mais également d'identifier les travaux qui n'ont fait l'objet d'aucune autorisation. Les travaux non autorisés sont arrêtés

immédiatement et la pratique communale veut que ces travaux non autorisés soient, selon les cas, dénoncés auprès de la Préfecture.

En 2025, comme en 2024, nous constatons une légère diminution des nouvelles demandes ainsi que du nombre de permis de construire délivrés.

Parallèlement, les demandes relatives à des travaux d'entretien ou de minime importance sont restées stables, tandis que celles concernant l'installation de capteurs solaires ou de pompes à chaleur ont nettement reculé.

En 2025, les prix de rachat de l'électricité photovoltaïque ont en effet connu une baisse significative, en lien avec la stabilisation des marchés de l'énergie. Cette évolution peut expliquer la diminution des demandes d'installations solaires. Par ailleurs, beaucoup de toitures ou de parcelles sont désormais déjà équipées d'installations solaires.

L'année 2025, marquée par la mise à l'enquête publique du plan d'affectation communal (PACom), a par ailleurs complexifié l'analyse des projets déposés, ce qui a également freiné la délivrance des permis de construire. Chaque projet doit désormais être examiné à la lumière de l'ancienne et de la nouvelle réglementation, les dispositions les plus restrictives devant être appliquées, et ce pour chaque article des règlements concernés.

Enfin, le droit de recours demeure largement utilisé pour contester les décisions municipales relatives aux permis de construire.

Outils informatiques :

Une nouvelle base de données QGIS pour la police des constructions a été mise en place dès le mois de mars, remplaçant la base ACCESS devenue obsolète et inutilisable. M. Veldman, en charge des développement SIT a également développé une nouvelle interface permettant de faciliter le suivi des chantiers, et d'alléger le post-traitement administratif, souvent chronophage.

En 2025, l'interface de la statistique cantonale ainsi que du registre cantonal des bâtiments (RCB) a été complètement modifiée. Avant cette refonte, la police des constructions renseignait la statistique sur le nombre de logements dans le cadre d'une nouvelle construction ou d'un agrandissement uniquement au terme du chantier.

Avec ce changement, la statistique doit désormais être renseignée, et mise à jour, à chaque étape du processus de demande de permis de construire (enquête, délivrance du permis, modifications, etc.) entraînant systématiquement une charge de travail supplémentaire.

Aménagement du territoire

Les tâches relatives à l'aménagement du territoire consistent notamment à l'analyse, au suivi des processus, à la mise à l'enquête publique, à la préparation et au suivi des séances de conciliation avec les opposants ainsi qu'à la rédaction des projets de préavis à l'attention des conseils communaux.

Le processus de légalisation de nouveaux plans d'affectation communaux est long et échelonné de nombreuses étapes (examen préliminaire et examen préalable par la DGTL et les services cantonaux, finalisation et enquête publique, adoption par le conseil communal, approbation par le département en constat de la mise en vigueur).

À la fin de l'année 2024, la commune de Corseaux a soumis son PACom à l'enquête publique ; en 2025, les trois autres communes du Cercle lui ont emboîté le pas en soumettant également leur PACom à l'enquête publique : Chardonne au mois de mars, Corsier-sur-Vevey au mois de juin et Jongny au mois de septembre.

Parallèlement aux procédures d'aménagement du territoire, les communes du Cercle sont confrontées depuis quelques années à une pénurie de locaux pour l'accueil préscolaire, parascolaire et scolaire. Elles poursuivent leur collaboration avec l'Association scolaire Intercommunale Enfance et Jeunesse du Cercle de Corsier (ASICC), en collaboration avec le BTI afin de planifier, aménager ou construire des locaux aux endroits opportuns.

Dans ce cadre, le BTI est chargé d'organiser des séances de coordination entre le comité de direction, le comité de l'ASICC et la direction de l'établissement primaire et secondaire de Corsier et environs.

Jongny

Le projet de construction du nouveau collège a été soumis à l'enquête publique à l'automne 2025 et soulevé plusieurs oppositions.

Le traitement des oppositions et la suite de la procédure se déroulera pendant l'année 2026.

Corsier-sur-Vevey

En 2025, la Municipalité de Corsier-sur-Vevey a poursuivi la procédure du mandat d'étude parallèle (MEP) avec le bureau *Paterr architectes* pour l'extension du site scolaire (création d'un nouveau collège, d'une salle de sport double équipée de gradins, d'une crèche de 44 places et d'une UAPE de 100 places).

En 2025, un concours d'architecture a été organisé et le projet lauréat a été confié aux bureaux *Espostio+Javet architectes*, *Alberti Ingénieurs* et *Forster paysage*, tous trois de la région lausannoise.

Des séances régulières entre les différents acteurs se déroulent afin d'optimiser le projet et de préparer un crédit d'étude qui sera présenté en 2026 au législatif de la commune de Corsier-sur-Vevey.

Enfin, un projet de transformation du bâtiment sis à la rue du Château 2 devrait permettre d'aménager 3 salles de classes supplémentaires dans les anciens locaux de la banque Raiffeisen. Le projet sera soumis à l'enquête publique au début de l'année 2026.

Chardonne

En 2024, la Municipalité de Chardonne a mandaté le bureau *PLAREL SA* ainsi que des mandataires spécialisés pour réaliser une étude de faisabilité en vue de la construction d'un bâtiment scolaire sur les parcelles du PA « Les Championnes », situées à l'ouest du collège et du BUM existants.

Cette étude a permis de confirmer que ces parcelles étaient propices à la construction et qu'elles pourront être mises en valeur par une planification particulière ainsi qu'un concours d'architecture qui pourront être établis en parallèle. Le BTI a suivi ces études et participé aux séances avec les mandataires et la Municipale déléguée.

En 2025, la Municipalité a procédé aux démarches participatives avec des résultats qui montrent que l'appréciation générale du projet est très positive. Le projet se poursuit en 2026.

Par ailleurs, la nouvelle structure d'accueil de jour sur le site de l'EMS de la Maison du Pèlerin a ouvert ses portes en août 2025.

Corseaux

Enfin, pour la commune de Corseaux, le plan d'affectation *EMS Résidence du Léman* qui permettrait la construction d'une crèche en parallèle à l'EMS est entrée en vigueur en juin 2025, avec le rejet du recours par le Tribunal fédéral. Enfin, au mois de décembre, le Conseil communal a accepté les conclusions du préavis relatif à la constitution d'une promesse de droit distinct et permanent de superficie (DDP) en faveur de la Fondation Résidence du Léman – Etablissement médico-social sur la parcelle n°489.

Travaux et assainissement

En 2025, le secteur travaux a débuté les études de plusieurs nouveaux projets sur l'ensemble des communes du cercle de Corsier mais a rencontré d'importantes contraintes et délais, en particulier liés aux démarches administratives avec les différents services cantonaux.

En conséquence, ces projets ont dû être mis de côté, voire retirés de la planification générale tant leur planification est actuellement impossible à définir.

6. Conclusion

Pour terminer le bilan de l'année 2025, celle-ci s'est achevée avec une équipe au complet composée de personnes efficaces et prêtes à fournir les efforts nécessaires pour assurer la bonne marche du service.

Corseaux, le 18 février 2026

Annexe : 1 dossier de statistiques

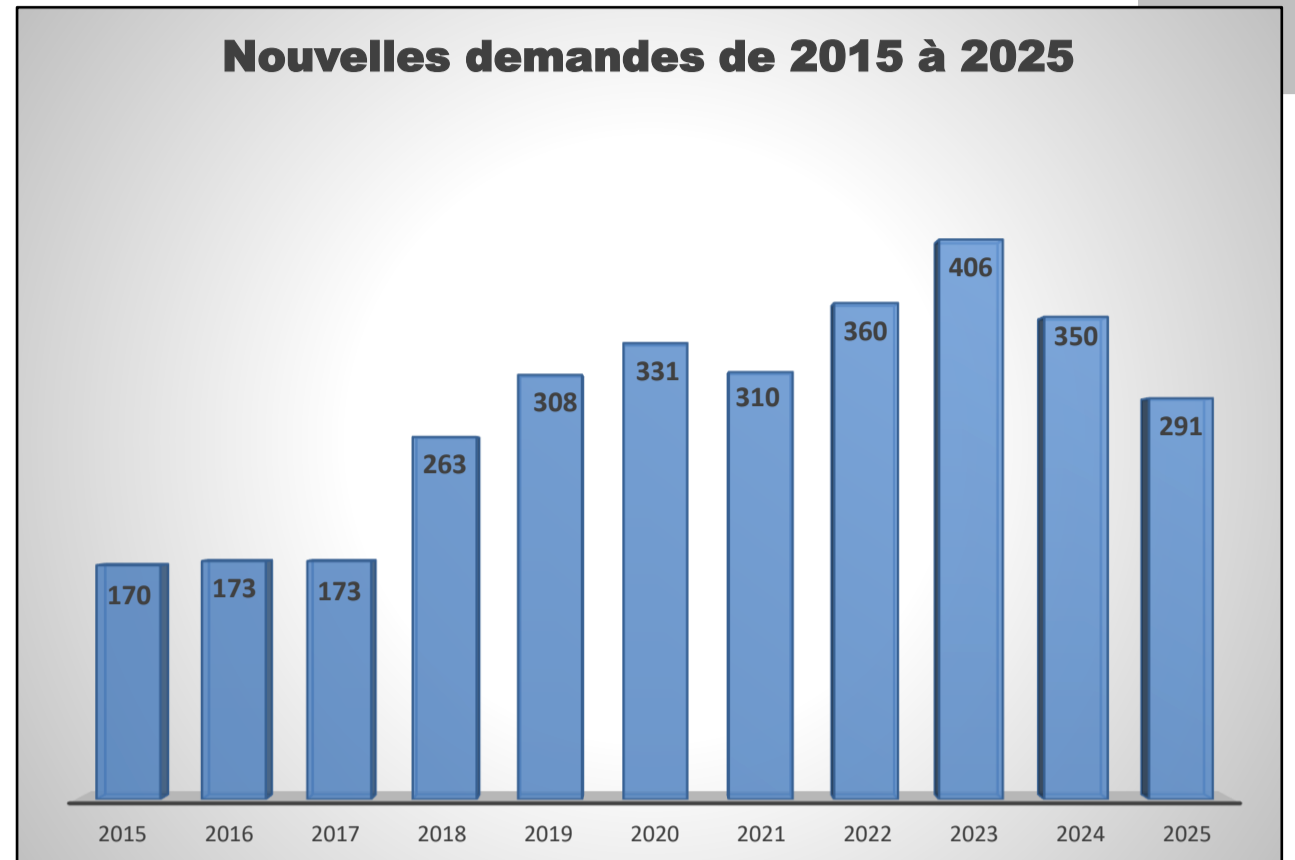
CORSIER-SUR-VEVEY, CORSEAUX, CHARDONNE, JONGNY

Statistiques police des constructions

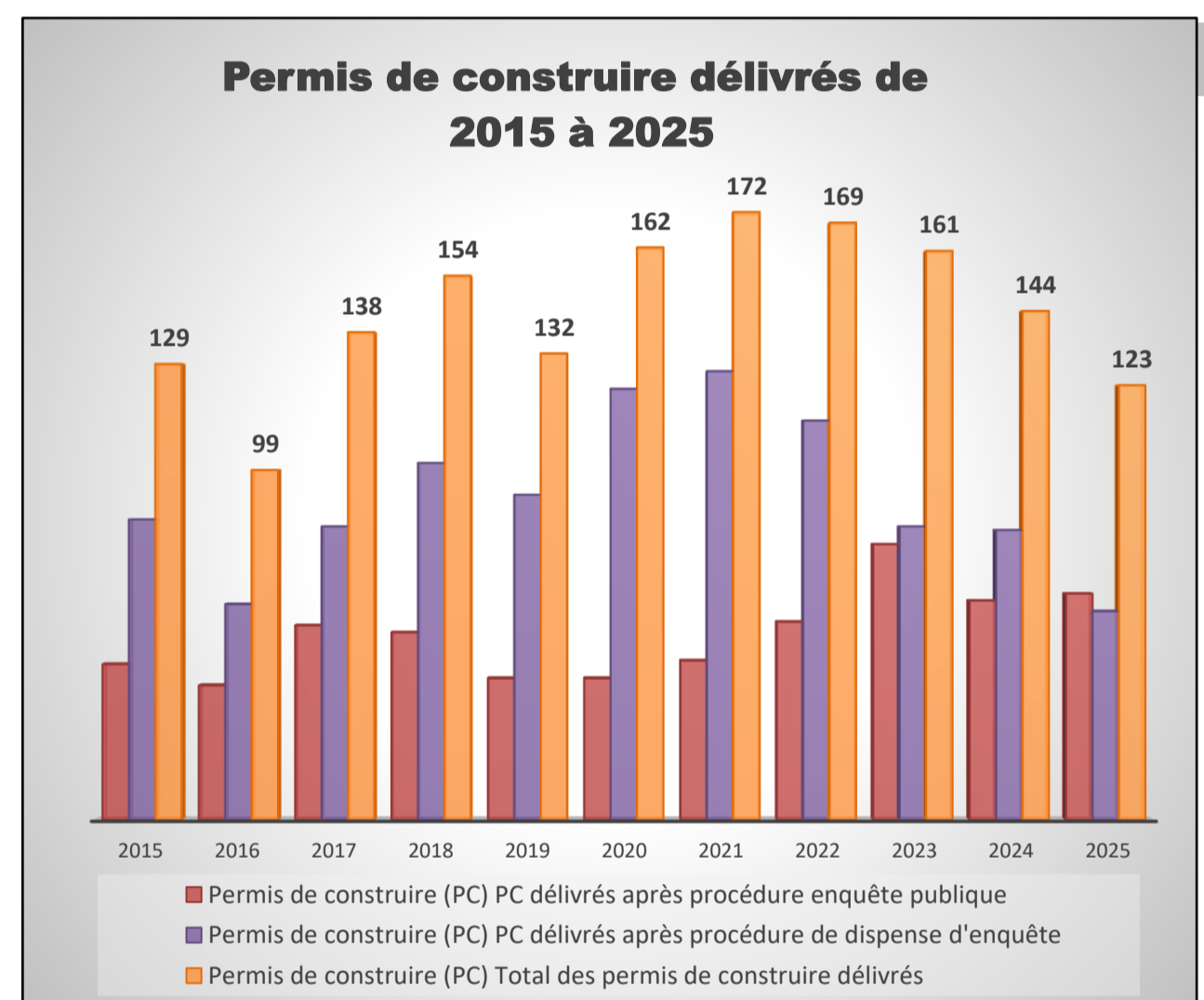


Autorisations de construire délivrées : Intercommunal

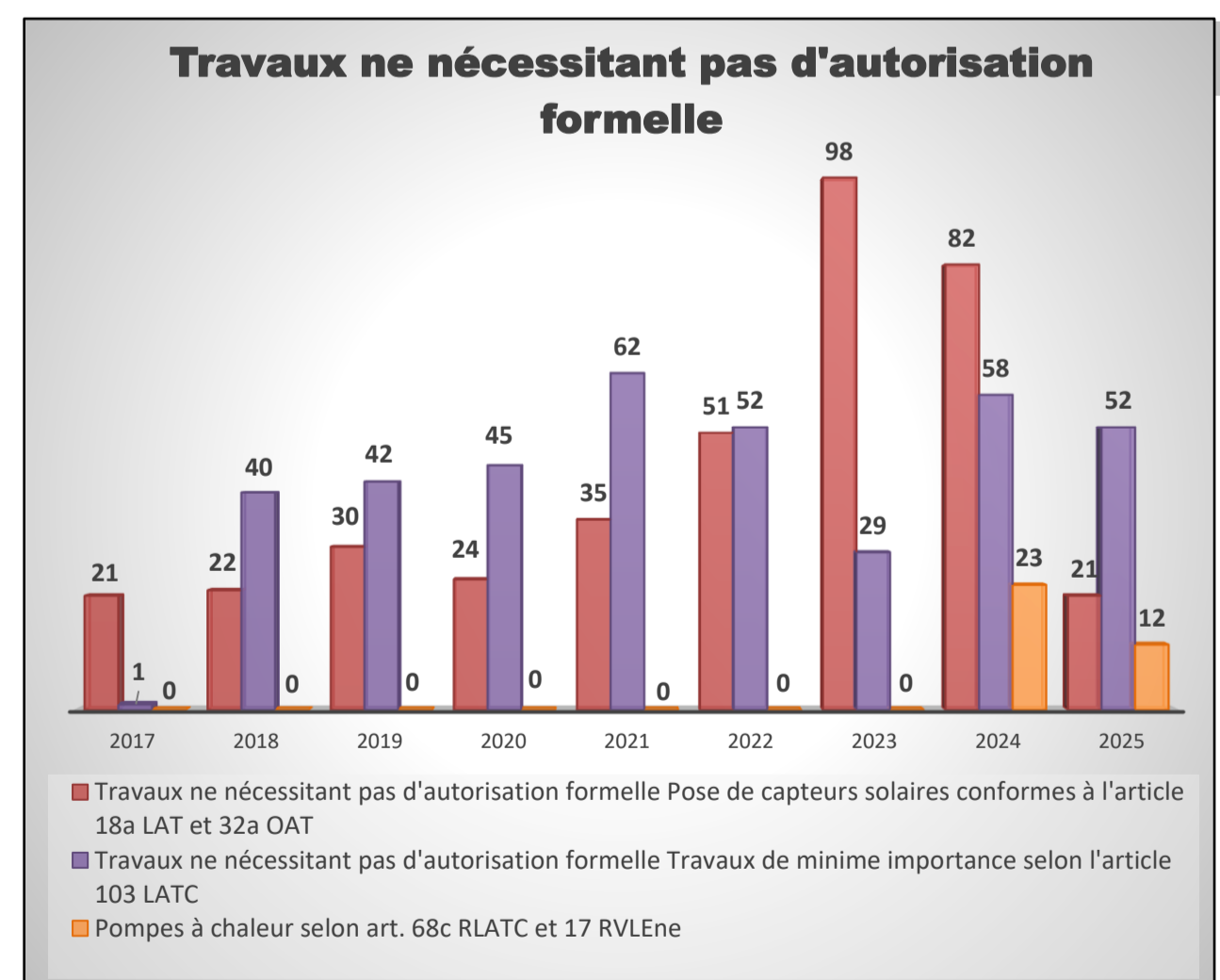
Nouvelles demandes	
2015	170
2016	173
2017	173
2018	263
2019	308
2020	331
2021	310
2022	360
2023	406
2024	350
2025	291
Total	3135



Permis de construire (PC)			
	PC délivrés après procédure enquête publique	PC délivrés après procédure de dispense d'enquête	Total des permis de construire délivrés
2015	44	85	129
2016	38	61	99
2017	55	83	138
2018	53	101	154
2019	40	92	132
2020	40	122	162
2021	45	127	172
2022	56	113	169
2023	78	83	161
2024	62	82	144
2025	64	59	123
Total	575	1008	1583



Travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle				
	Pose de capteurs solaires conformes à l'article 18a LAT et 32a OAT	Travaux de minime importance selon l'article 103 LATC	Pompes à chaleur selon art. 68c RLATC et 17 RVLEne	Total des travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle
2015	-	-	-	-
2016	-	-	-	-
2017	21	1	-	22
2018	22	40	-	62
2019	30	42	-	72
2020	24	45	-	69
2021	35	62	-	97
2022	51	52	-	103
2023	98	29	-	127
2024	82	58	23	159
2025	21	52	12	85
Total	384	381	35	796

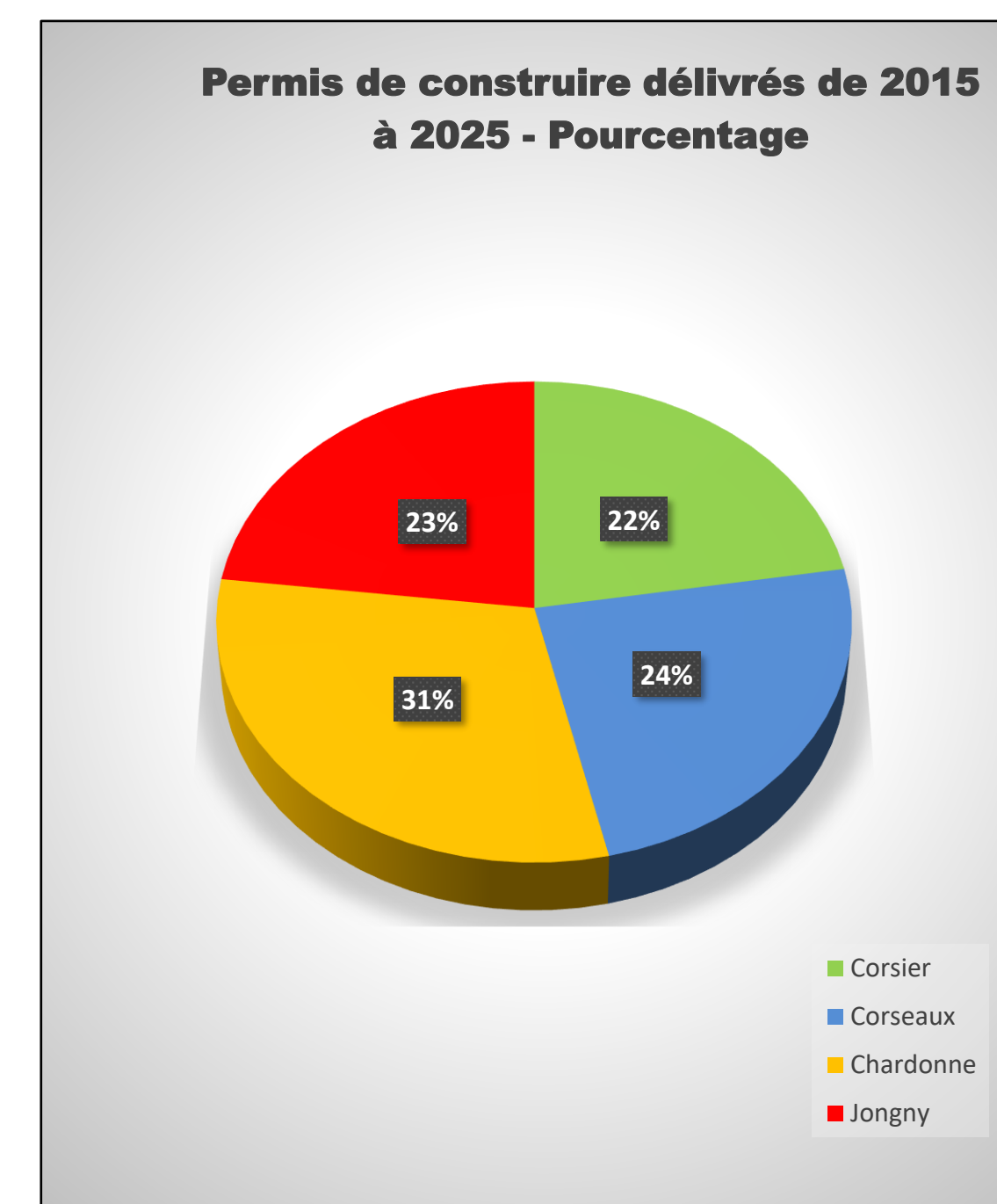
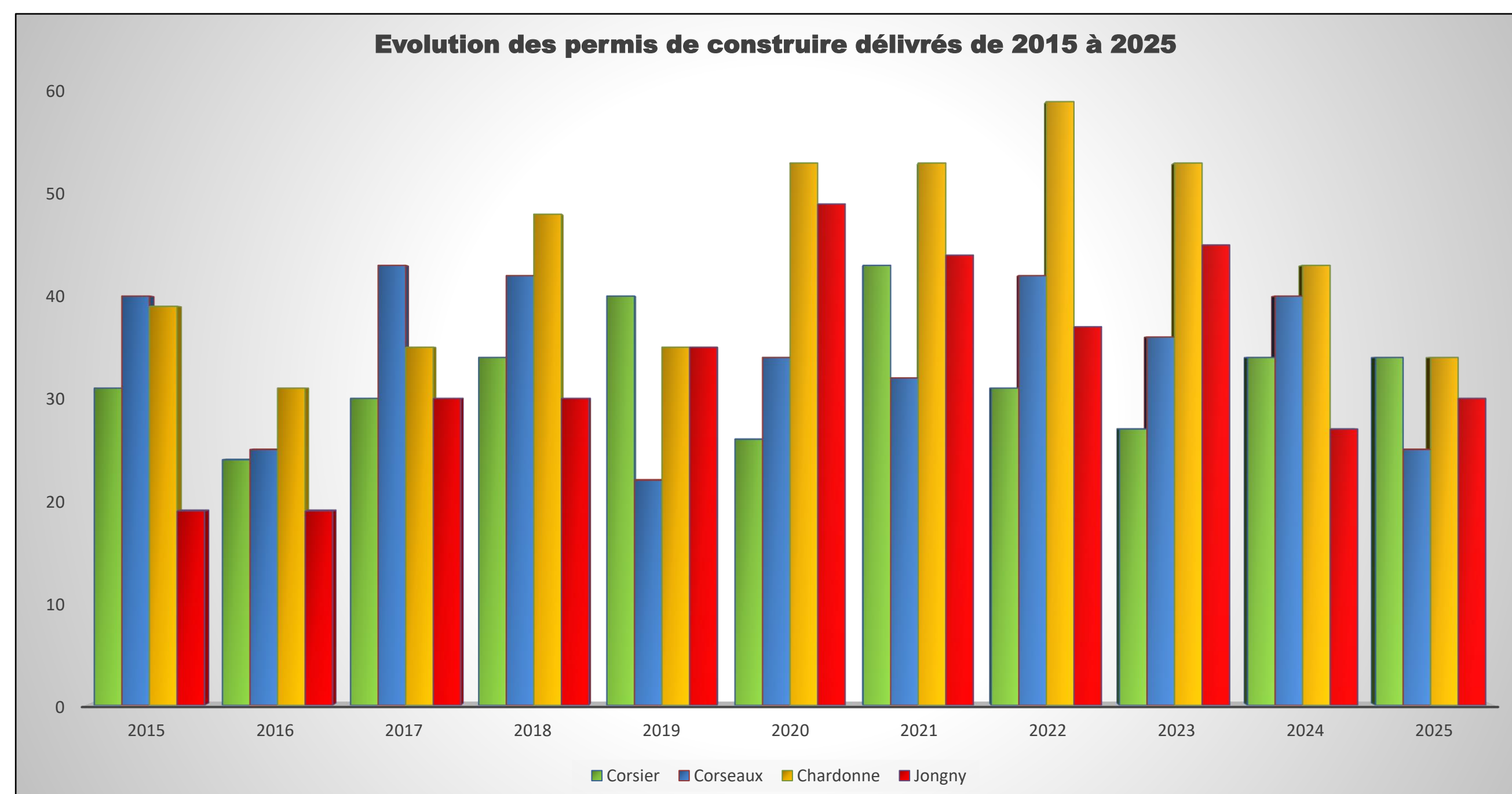


CORSIER-SUR-VEVEY, CORSEAUX, CHARDONNE, JONGNY
Statistiques police des constructions

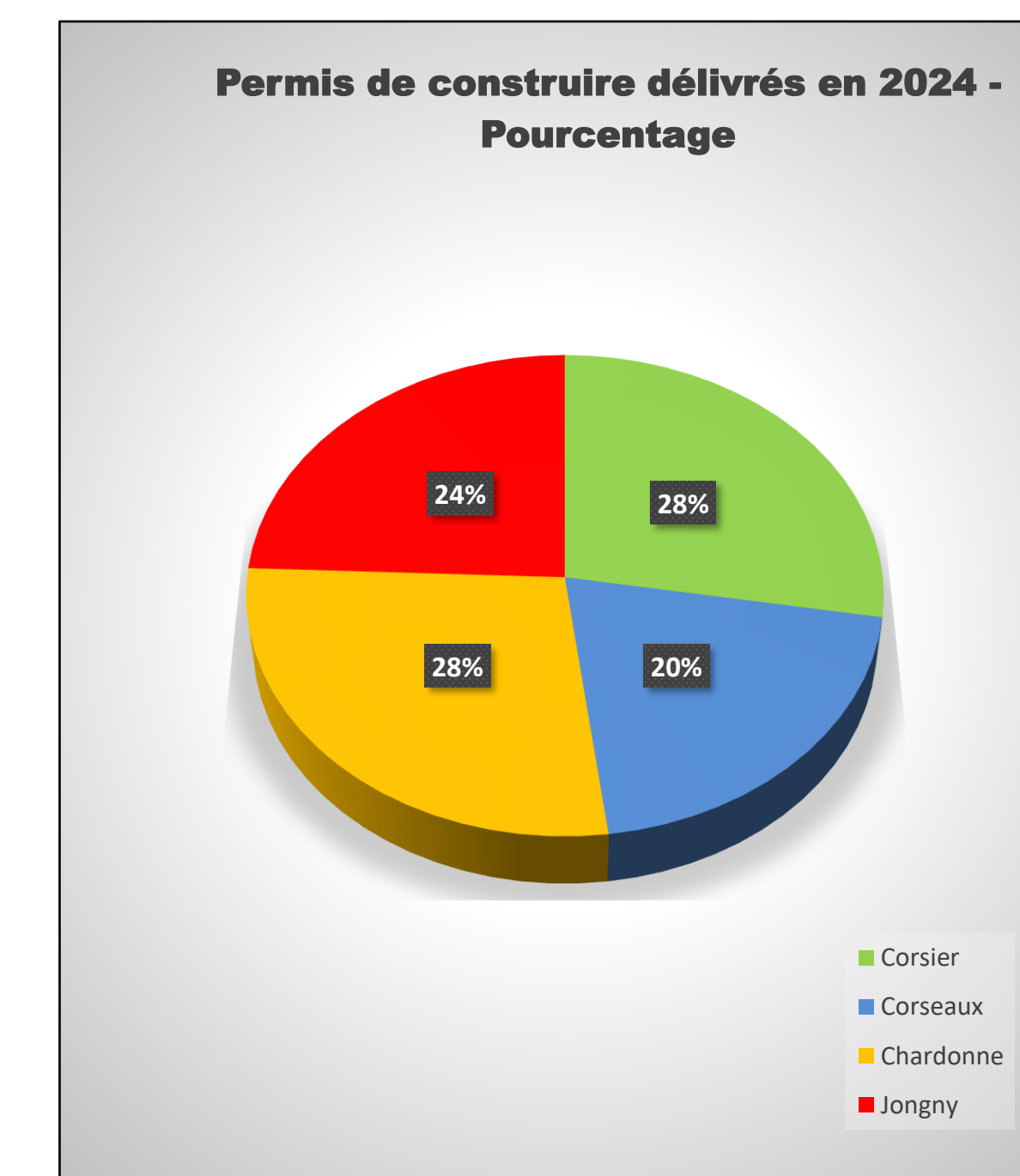


Evolution des permis de construire délivrés de 2015 et 2025 : Comparatif intercommunal

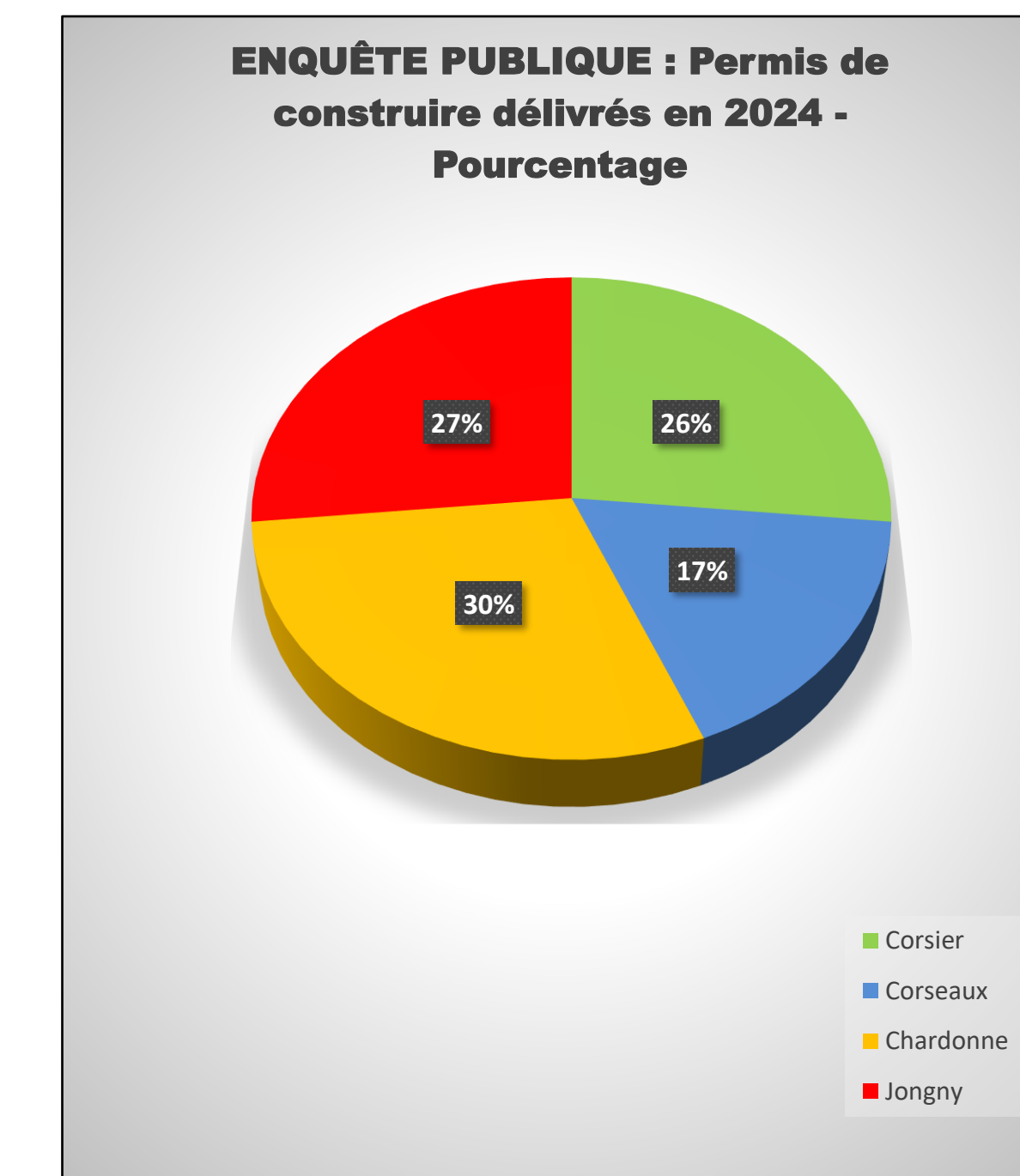
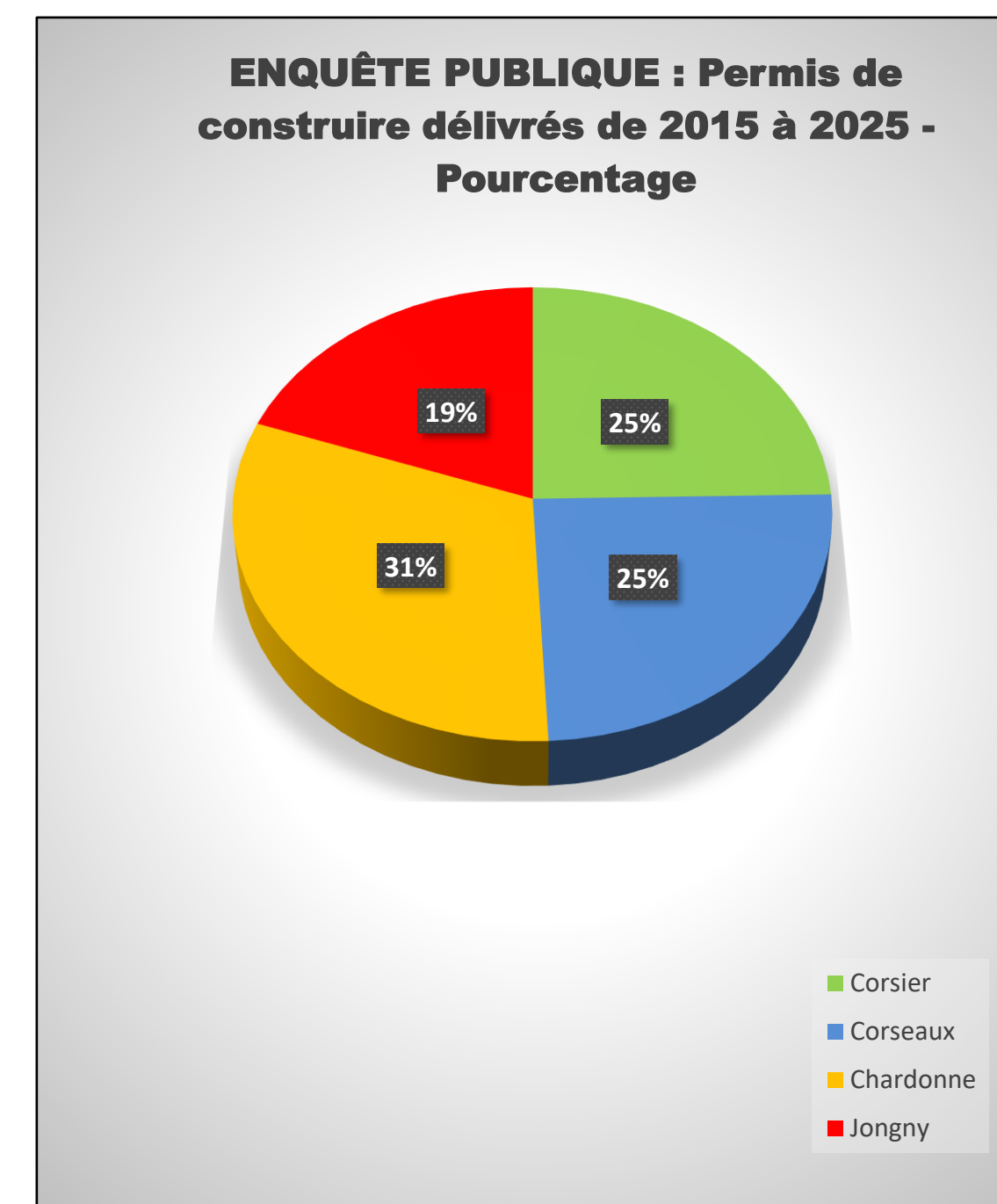
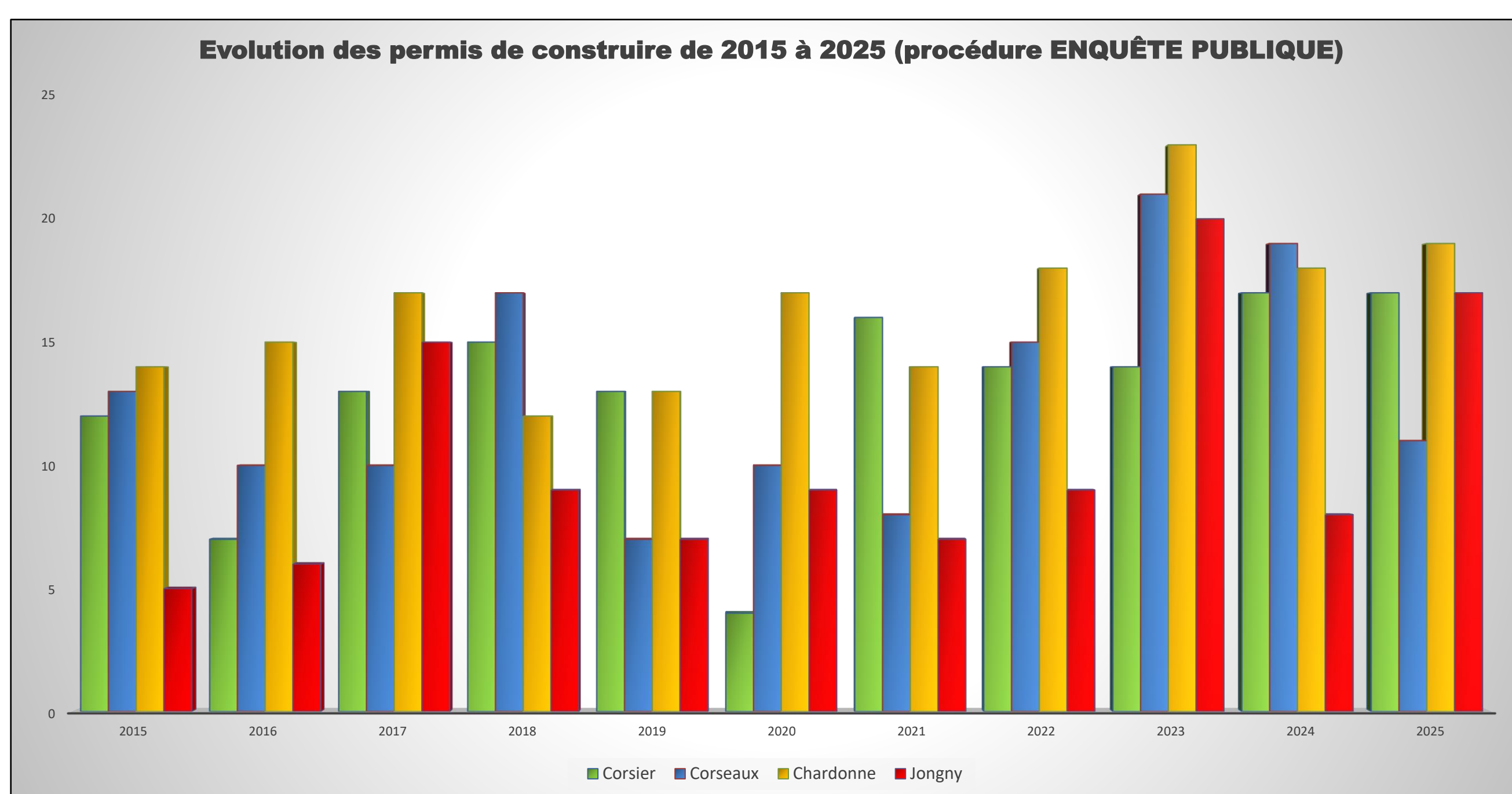
Permis de construire (PC) délivrés					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2015	31	40	39	19	129
2016	24	25	31	19	99
2017	30	43	35	30	138
2018	34	42	48	30	154
2019	40	22	35	35	132
2020	26	34	53	49	162
2021	43	32	53	44	172
2022	31	42	59	37	169
2023	27	36	53	45	161
2024	34	40	43	27	144
2025	34	25	34	30	123
	354	381	483	365	1583



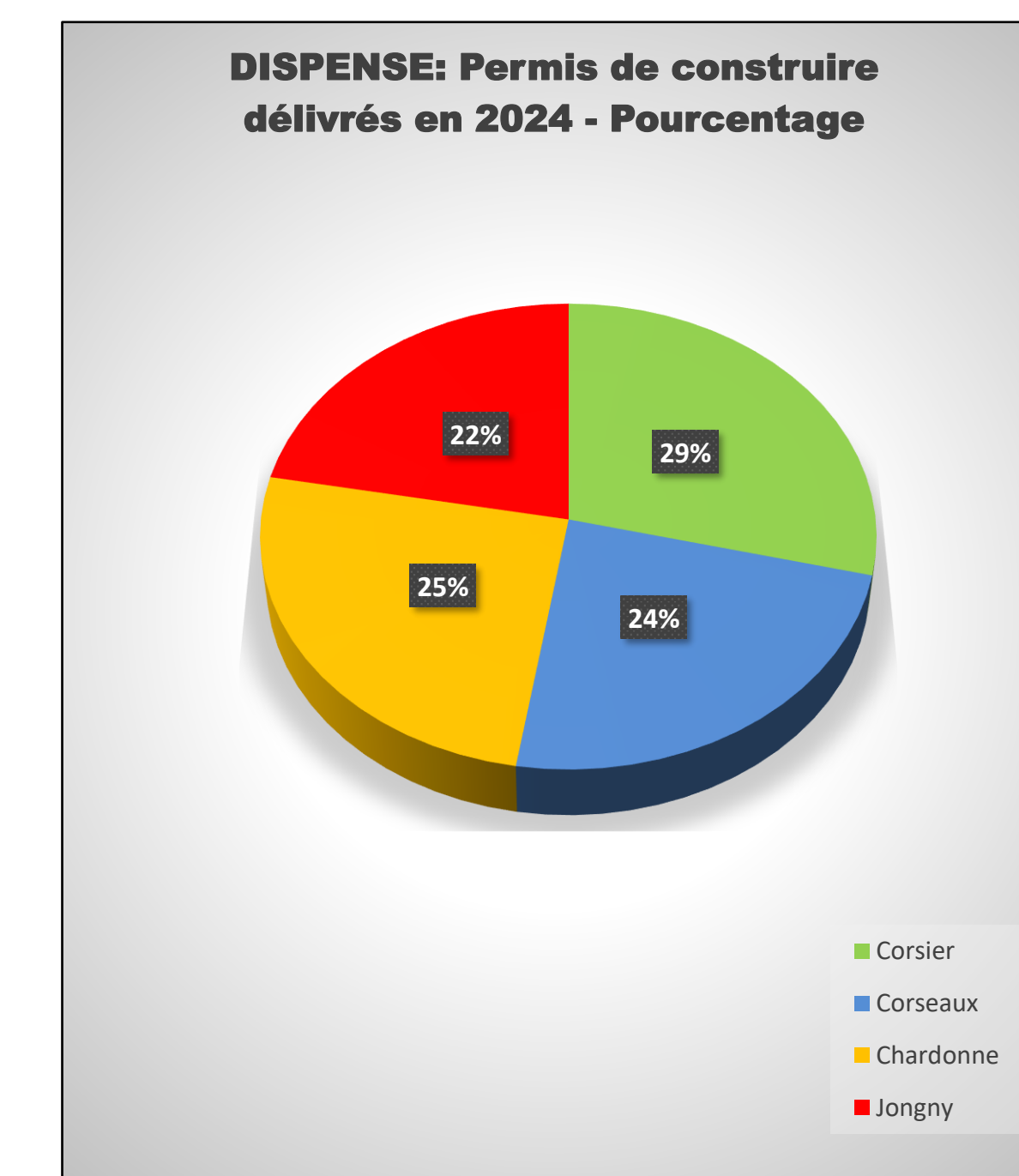
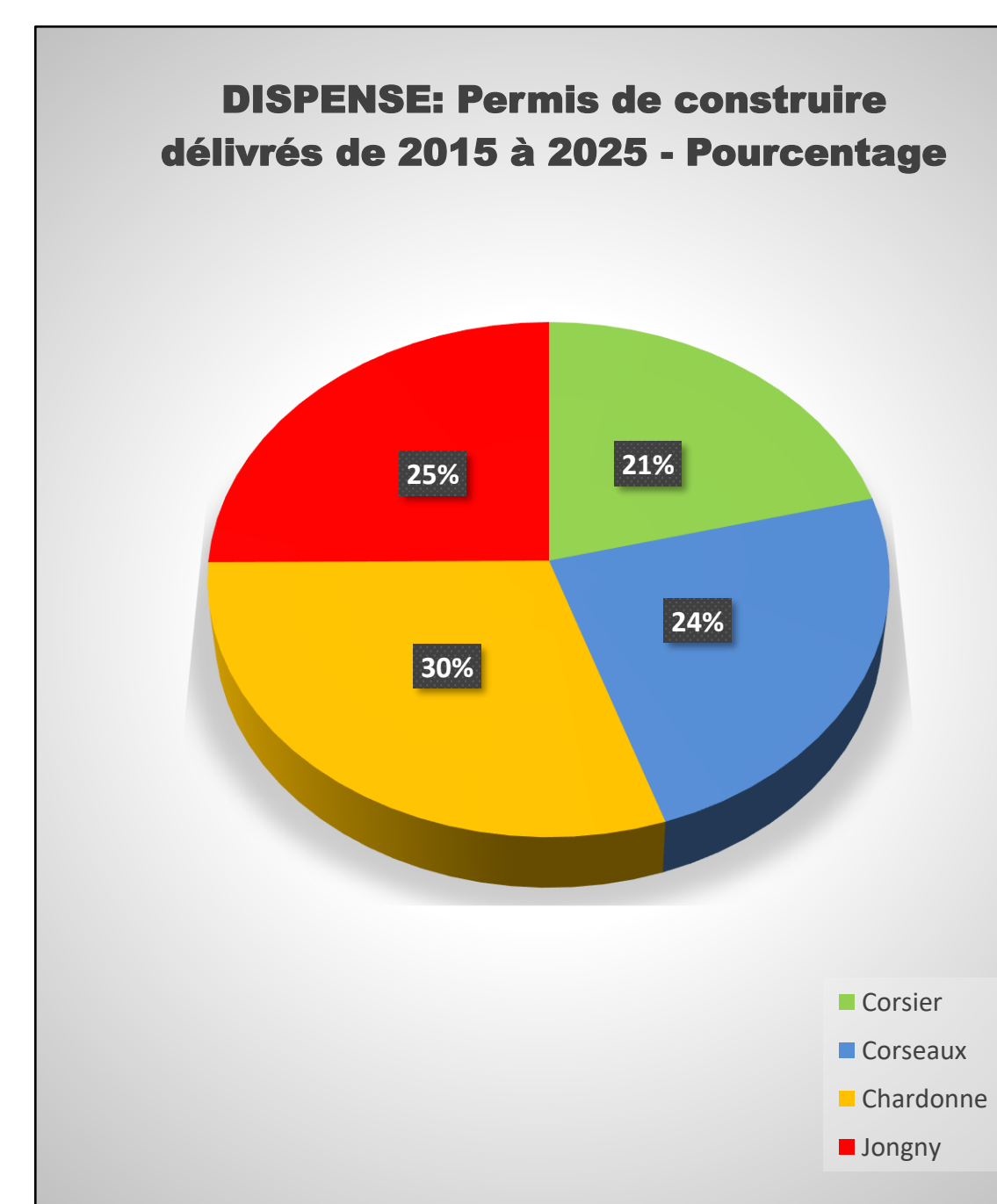
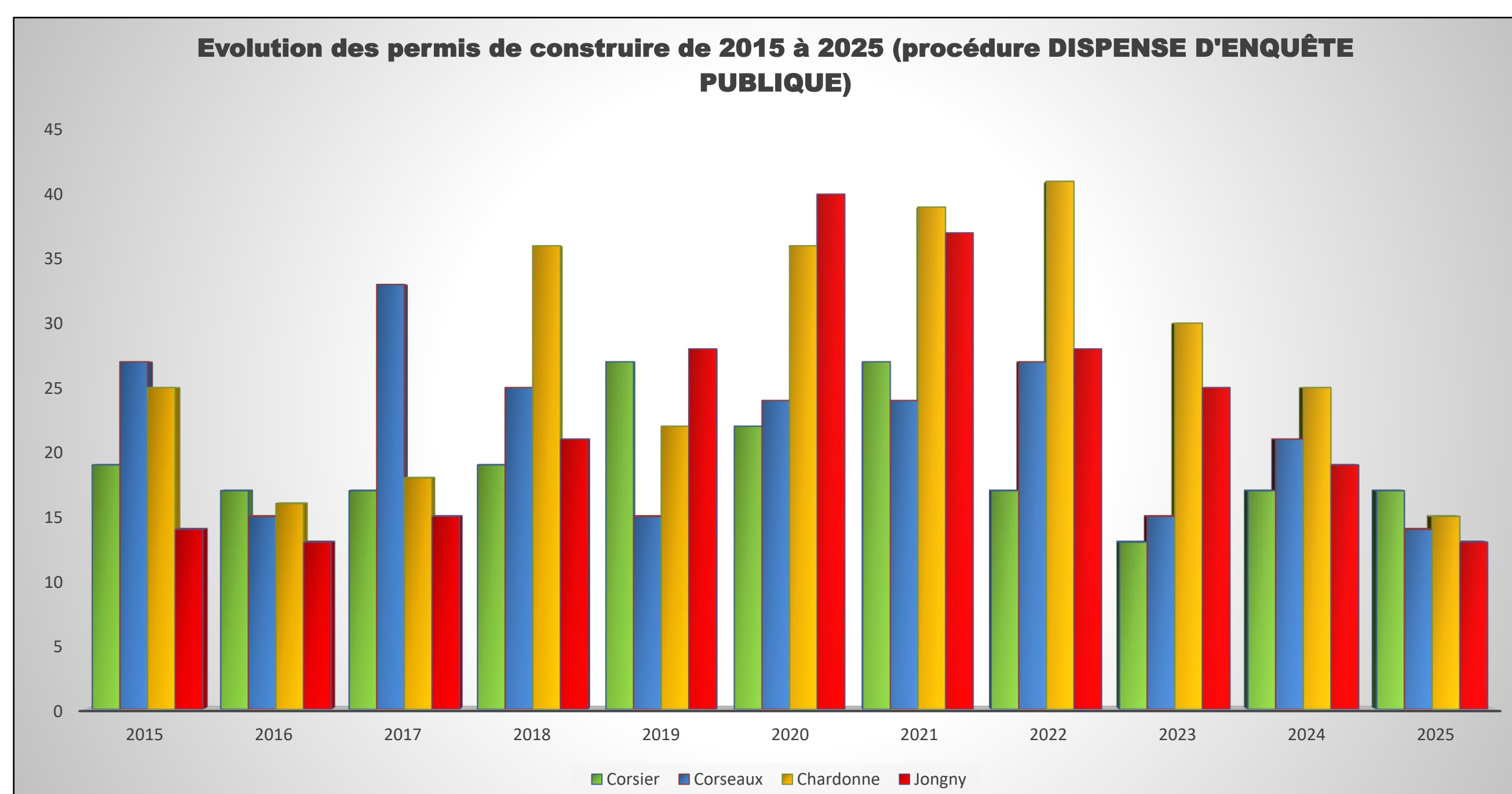
Permis de construire délivrés en 2024 : comparatif intercommunal



Permis de construire délivrés après procédure d'enquête publique					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2015	12	13	14	5	44
2016	7	10	15	6	38
2017	13	10	17	15	55
2018	15	17	12	9	53
2019	13	7	13	7	40
2020	4	10	17	9	40
2021	16	8	14	7	45
2022	14	15	18	9	56
2023	14	21	23	20	78
2024	17	19	18	8	62
2025	17	11	19	17	64
	142	141	180	112	575



Permis de construire délivrés après procédure de dispense d'enquête publique					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2015	19	27	25	14	85
2016	17	15	16	13	61
2017	17	33	18	15	83
2018	19	25	36	21	101
2019	27	15	22	28	92
2020	22	24	36	40	122
2021	27	24	39	37	127
2022	17	27	41	28	113
2023	13	15	30	25	83
2024	17	21	25	19	82
2025	17	14	15	13	59
	212	240	303	253	1008





Travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle - Comparatif intercommunal

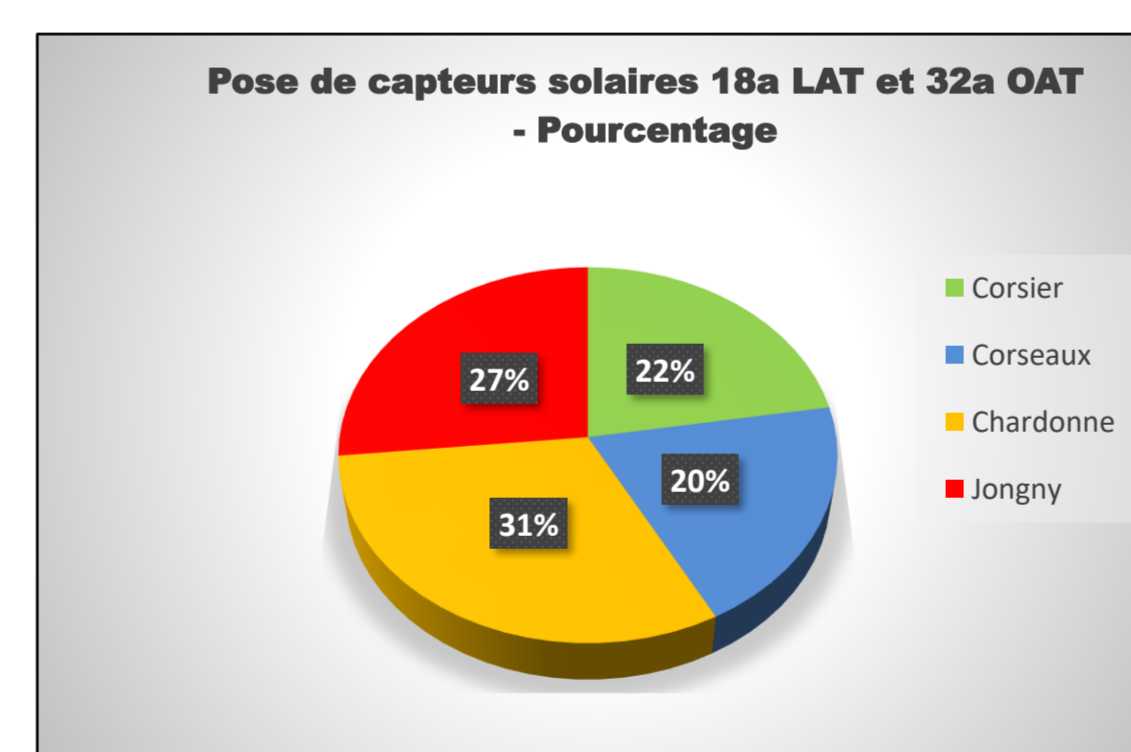
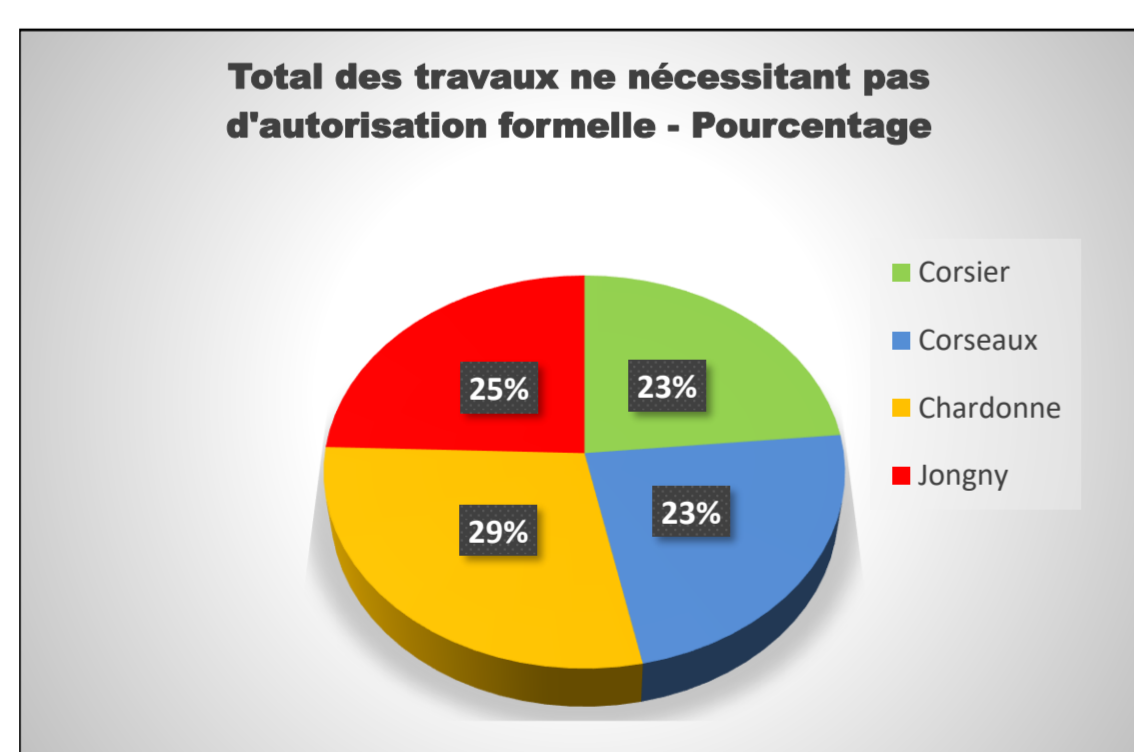
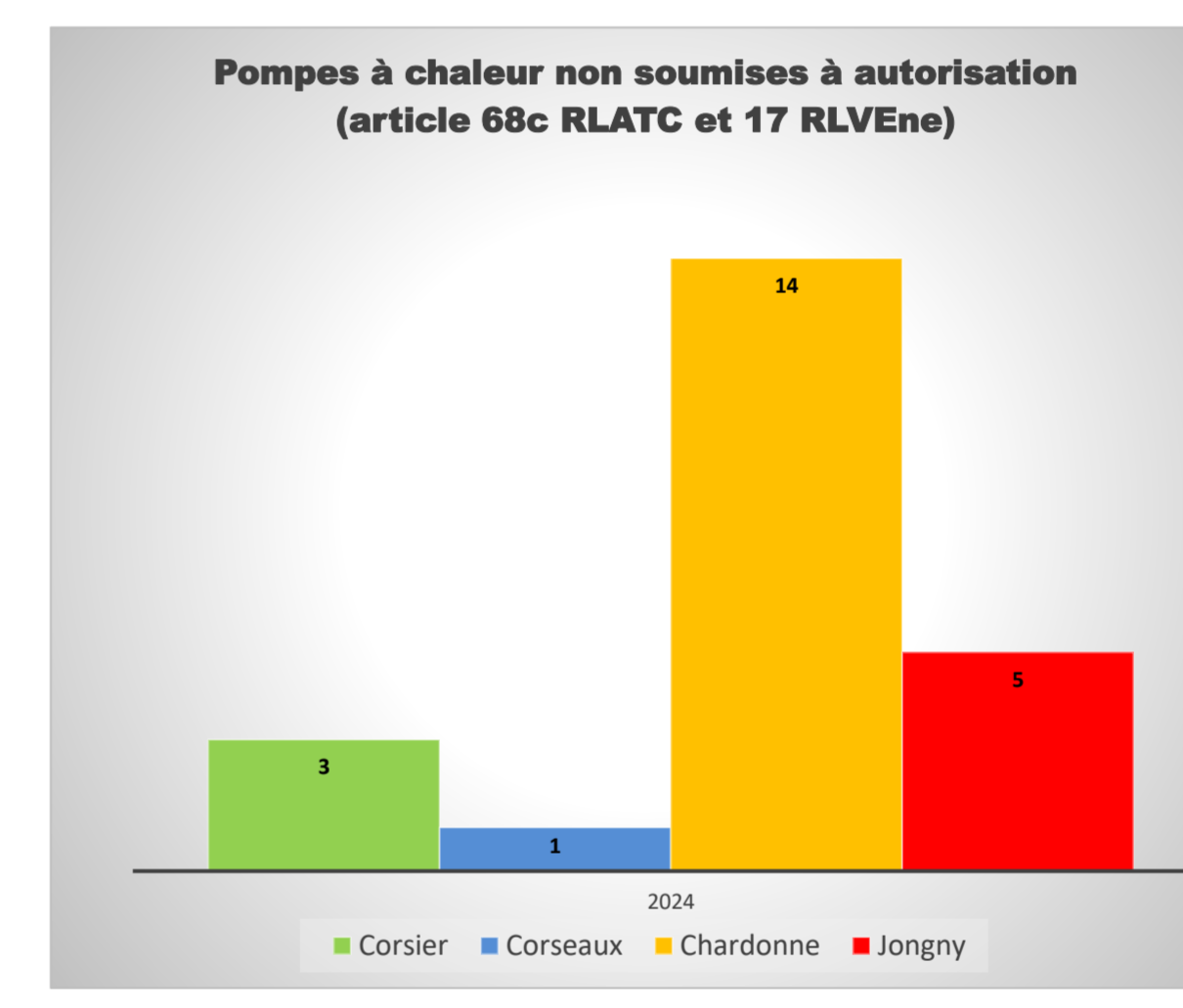
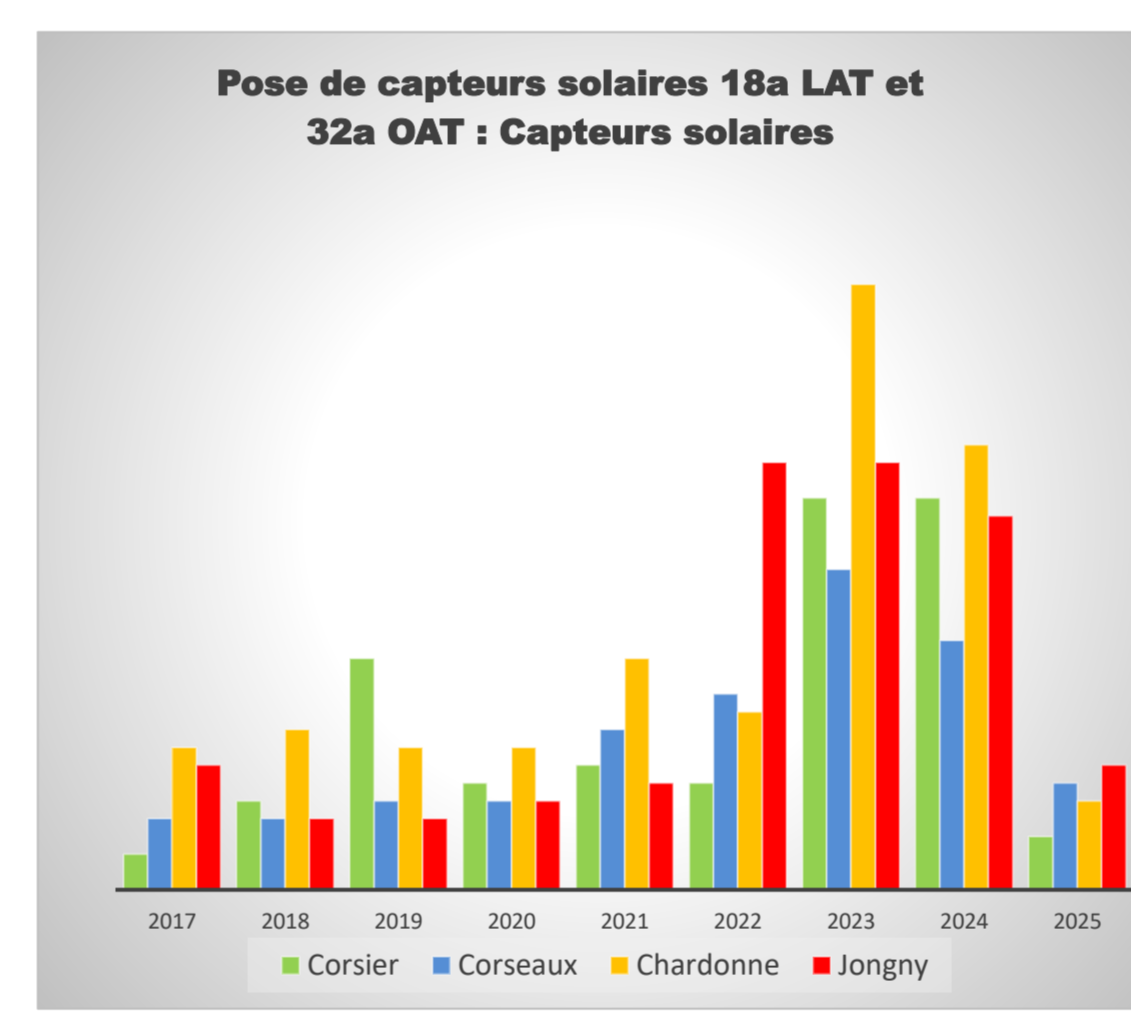
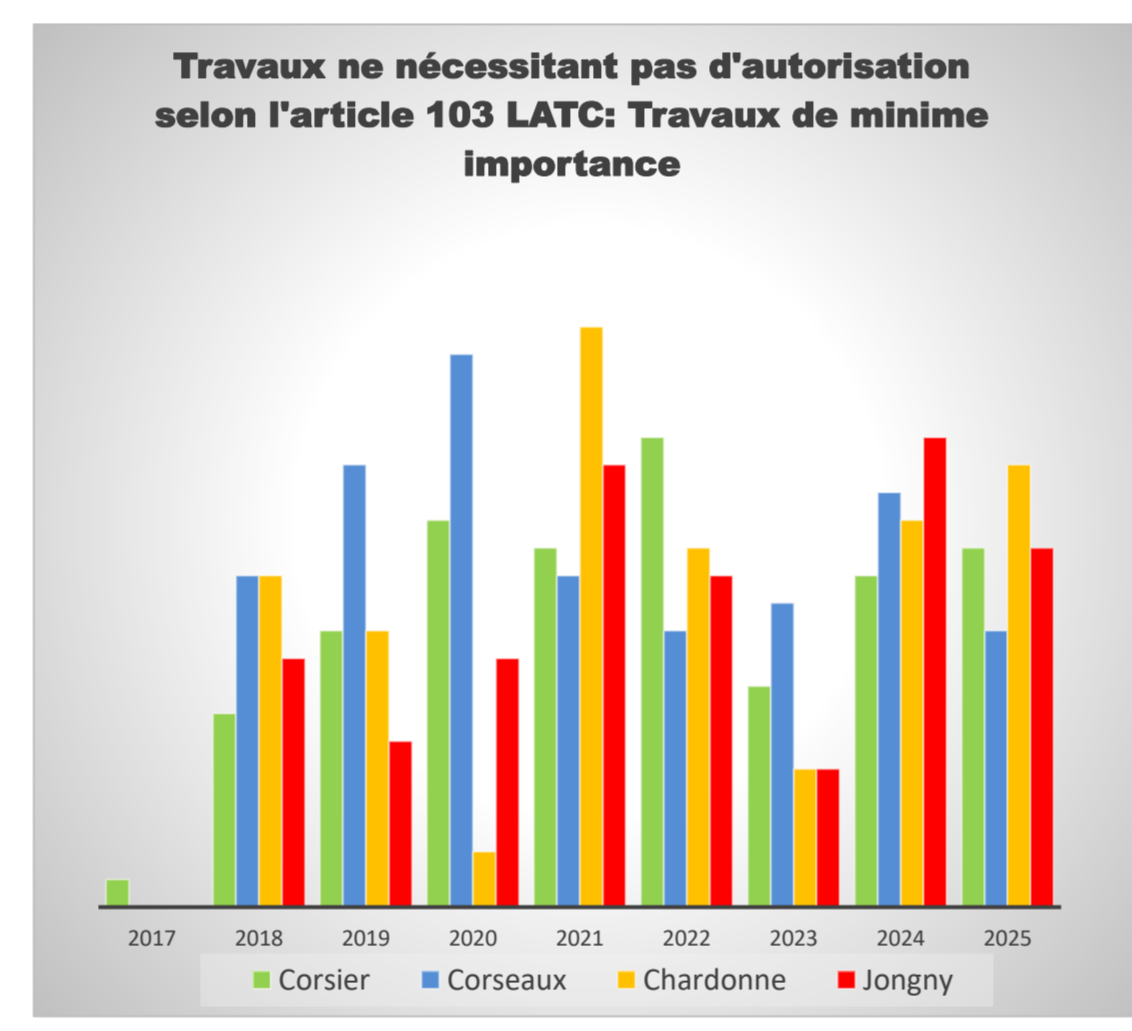
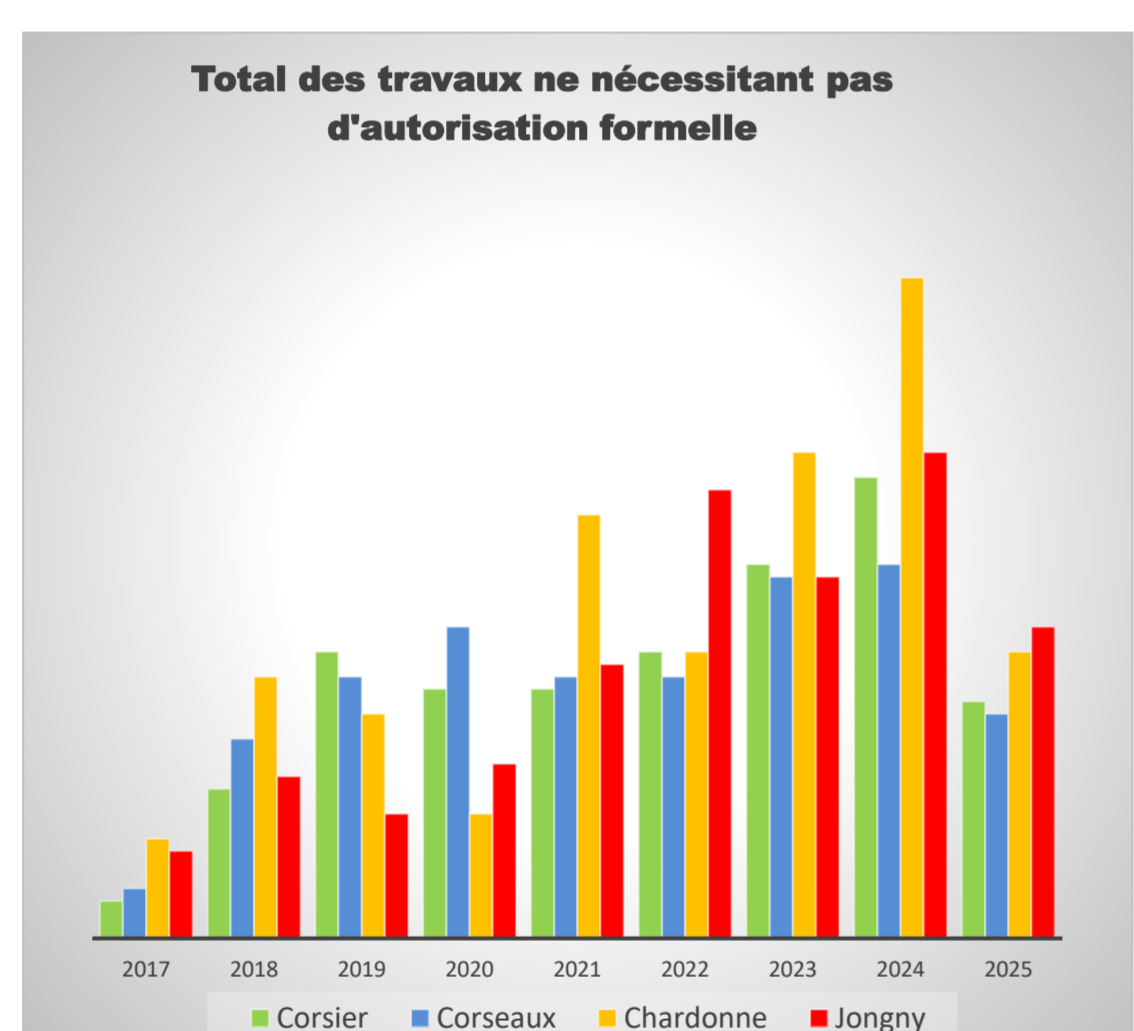
Total des travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2017	3	4	8	7	22
2018	12	16	21	13	62
2019	23	21	18	10	72
2020	20	25	10	14	69
2021	20	21	34	22	97
2022	23	21	23	36	103
2023	30	29	39	29	127
2024	37	30	53	39	159
2025	19	18	23	25	85
Total	187	185	229	195	796

Travaux de minime importance selon article 103 LATC					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2017	1	0	0	0	1
2018	7	12	12	9	40
2019	10	16	10	6	42
2020	14	20	2	9	45
2021	13	12	21	16	62
2022	17	10	13	12	52
2023	8	11	5	5	29
2024	12	15	14	17	58
2025	13	10	16	13	52
Total	95	106	93	87	381

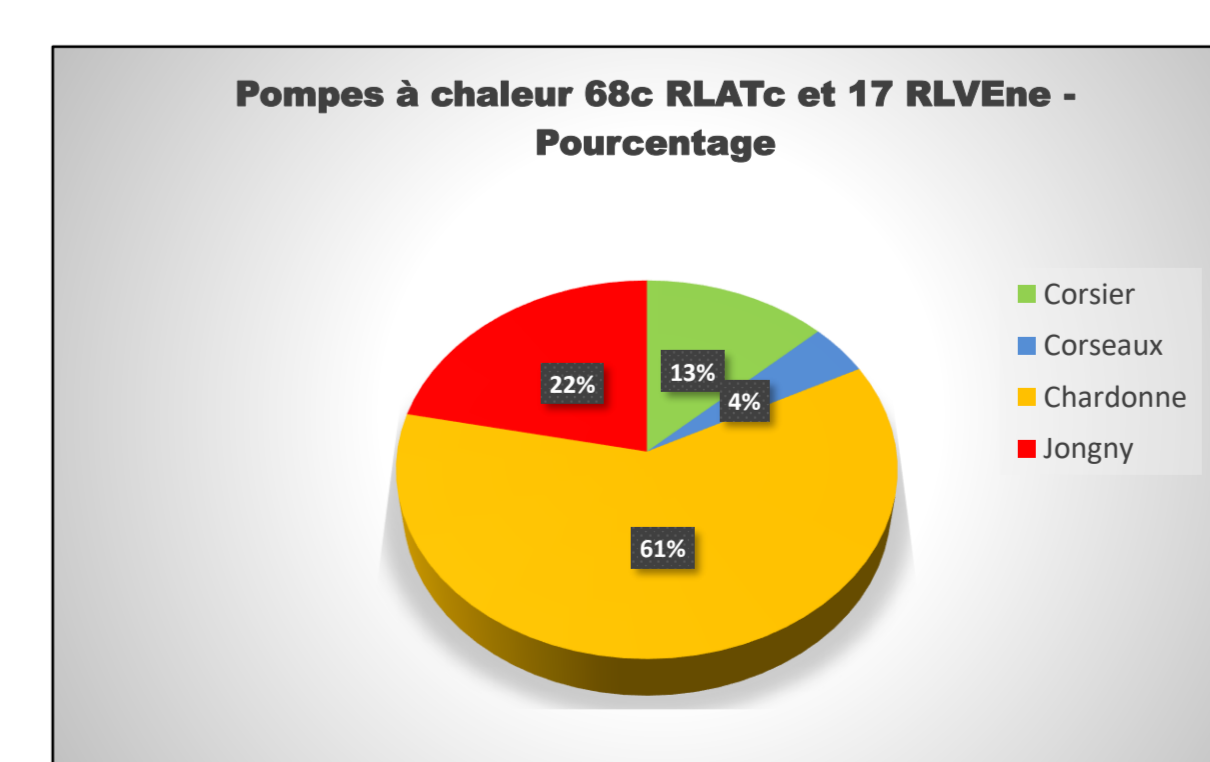
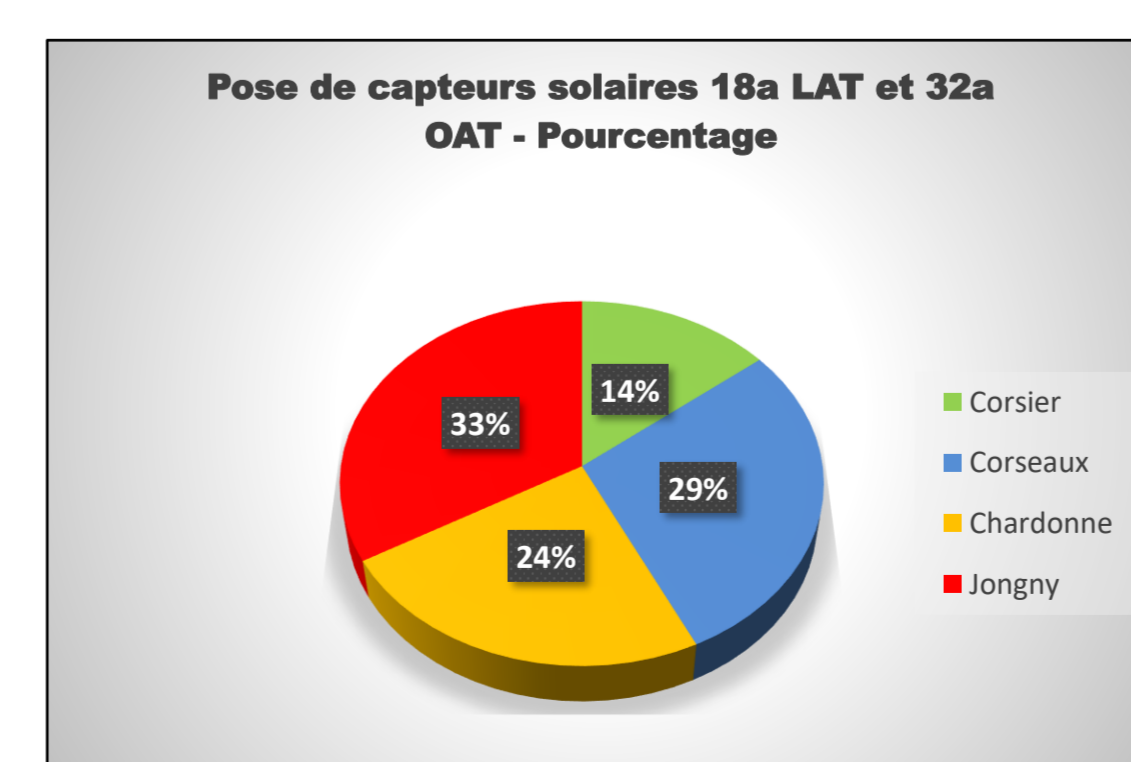
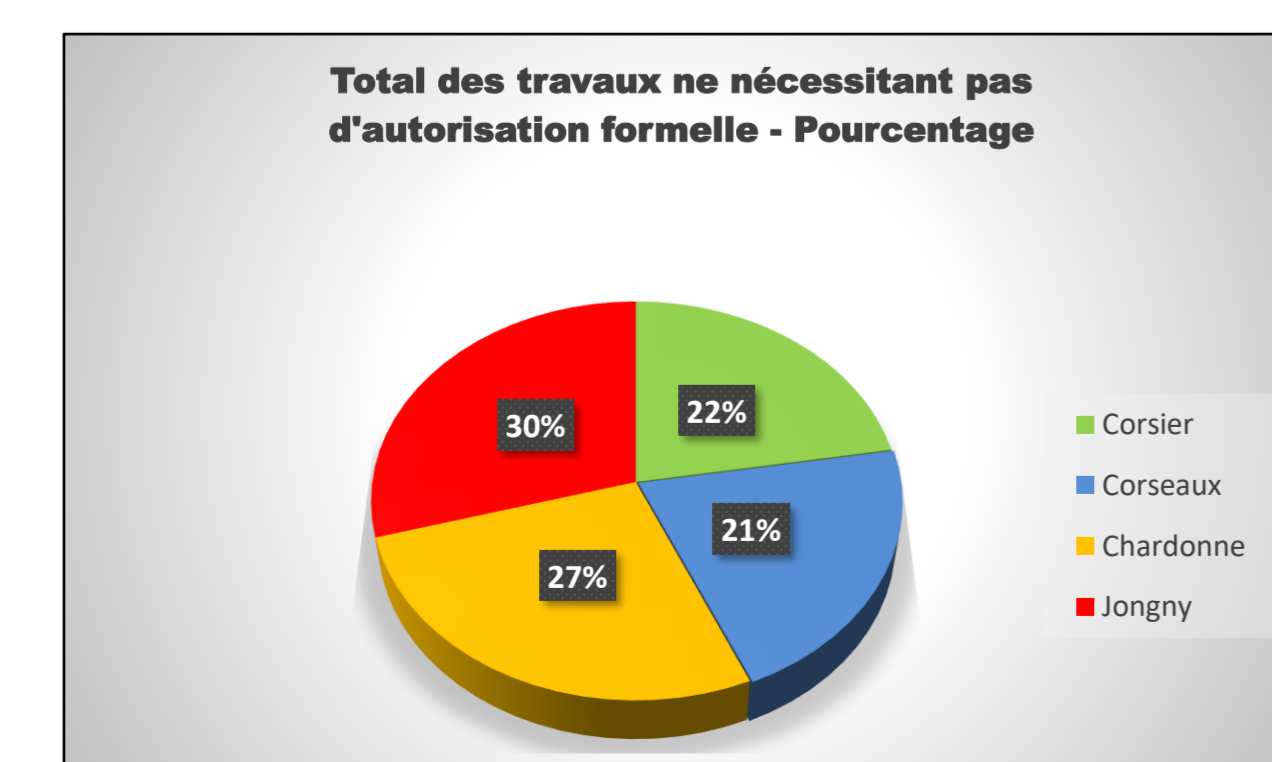
Pose de capteurs solaires conformes à l'article 18a LAT et 32a OAT					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2017	2	4	8	7	21
2018	5	4	9	4	22
2019	13	5	8	4	30
2020	6	5	8	5	24
2021	7	9	13	6	35
2022	6	11	10	24	51
2023	22	18	34	24	98
2024	22	14	25	21	82
2025	3	6	5	7	21
Total	86	76	120	102	384

Pompes à chaleur non soumises à autorisation (article 68c RLATC et 17 RLVene)					
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2024	3	1	14	5	23
2025	3	2	2	5	12
Total	6	3	16	10	35

TRAVAUX NE NECESSITANT PAS D'AUTORISATION FORMELLE DE 2017 A 2025



TRAVAUX NE NECESSITANT PAS D'AUTORISATION FORMELLE EN 2025



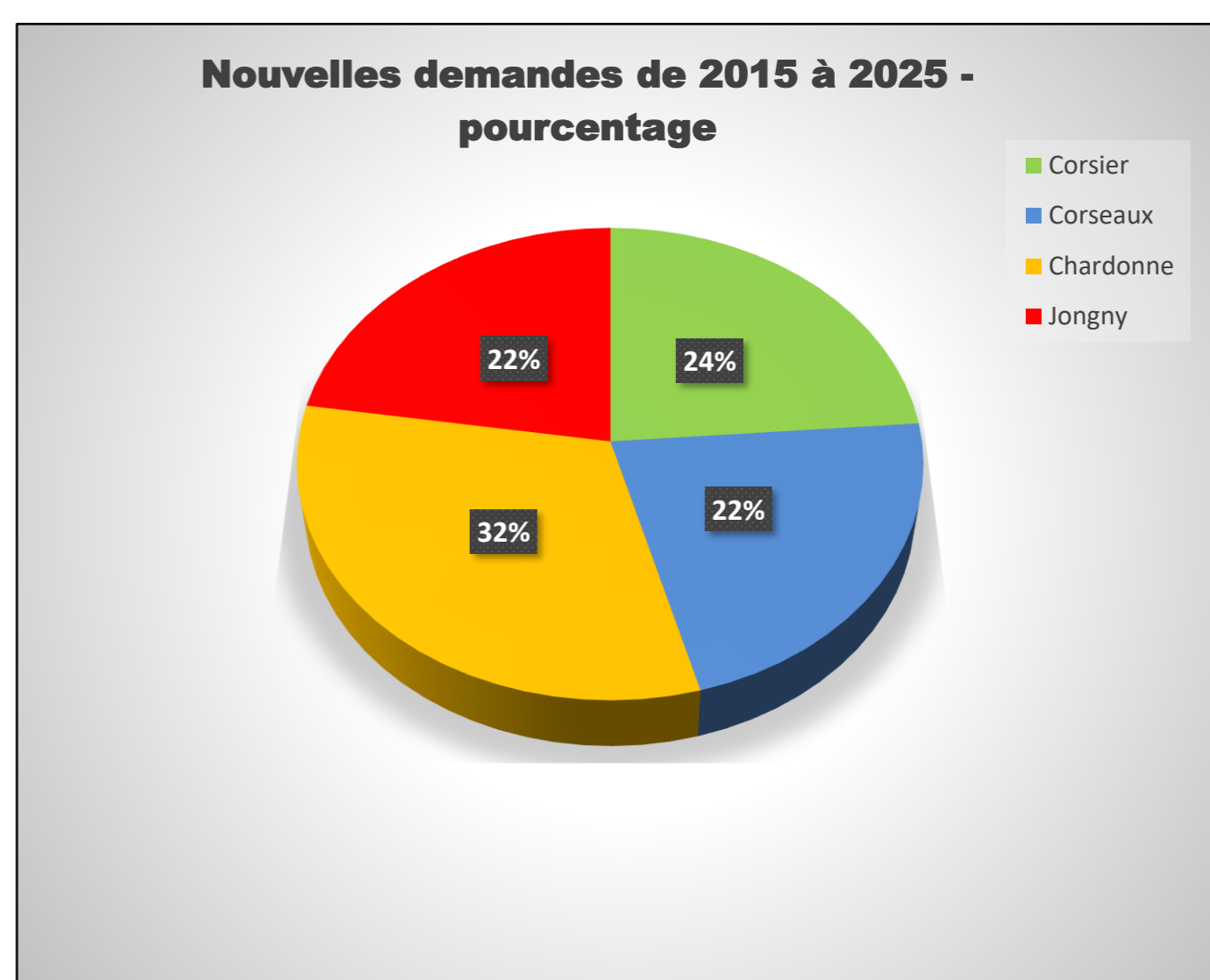
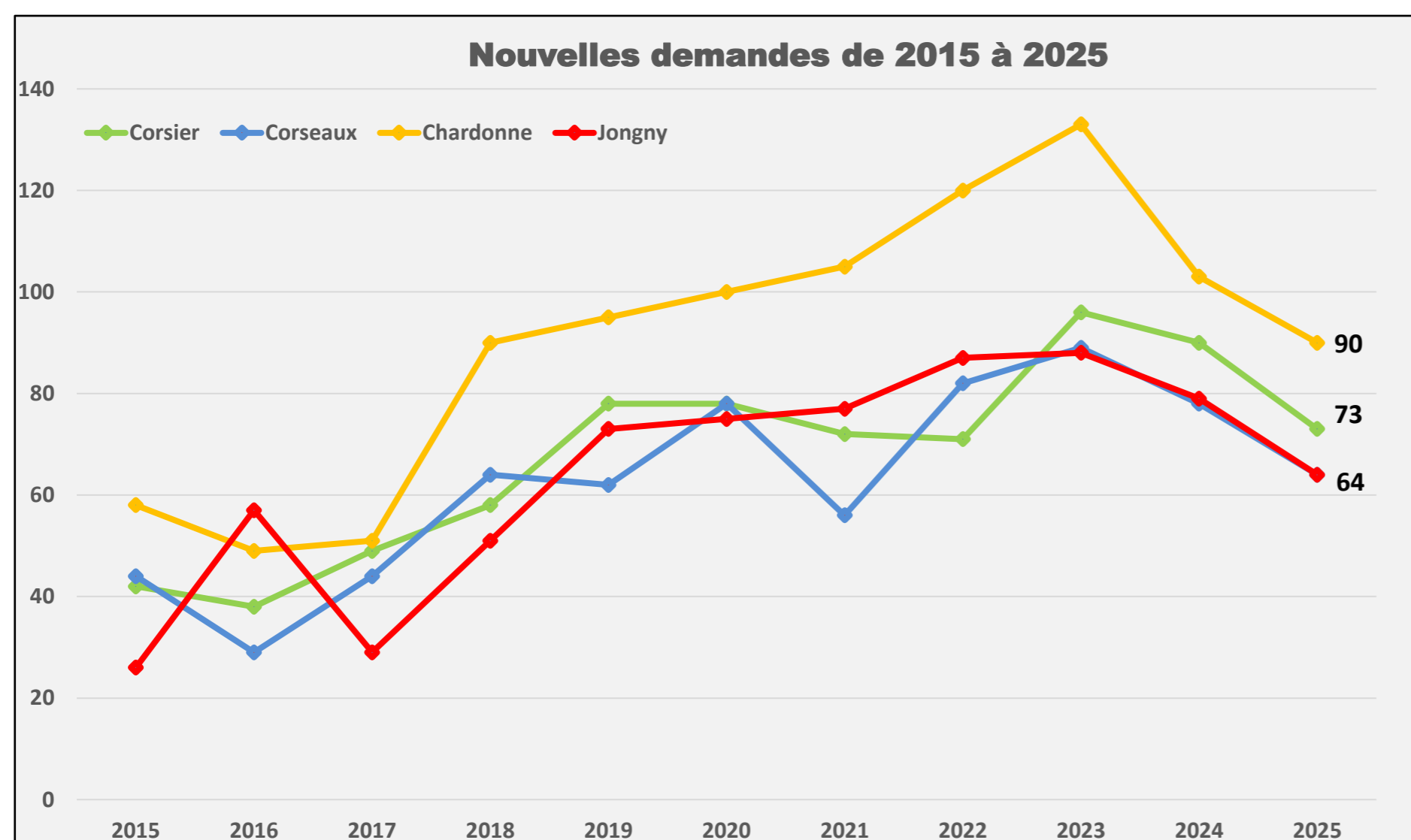
CORSIER-SUR-VEVEY, CORSEAUX, CHARDONNE ET JONGNY
Statistiques police des constructions



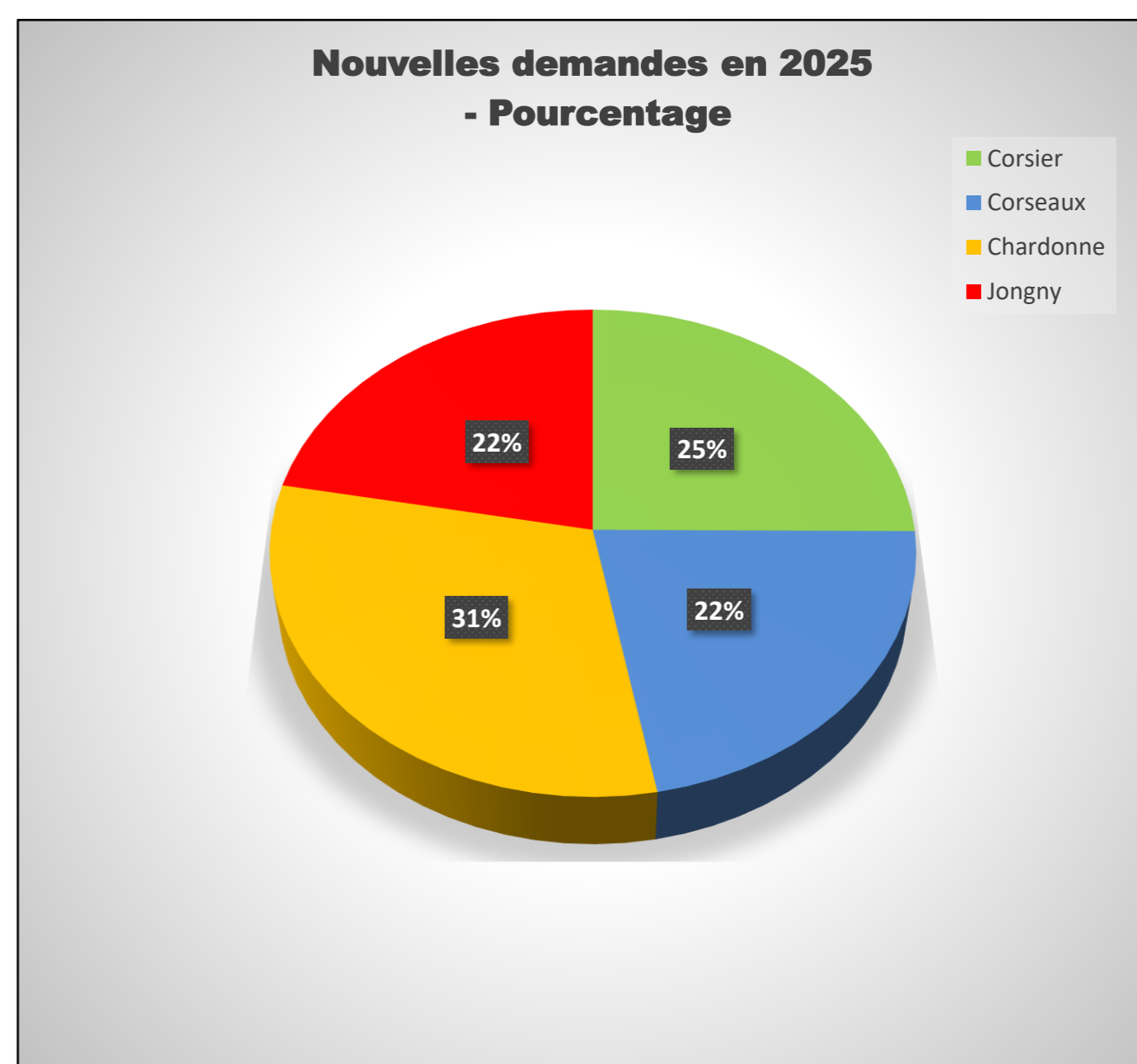
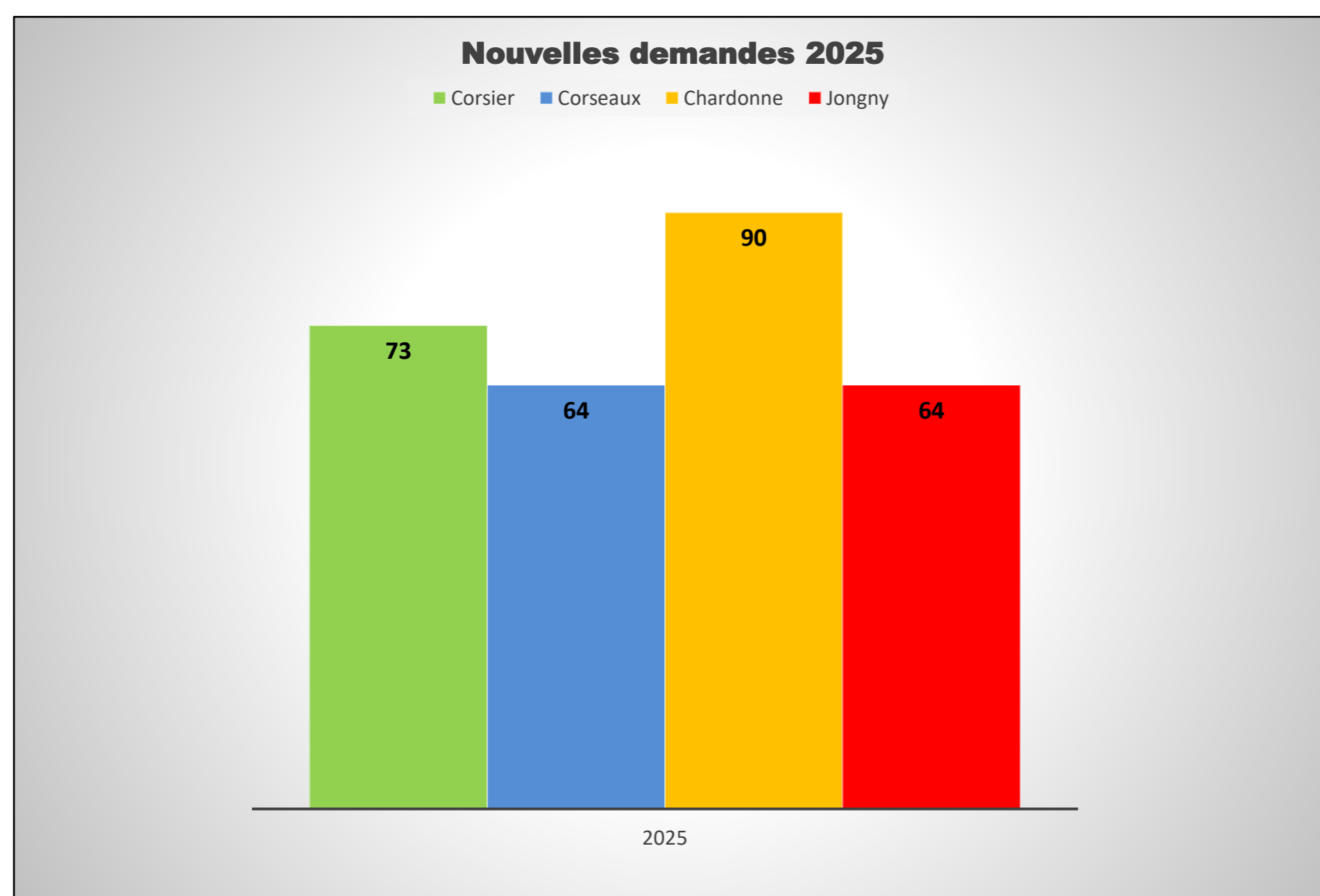
NOUVELLES DEMANDES ENREGISTREES PAR COMMUNE DE 2015 à 2025

	Nombre de dossiers ouverts				
	Corsier	Corseaux	Chardonne	Jongny	
2015	42	44	58	26	170
2016	38	29	49	57	173
2017	49	44	51	29	173
2018	58	64	90	51	263
2019	78	62	95	73	308
2020	78	78	100	75	331
2021	72	56	105	77	310
2022	71	82	120	87	360
2023	96	89	133	88	406
2024	90	78	103	79	350
2025	73	64	90	64	291
	745	690	994	706	3135
	3135				

NOUVELLES DEMANDES DE 2015 A 2025



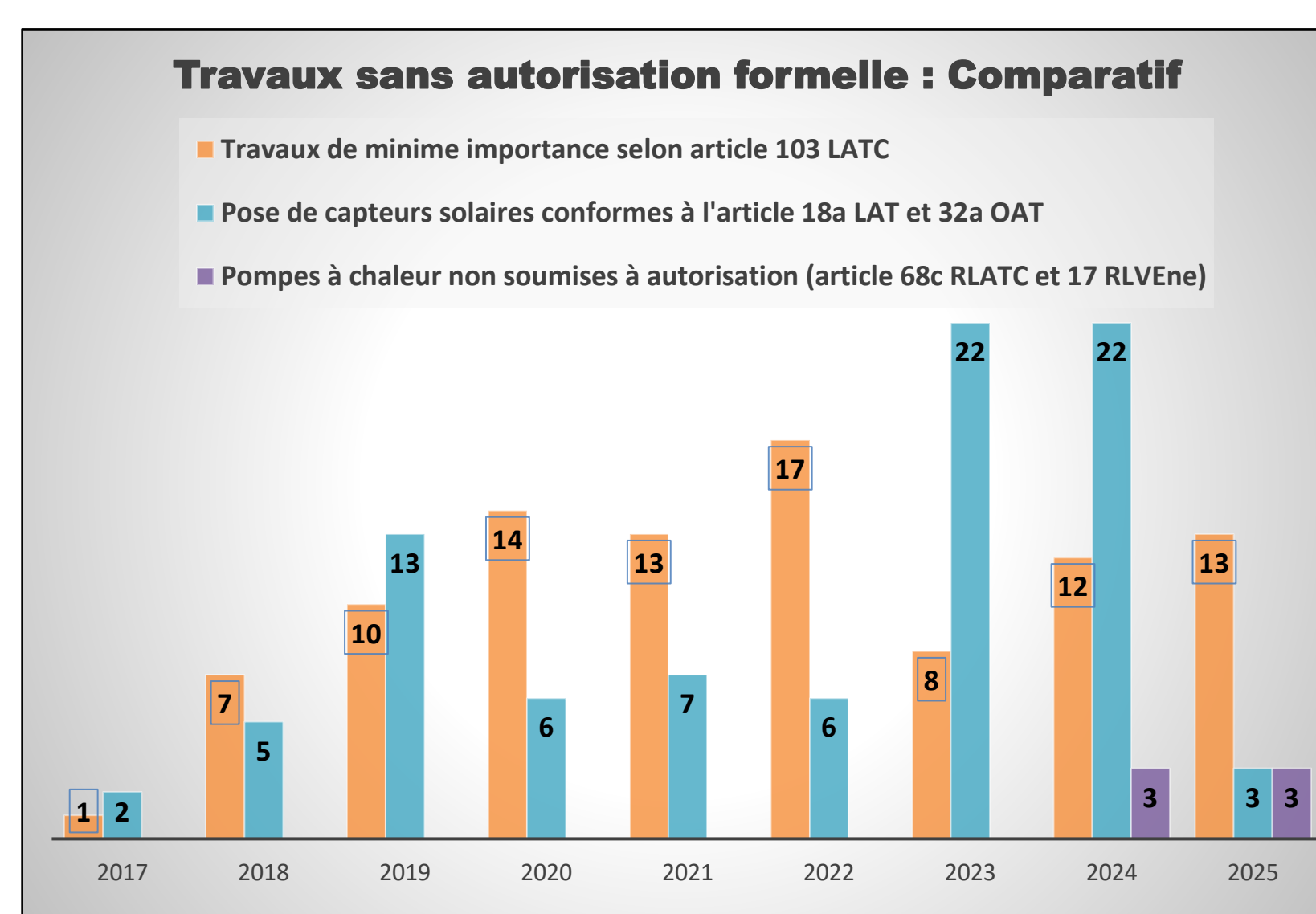
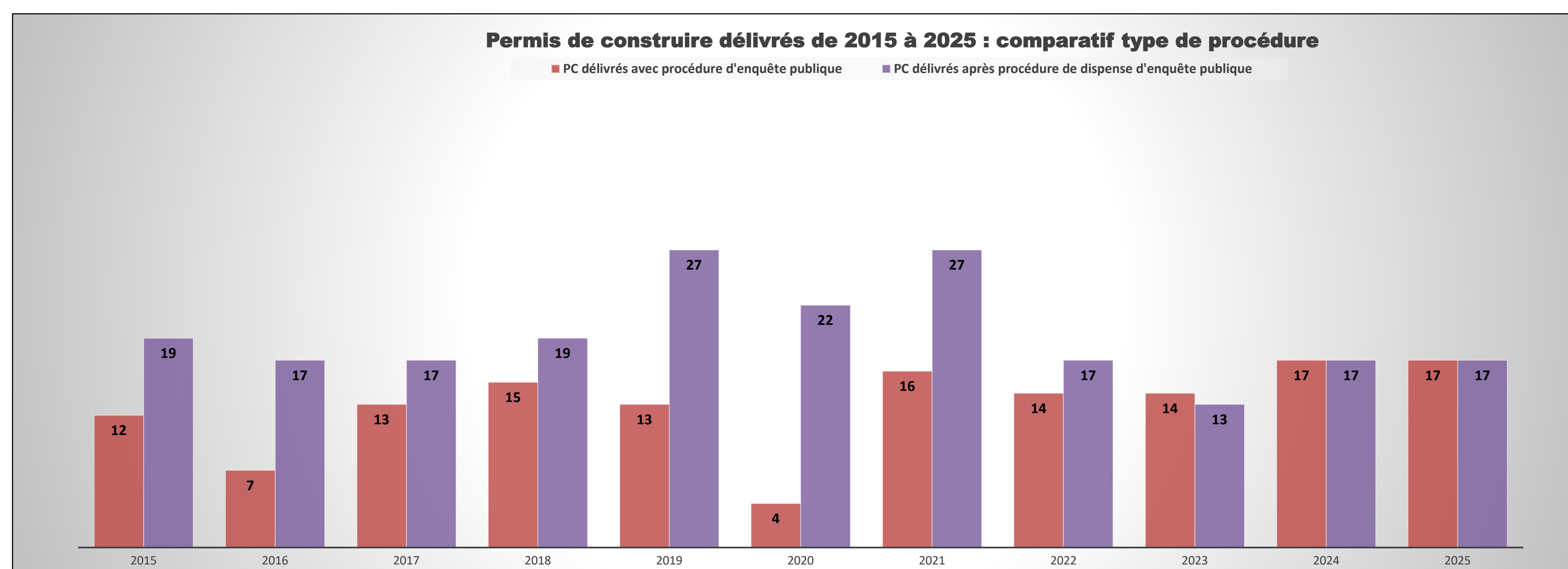
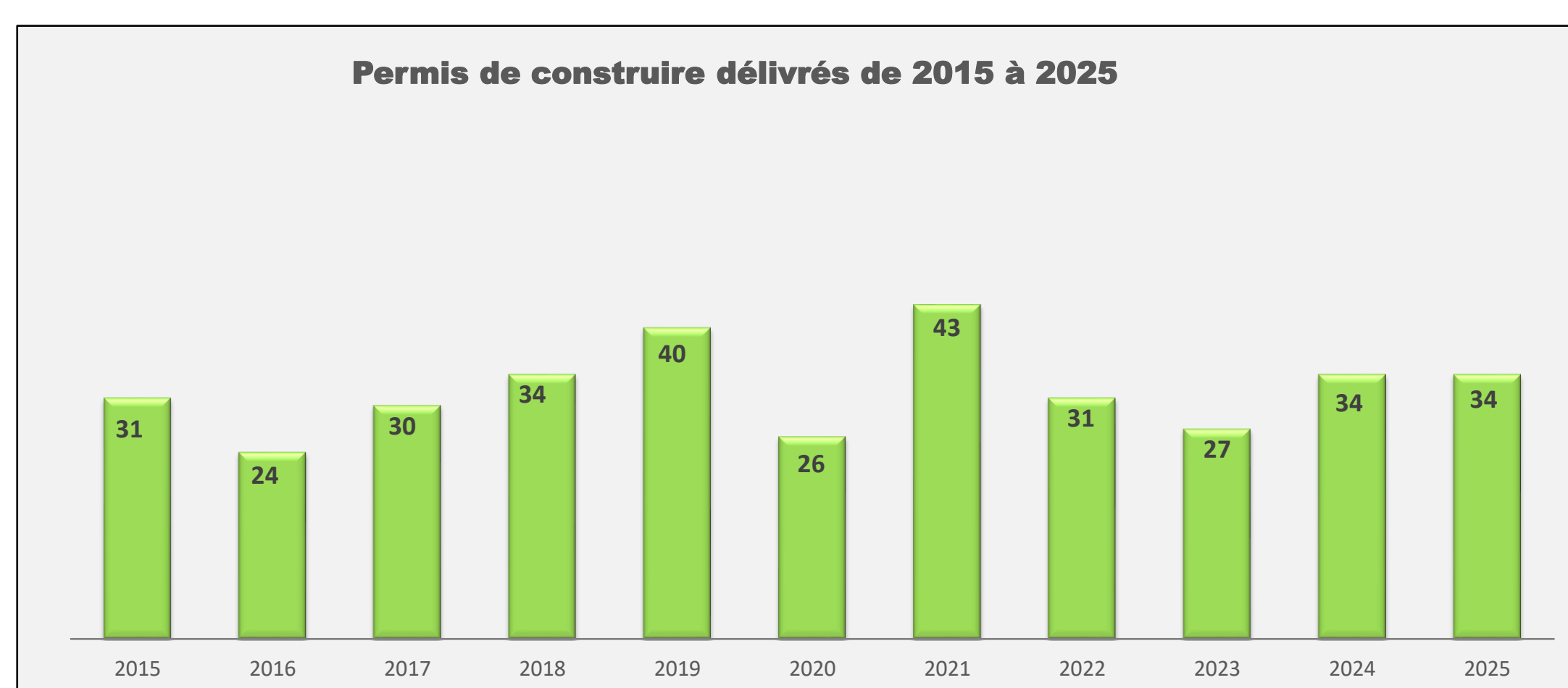
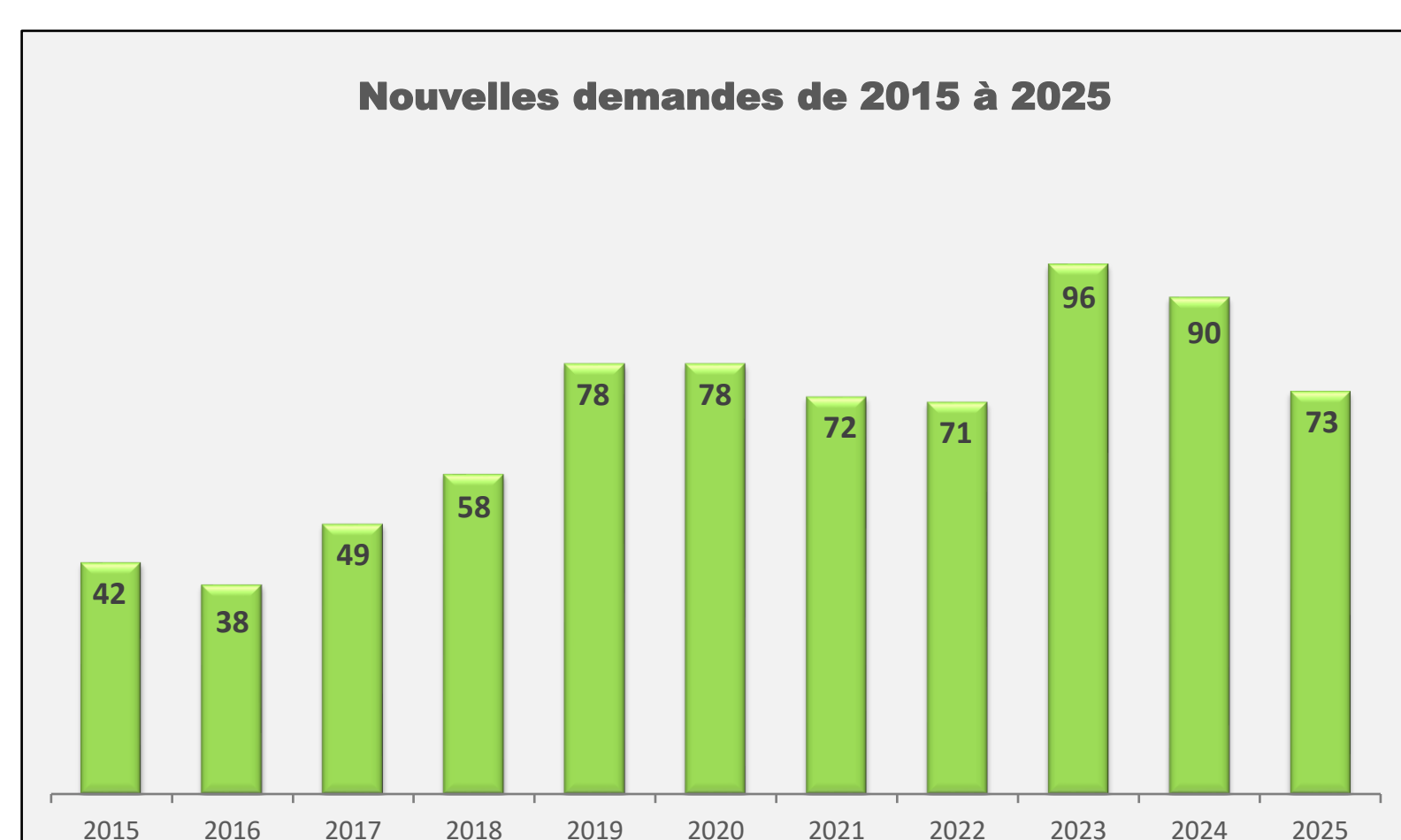
NOUVELLES DEMANDES EN 2025



COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY - STATISTIQUES DE 2015 A 2025



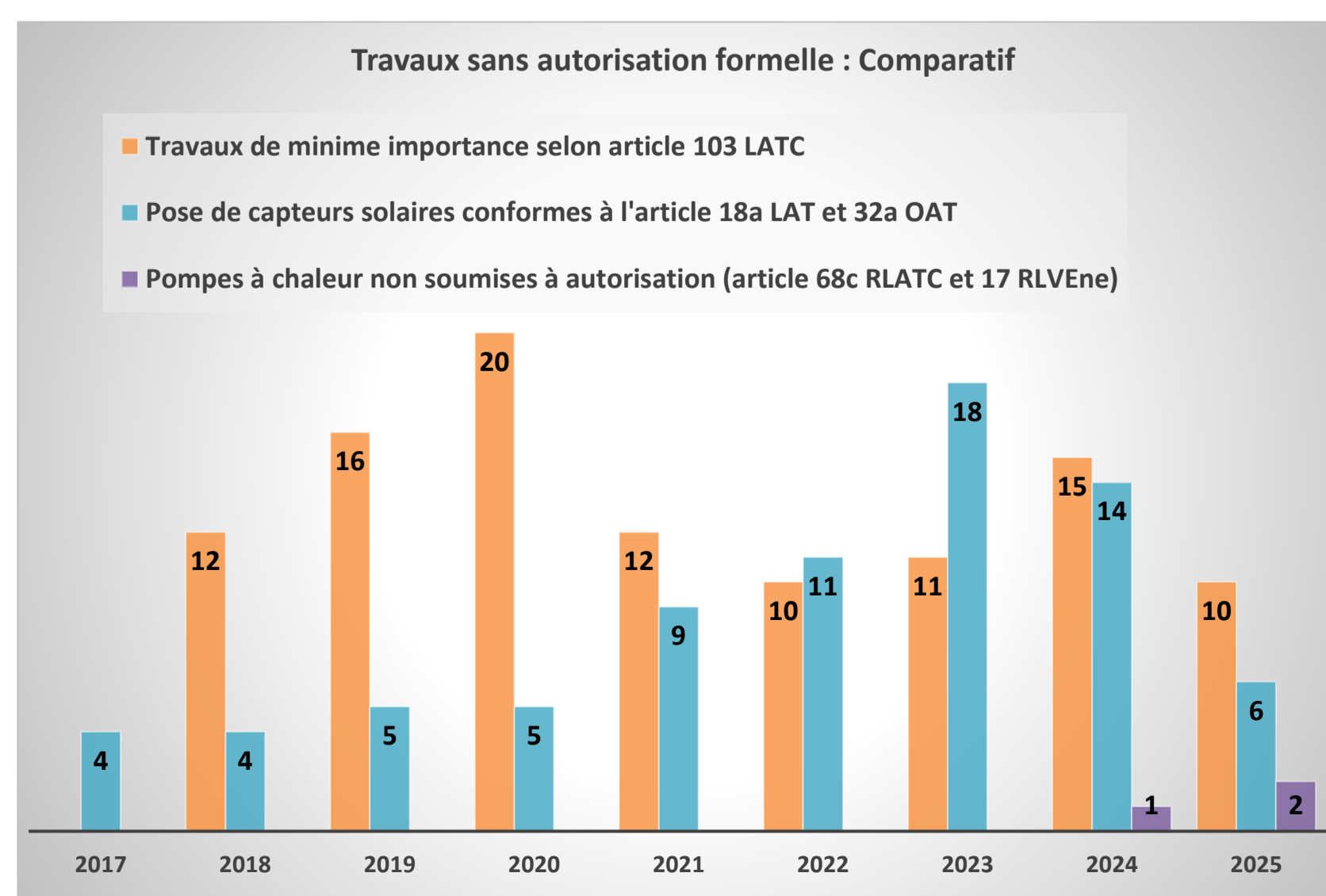
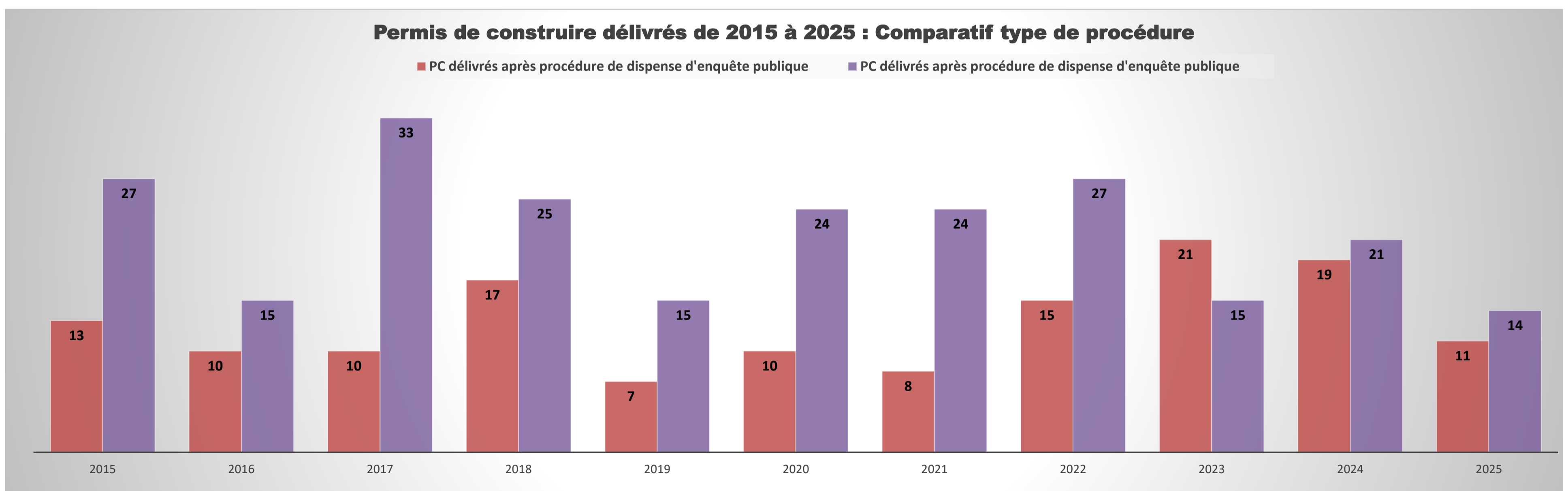
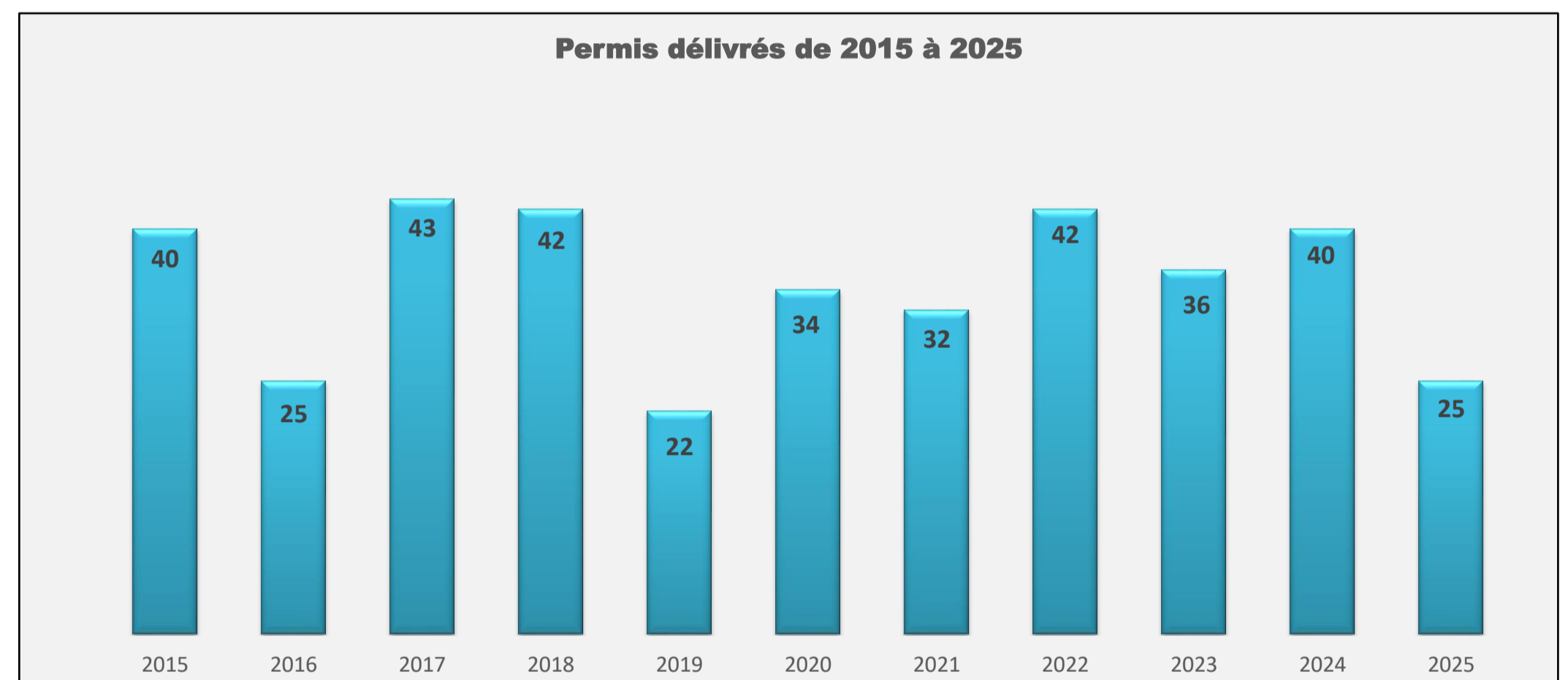
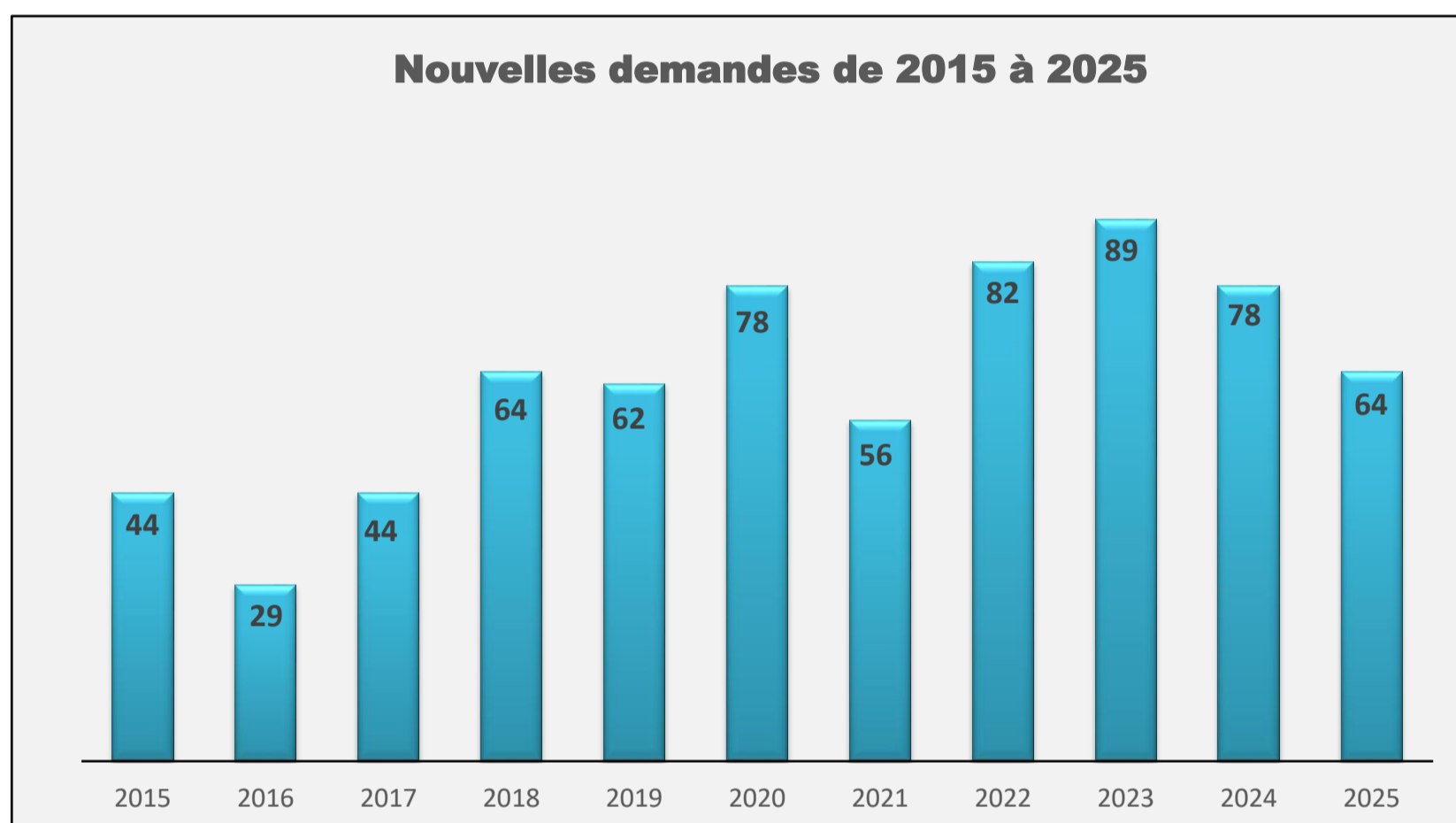
Nouvelles demandes		Permis délivrés (PC)	PC délivrés avec procédure d'enquête publique	PC délivrés après procédure de dispense d'enquête publique	Total des travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle	Travaux de minime importance selon article 103 LATC	Pose de capteurs solaires conformes à l'article 18a LAT et 32a OAT	Pompes à chaleur non soumises à autorisation (article 68c RLATC et 17 RLVene)
2015	42	31	12	19	-	-	-	-
2016	38	24	7	17	-	-	-	-
2017	49	30	13	17	3	1	2	-
2018	58	34	15	19	12	7	5	-
2019	78	40	13	27	23	10	13	-
2020	78	26	4	22	20	14	6	-
2021	72	43	16	27	20	13	7	-
2022	71	31	14	17	23	17	6	-
2023	96	27	14	13	30	8	22	-
2024	90	34	17	17	37	12	22	3
2025	73	34	17	17	19	13	3	3
	745	354	142	212	187	95	86	6



COMMUNE DE CORSEAUX - STATISTIQUES DE 2015 A 2025



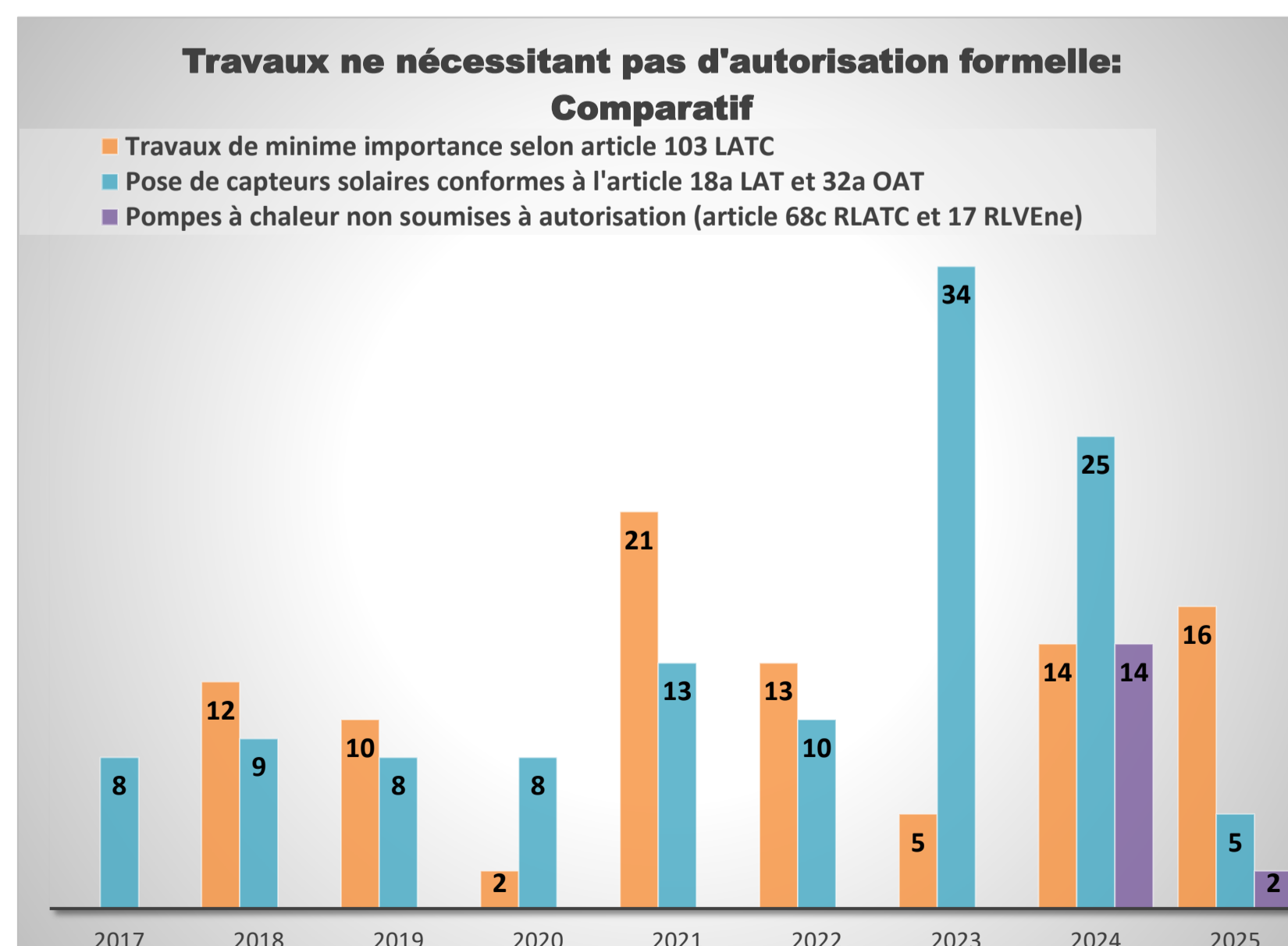
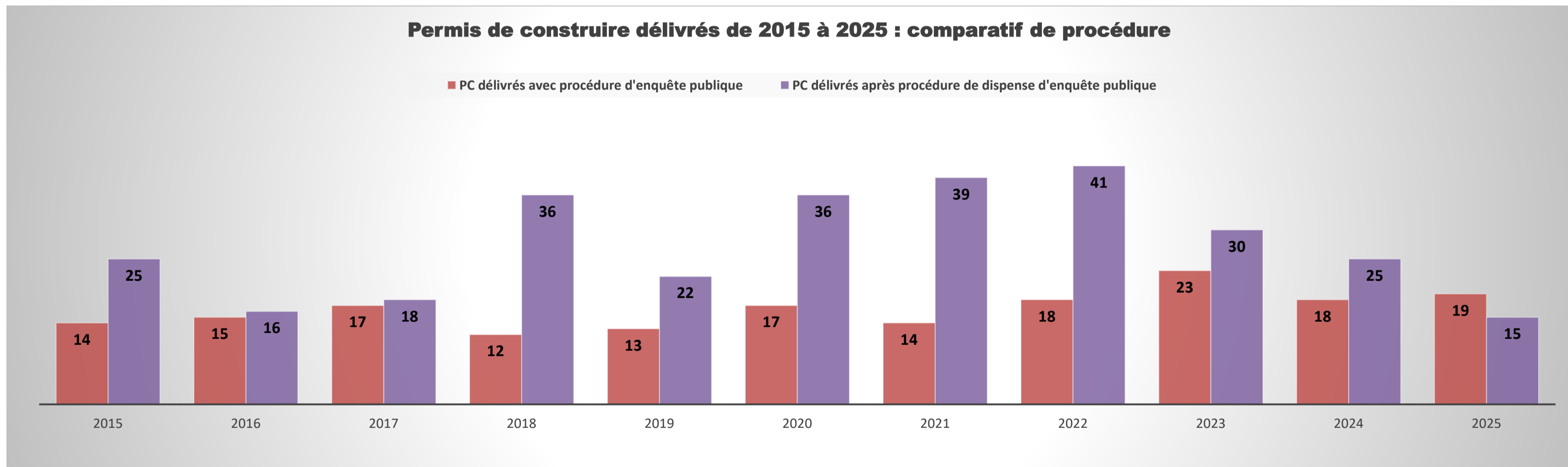
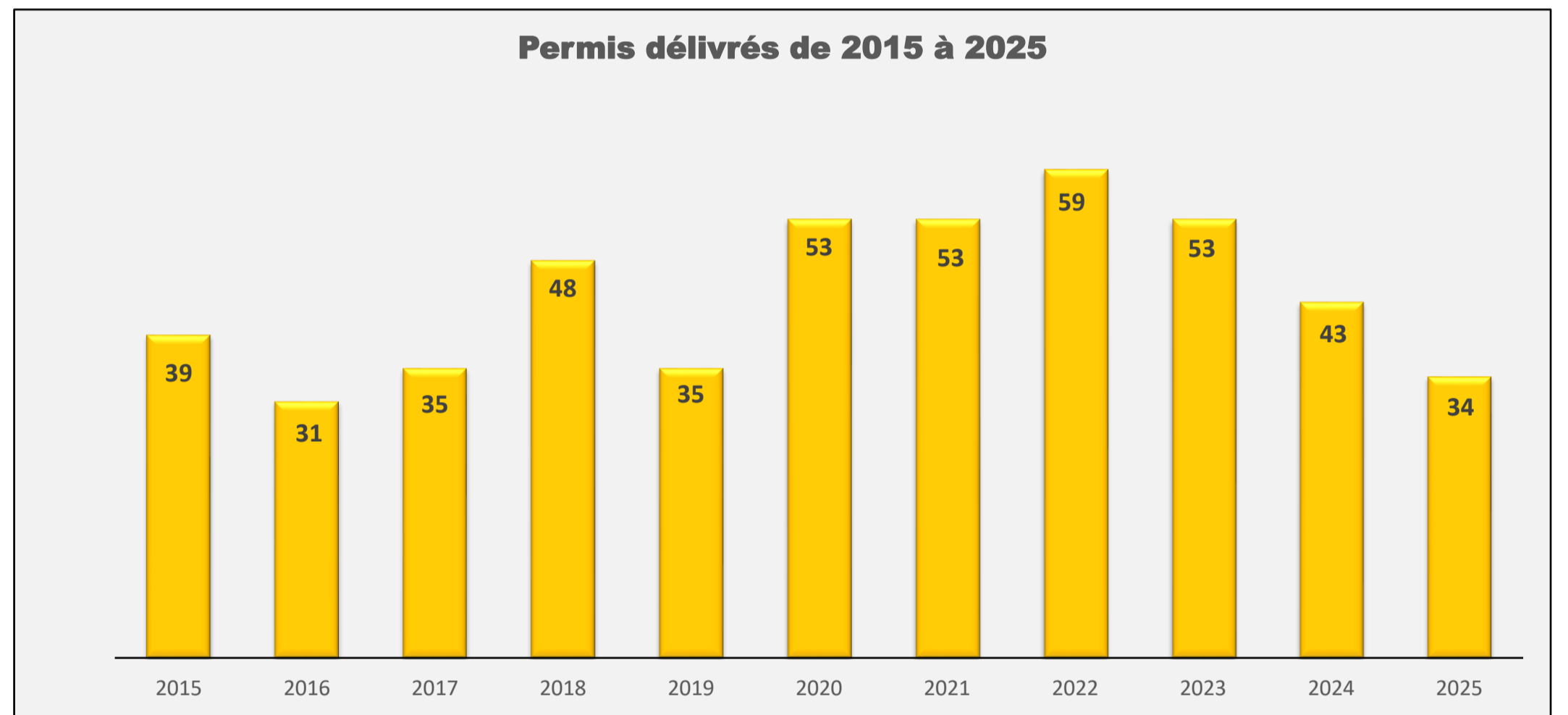
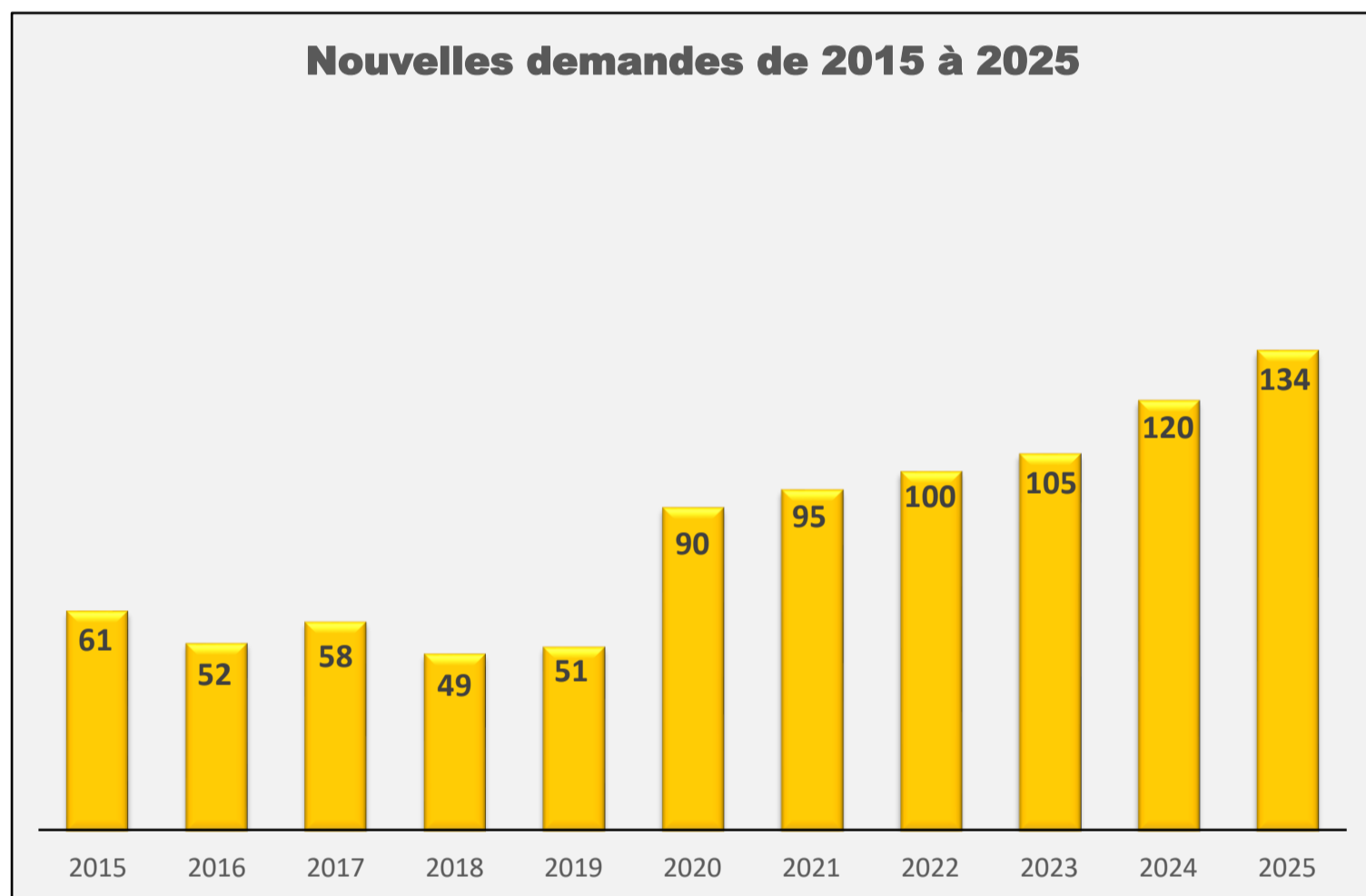
Nouvelles demandes								
		Permis délivrés (PC)	PC délivrés avec procédure d'enquête publique	PC délivrés après procédure de dispense d'enquête publique	Total des travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle	Travaux de minime importance selon article 103 LATC	Pose de capteurs solaires conformes à l'article 18a LAT et 32a OAT	Pompes à chaleur non soumises à autorisation (article 68c RLATC et 17 RLVene)
2015	44	40	13	27	-	-	-	-
2016	29	25	10	15	-	-	-	-
2017	44	43	10	33	4	0	4	-
2018	64	42	17	25	16	12	4	-
2019	62	22	7	15	21	16	5	-
2020	78	34	10	24	25	20	5	-
2021	56	32	8	24	21	12	9	-
2022	82	42	15	27	21	10	11	-
2023	89	36	21	15	29	11	18	-
2024	78	40	19	21	30	15	14	1
2025	64	25	11	14	18	10	6	2
	690	381	141	240	185	106	76	3



COMMUNE DE CHARDONNE - STATISTIQUES DE 2015 A 2025



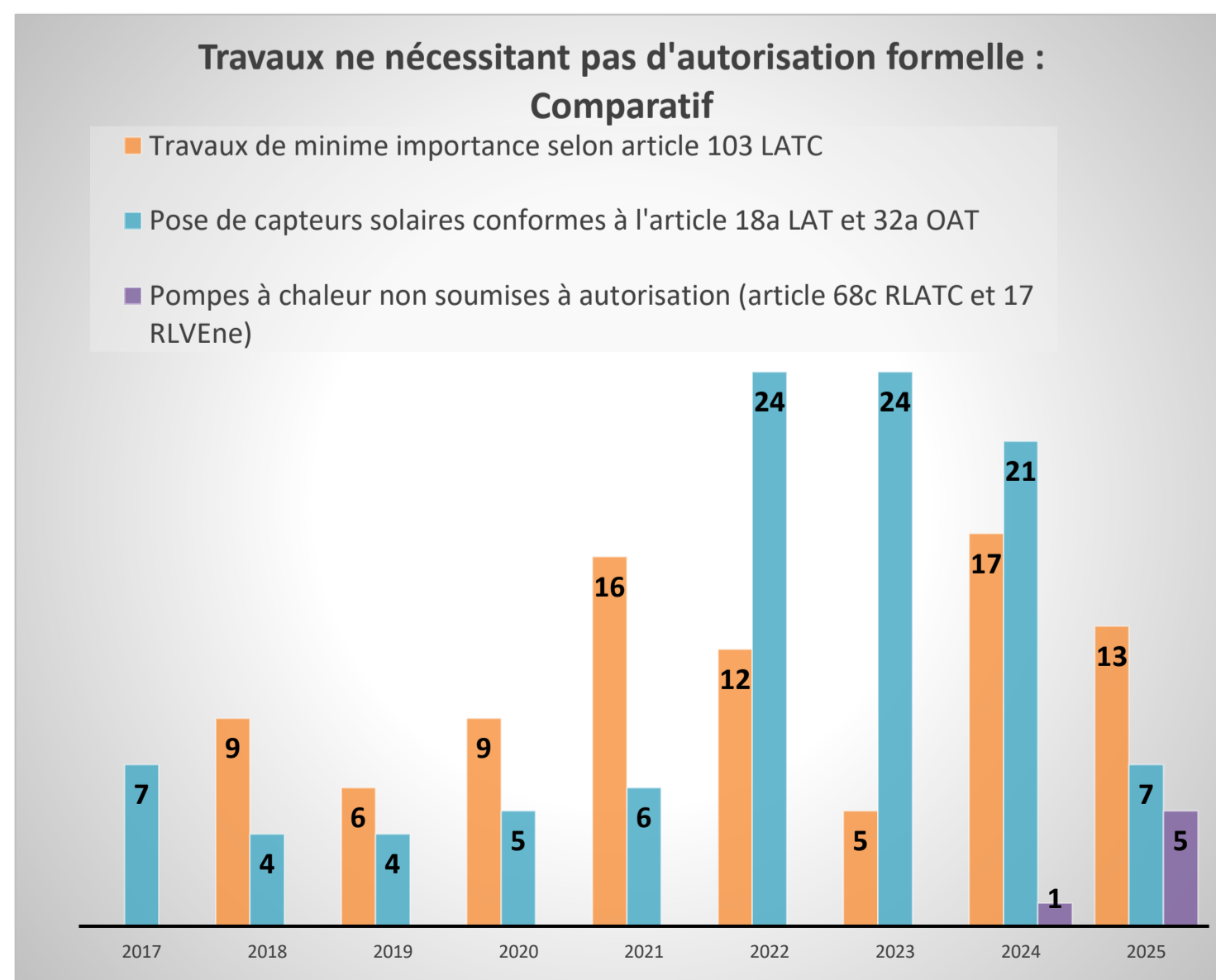
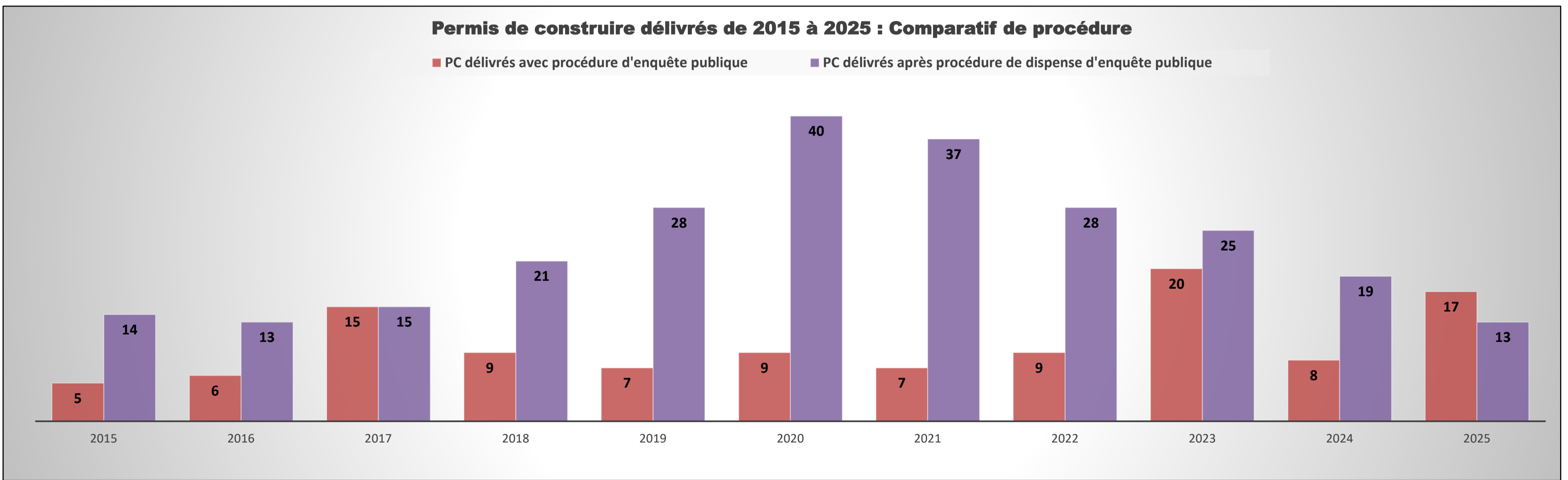
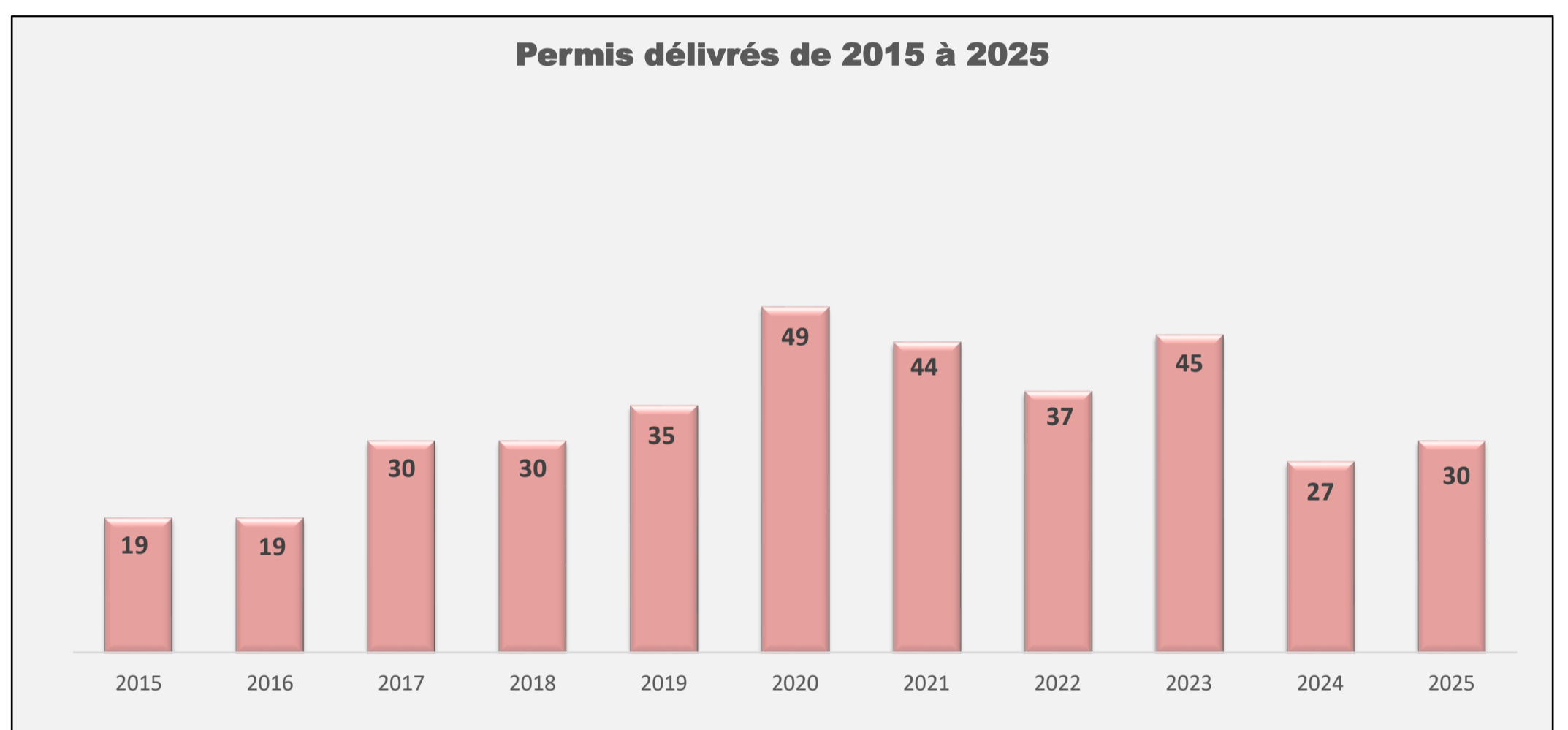
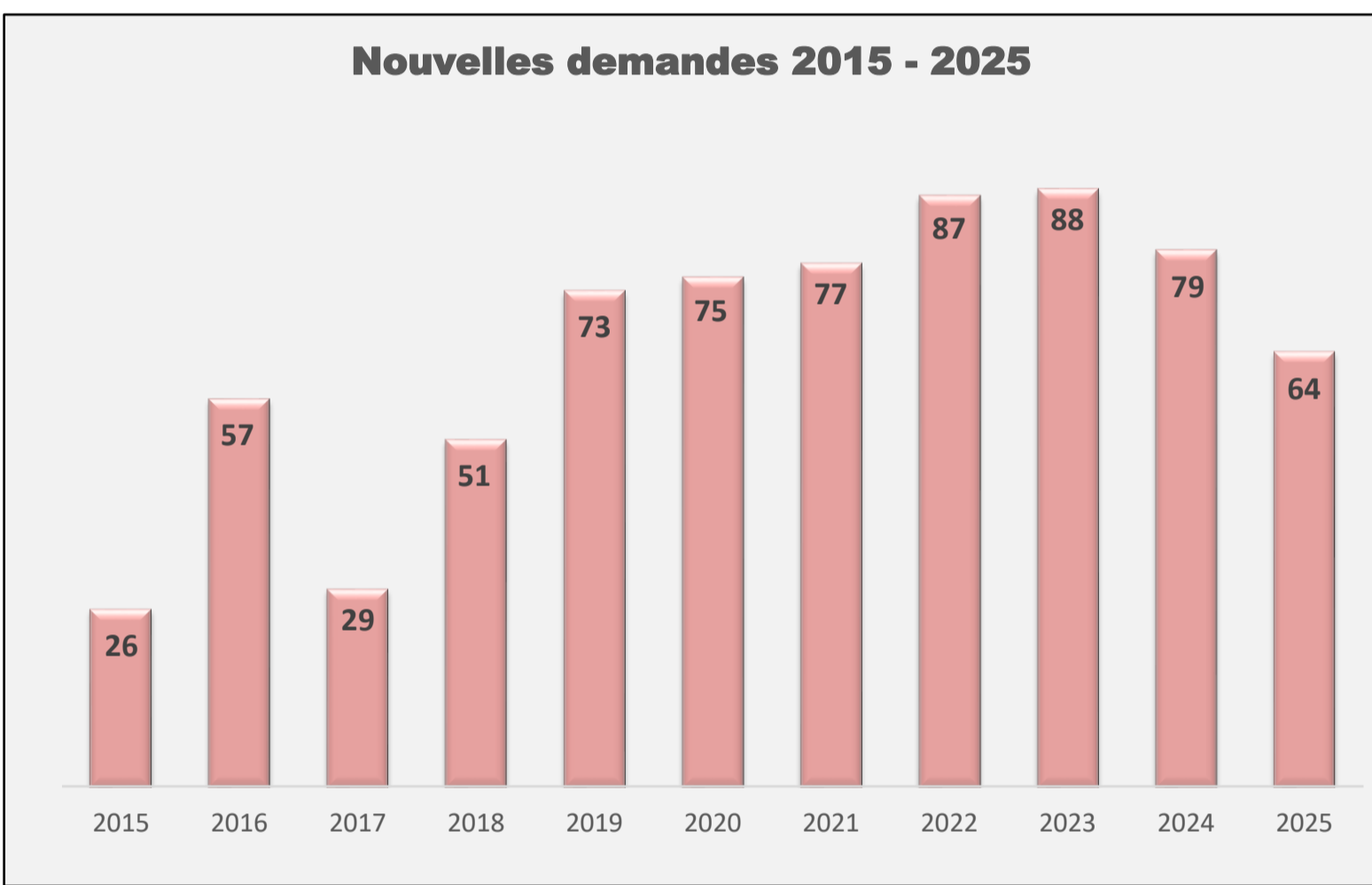
Nouvelles demandes								
		Permis délivrés (PC)	PC délivrés avec procédure d'enquête publique	PC délivrés après procédure de dispense d'enquête publique	Total des travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle	Travaux de minime importance selon article 103 LATC	Pose de capteurs solaires conformes à l'article 18a LAT et 32a OAT	Pompes à chaleur non soumises à autorisation (article 68c RLATC et 17 RLVene)
2015	58	39	14	25	-	-	-	-
2016	49	31	15	16	-	-	-	-
2017	51	35	17	18	8	0	8	-
2018	90	48	12	36	21	12	9	-
2019	95	35	13	22	18	10	8	-
2020	100	53	17	36	10	2	8	-
2021	105	53	14	39	34	21	13	-
2022	120	59	18	41	23	13	10	-
2023	133	53	23	30	39	5	34	-
2024	103	43	18	25	53	14	25	14
2025	90	34	19	15	23	16	5	2
	994	483	180	303	229	93	120	16



COMMUNE DE JONGNY - STATISTIQUES DE 2015 A 2025



Nouvelles demandes								
		Permis délivrés (PC)	PC délivrés avec procédure d'enquête publique	PC délivrés après procédure de dispense d'enquête publique	Total des travaux ne nécessitant pas d'autorisation formelle	Travaux de minime importance selon article 103 LATC	Pose de capteurs solaires conformes à l'article 18a LAT et 32a OAT	Pompes à chaleur non soumises à autorisation (article 68c RLATC et 17 RLVene)
2015	26	19	5	14	-	-	-	-
2016	57	19	6	13	-	-	-	-
2017	29	30	15	15	7	0	7	-
2018	51	30	9	21	13	9	4	-
2019	73	35	7	28	10	6	4	-
2020	75	49	9	40	14	9	5	-
2021	77	44	7	37	22	16	6	-
2022	87	37	9	28	36	12	24	-
2023	88	45	20	25	29	5	24	-
2024	79	27	8	19	39	17	21	1
2025	64	30	17	13	25	13	7	5
	706	365	112	253	195	87	102	6



CORAT RIVIERA

COMMISSION CONSULTATIVE REGIONALE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

HISTORIQUE – MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

Instituée en 1987 par les dix municipalités de l'ancien district de Vevey sous la forme d'une commission intercommunale, la CORAT Riviera a pour mission d'étudier les problématiques d'aménagement du territoire qui concernent l'ensemble de la Riviera ou une partie de celle-ci. Il s'agit d'un organisme de réflexion, de concertation et de coordination à caractère consultatif, qui présente des propositions aux municipalités.

La CORAT Riviera est composée d'un·e représentant·e de chaque municipalité des neuf communes de la Riviera, responsable de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. A l'origine, seul·e·s les chef·fe·s des services des trois villes y participaient également, mais depuis 2011, les responsables des bureaux techniques communaux ont été intégrés à la CORAT, en lien avec l'élaboration du projet d'agglomération transports et urbanisation Rivelac de 2^e génération. Le SAI se charge du secrétariat de la Commission.

La direction de Promove est également invitée à la CORAT plénière depuis 2017, ainsi que le Bureau technique de l'Agglomération Rivelac (l'Agglomération) depuis 2020

Pour la législature 2021-2026, la présidence de la CORAT a été assurée successivement par M. Dominique Martin, Conseiller municipal à Blonay, jusqu'en janvier 2022 (mise en place des nouvelles autorités de la Commune fusionnée Blonay – Saint-Légier), puis par Mme Elise Kaiser, Conseillère municipale à La Tour-de-Peilz. M. Ludovic Sherif, Conseiller municipal à Veytaux, en assure la vice-présidence.

Selon les objectifs définis par les municipalités et l'importance des dossiers à traiter, la CORAT peut désigner des groupes de travail spécifiques chargés du suivi de ces dossiers. Cas échéant, ces groupes peuvent recourir aux avis et prestations d'un·e consultant·e extérieur·e. Les membres de la CORAT sont alors régulièrement informés sur les démarches entreprises par les groupes de travail et sur l'avancement des mandats qui leur ont été confiés lors des réunions de la Commission plénière.

ACTIVITÉS 2025 DE LA CORAT PLÉNIÈRE

La CORAT s'est réunie à cinq reprises en 2025, en février, avril, juin, septembre et novembre.

Deux grands points ont été abordés de manière systématique lors de ses séances, soit :

- l'Agglomération Rivelac et le suivi des procédures relatives au projet d'agglomération de 5^e génération (PA5), au plan directeur intercommunal vaudois (PDi), ainsi qu'à la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) ;
- les projets communaux à incidence régionale.

Parmi les nombreux sujets qui ont été amenés à la CORAT, certaines démarches en cours ont fait l'objet d'une présentation particulière, tels que « l'Interface gare de Vevey » et le « Développement touristique des hauts de la Riviera ».

Agglomération Rivelac

Pour rappel, la CORAT est l'un des trois organes régionaux de référence, qui assurent le suivi des planifications menées par l'Agglomération et qui peuvent être consultés lors des phases clés. Des points de situation ont été présentés à chaque séance de la CORAT par les délégué·e·s du Bureau technique de l'Agglomération et la co-présidente, également présidente de la CORAT, ou d'autres membres de l'assemblée.

L'année 2025 a été très chargée pour l'Agglomération, avec le dépôt du PA5 auprès de la Confédération en mars, la finalisation du PDi en vue de transmettre le dossier pour examen préalable au Canton de Vaud, et la procédure d'adoption par les conseils communaux de la SRGZA, dossier qui fait l'objet d'une collaboration entre l'Agglomération et Promove. Un certain nombre d'échanges ont eu lieu au sein de la CORAT sur ces dossiers.

Une délégation de la CORAT a été désignée pour participer aux réflexions portant sur la future structure juridique de l'Agglomération.

Au surplus, toutes les informations relatives à l'Agglomération Rivelac sont à consulter sur le site internet y relatif : www.agglorivelac.ch.

Projets communaux à incidence régionale – échange d'informations

La CORAT favorise l'information mutuelle des communes de la Riviera sur leurs projets d'importance qui peuvent impacter la région et/ou des communes voisines. Dans ce but, un « tour de table » est réalisé à chaque séance de la CORAT plénière.

Les procédures relatives aux plans d'affectation sont globalement au cœur des échanges, notamment sur les plans d'affectation communaux (PACom) qui sont en cours dans la majorité des communes de la Riviera.

Une collaboratrice du service d'urbanisme et de la mobilité de Vevey est venue présenter la démarche relative à l'interface gare de Vevey en février. S'agissant d'une des mesures phare du PA5, dite présentation a suscité un vif intérêt de la part des membres, ainsi qu'un certain nombre de questions portant principalement sur les espaces réservés aux transports publics (urbains / régionaux), l'accessibilité des transports individuels motorisés et le stationnement.

Autre point qui a fait l'objet d'informations régulières au sein de la CORAT, celui des voies vertes intercommunales, qui soulèvent notamment quelques difficultés de coordination entre certains services de l'Etat. Pour rappel, la CORAT avait reçu une délégation de la DGMR fin 2024 pour présenter sa stratégie cantonale vélo.

Enfin, les membres de la CORAT ont relevé que la coordination des travaux routiers menés par les communes mériterait d'être améliorée, certains étant problématiques en termes d'accessibilité et de fluidité du trafic, notamment pour les transports publics. Il a été convenu d'alimenter la plateforme Cartoriviera plus systématiquement et de réunir les techniciens communaux deux fois par année pour améliorer la situation ; la coordination sera assurée par le BTI.

Développement touristique des hauts de la Riviera

En juin, la délégation de Promove a présenté la démarche qu'elle a lancée sur le développement touristique des hauts de la Riviera, qui a fait l'objet de deux ateliers en mai et en septembre, réunissant les représentant·e·s politiques / techniques des communes concernées (AT / tourisme), MVT, le Parc Naturel du Pays-d'Enhaut, le Bureau technique de l'Agglomération, ainsi que le mandataire du volet Tourisme du PDi.

En synthèse du travail réalisé, sur les 19 projet communaux répertoriés à la base (peu importe leur état d'avancement), 7 d'entre eux ont été reconnus comme étant stratégiques, régionaux, prioritaires et éligibles d'un point de vue LADE. L'Agglomération, ainsi que les mandataires du PA5, ont été informés des résultats des travaux menés sur les aspects territoriaux.

Etude intercantonale sur une ligne de transport public régionale Bulle-Vevey

Par ailleurs, la CORAT a été tenue informée par le Bureau technique de l'Agglomération de l'avancement d'une étude lancée par les Cantons de Vaud et de Fribourg, portant sur une offre de transport régional (TRV) pour le corridor « Bulle – Vevey », menée par un mandataire externe.

Après une phase de diagnostic, plusieurs variantes ont été établies, puis analysées sous plusieurs angles (utilité / finances / multicritères), éliminant celles qui étaient les moins pertinentes. Il a été relevé que dite étude rejoignait en partie l'hypothèse du PA5, avec le risque d'un décalage par rapport au développement prévu à La Veyre-Derrey ; les chiffres relatifs aux pendulaires n'étant pas actualisés depuis 2020. Deux variantes ont été retenues qui passent par l'autoroute, le point de l'origine étant variable (Bulle ou Châtel-St-Denis), alors que la destination reste constante (Vevey).

LEXIQUE D'APPUI

AT	Aménagement du territoire
BTI	Bureau technique intercommunal du Cercle de Corsier
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (Riviera)
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes (Vaud)
LADE	Loi sur l'appui au développement économique (Vaud)
MVT	Montreux Vevey tourisme
PA5	Projet d'agglomération de cinquième génération
PACom	Plan d'affection communal (Vaud)
PDi	Plan directeur intercommunal (Vaud)
Promove	Promotion économique de la Riviera et de Lavaux
SRGZA	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (Vaud)
TRV	Transport régional de voyageurs

Vevey – le 9 février 2026 / SAI-LMS/nc

COMMISSION PRÉVENTION RIVIERA

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La commission « drogue » Riviera a été institutionnalisée de façon permanente en 1996 par les dix municipalités de l'ancien district de Vevey qui participaient à son financement annuel à hauteur de CHF 1.- / habitant·e. Elle était essentiellement composée de représentant·e·s des milieux professionnels concernés par la toxicomanie, sous la présidence d'un·e représentant·e des autorités politiques choisi·e parmi les trois délégué·e·s des municipalités. Il s'agissait principalement d'un organisme de soutien et de coordination entre les professionnel·le·s et les autorités politiques, en matière de prévention et de lutte contre la toxicomanie au niveau du district.

Dès 2000, les actions de prévention soutenues par la commission se sont progressivement élargies, pour couvrir, au-delà de la toxicomanie, d'autres problématiques telles que l'alcool ou la violence. Ces évolutions ont entraîné, en 2001, la révision du cahier des charges de la commission, laquelle a été renommée « Commission Prévention Riviera » (CPR), afin de s'aligner sur ce nouveau cadre, qui définissait sa compétence en matière de soutien aux actions de prévention dans un sens très large. Parallèlement, à la fin de l'année 2001, la commission a mandaté le professeur Alain Clémence pour réaliser une étude, laquelle a mis en évidence diverses pistes pour une politique régionale de prévention sur la Riviera.

Début 2024, un nouveau cahier des charges¹ est entré en vigueur, après adoption par les neuf municipalités de la Riviera. Ce document est l'aboutissement de réflexions initiées fin 2022 sur les missions de la CPR et les critères d'octroi des soutiens financiers. Dans ce cadre, un Groupe technique (GT), composé de représentants des milieux professionnels, a été constitué. En concertation avec la CPR, le GT a conduit ces travaux et procédé parallèlement à l'adaptation du formulaire de demande de soutien ainsi que du sommaire type des bilans des actions réalisées, afin de les aligner sur les exigences du nouveau cahier des charges.

Les neuf municipalités collaborent au sein de la CPR, dans le but de promouvoir la prévention en faveur de la cohésion sociale sur leur territoire. La CPR a pour missions :

- L'échange d'informations, l'identification des besoins, la mise en commun d'expertises et la concertation sur des stratégies ;
- Le soutien financier à des projets de prévention primaire, secondaire ou tertiaire ;
- La sensibilisation des autorités politiques à des problématiques spécifiques ;
- La communication auprès de publics variés sur des problématiques et des projets.

La CPR est composée d'une délégation fixe de 10 membres, dont cinq représentant·e·s des municipalités de la Riviera, nommée·e·s par celles-ci, et cinq représentant·e·s des milieux professionnels actifs dans le domaine de la prévention. Les représentant·e·s sont désignés pour une législature et peuvent être reconduits dans leurs mandats.

La CPR peut décider de modifier sa composition en fonction des besoins identifiés par les municipalités et les milieux professionnels. D'autre part, bien que limité à 5, le GT peut s'élargir en invitant des intervenants spécifiques selon les sujets à traiter.

Le Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI) assure le secrétariat et la gestion de la CPR et du GT.

¹ Téléchargeable sur <https://www.sai-riviera.ch/PREVENTIONcahiercharges2024.pdf>

En 2025, la délégation fixe de la CPR a été assurée comme suit :

Vevey	Mme Gabriela Kämpf, Conseillère municipale, Présidente
Blonay – Saint-Légier	M. Bernard Degex, Conseiller municipal
Cercle de Corsier (2021-2026 : Jongny)	Mme Céline Murisier, Conseillère municipale
Montreux – Veytaux	Mme Jacqueline Pellet, Conseillère municipale à Montreux
La Tour-de-Peilz	M. Vincent Bonvin, Conseiller municipal
Jeunesse	M. Marco Pavarini – Responsable TSP Vevey
Services sociaux communaux	M. Simon Smith – Chef de service – Montreux Mme Christyl Vasserot – Cheffe de service – Vevey (1 ^{er} trimestre)
Education	Mme Bénédicte Saille – Directrice EPS – Vevey (1 ^{er} semestre) M. Philippe Valazza – Directeur EPS – Montreux-Ouest (2 ^e semestre)
Prévention des addictions	M. Vincent Masciulli – Directeur AACTS
Sécurité (prévention – ASR)	M. Pierre-André Emery – Chargé de prévention

ACTIVITES 2025

Le GT et la CPR se sont réunis chacun à trois reprises en 2025 : janvier (GT) / février (CPR) / mai et octobre.

Deux changements sont intervenus dans la composition de la délégation fixe de la CPR, parmi les représentants des milieux professionnels : la cheffe du service veveysan de la cohésion sociale a quitté ses fonctions fin mars, et au deuxième semestre, la représentante de l'Education a cédé sa place au nouveau président de la Conférence régionale de directeur·trice·s d'Etablissements primaires et secondaires (EPS) Lavaux – Riviera.

Entre fin 2024 et début 2025, sur mandat de la CPR, le GT a mené une réflexion sur les items de la plateforme « Harcèl.Vevey », qui ne répondaient plus pleinement à son objectif initial de signalement simple de harcèlement de rue. Le service communal veveysan concerné a finalement confié cette reconfiguration à un·e collaborateur·trice interne.

En octobre, le GT a accueilli une délégation du Centre Ados Riviera venue présenter les activités de la nouvelle association « Ados de la Riviera ».

Tout au long de l'année, le GT a identifié et transmis à la CPR les principaux enjeux de prévention rencontrés, notamment le harcèlement, le vivre ensemble, la prévention en milieu scolaire, les arnaques visant les aînés, la solitude et la santé mentale des jeunes. Il a également mis en évidence d'autres problématiques telles que l'hébergement d'urgence, les tensions infrastructurelles liées à l'accueil des enfants allophones ainsi que la consommation de stupéfiants et le deal dans l'espace public. Ces trois dernières thématiques font l'objet de task forces spécifiques, réunissant les services cantonaux et communaux ainsi que les milieux professionnels concernés.

Sur préavis du GT, la CPR a également statué sur les demandes de subventions (présentées ci-après), entériné les bilans des projets soutenus, discuté des thématiques proposées par le GT et procédé à des tours de table permettant aux participants de s'exprimer sur les problématiques rencontrées.

Demandes de soutien traitées en 2025

La CPR a examiné 6 demandes de soutien, dont 4 ont été approuvées, 1 est en attente de compléments d'information et 1 a été refusée. Les demandes de soutien acceptées en 2025, ainsi que celle relevant d'un engagement pluriannuel, sont résumées ci-après.

Association ADN Dialect – Ghetto Jam 2025-2027

En 2024, la CPR a accepté de renouveler son soutien à l'association susmentionnée pour une période de trois ans, dans le cadre du projet de médiation qu'ADN Dialect a développé depuis 2015 et reconduit annuellement grâce à son succès. Les jeunes de la Riviera peuvent ainsi participer à des ateliers gratuits visant à améliorer la confiance en eux, leur relation aux autres par le mouvement et à les initier aux métiers de la scène à travers la création d'un spectacle et/ou d'un film

La commission a soutenu le Ghetto Jam 2025 à hauteur de CHF 20'000.-.

Commune de Blonay – Saint-Légier – EPS Blonay – Saint-Légier – Projet d'établissement « Branché – Débranché »

Projet communautaire axé sur les médias numériques invitant les élèves à mener une réflexion tout au long de l'année scolaire à travers un événement hebdomadaire, dont certains ouverts à l'ensemble de la population. L'objectif étant de favoriser une appropriation réfléchie et constructive des nouvelles technologies plutôt que de les stigmatiser.

Plusieurs entités publiques et privées se sont investies dans l'organisation de ce projet participatif dont notamment la Commune et l'EPS de Blonay – Saint-Légier, le Canton (DGEO) et les commerces locaux.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 10'000.-.

Association L'Escale, Centre de loisirs pour seniors – La Tour-de-Peilz – Tournée du spectacle « Carambouill'âges »

Projet visant l'organisation d'une tournée itinérante de ce spectacle, interprété par des aînés pour des aînés, ayant pour objectif de sensibiliser les seniors aux risques d'arnaques. L'ASR a contribué à la rédaction d'un fascicule sur ce thème (édité par L'Escale), destiné tant au public du spectacle, qu'à l'ensemble des personnes âgées de la Riviera.

La commission a donné un accord de principe à la demande, sous réserve de la réception de précisions complémentaires relatives à l'organisation.

Fondation Pro Juventute – 147.ch – Conseil & aide pour les enfants et les jeunes (année 2025)

Depuis 25 ans, la fondation offre, à l'échelle nationale, des prestations de conseil et d'aide destinées aux enfants et jeunes jusqu'à 25 ans, 7/7 jours, 24h/24h, 365 jours/an, via différents canaux de communication. Les besoins en la matière sont en constante augmentation et l'utilité du service est largement reconnue, en premier lieu par ses usagers.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 16'000.-.

Association Multi-Scène – « Être femme ici et là-bas » 2025-2026

Poursuite de l'action destinée à favoriser l'intégration de femmes allophones par le biais du théâtre. Organisation de deux ateliers hebdomadaires selon le niveau de français et l'expérience de la pratique théâtrale des participantes. Constat que la rencontre entre la population autochtone et les femmes allophones impacte positivement le processus mis en œuvre.

La commission a soutenu ce projet à hauteur de CHF 4'000.-.

Commune de Vevey – Service de la cohésion sociale / TSP - « Cap avenir »

Dispositif sur une année scolaire visant à accompagner de manière précoce quatre jeunes en situation de rupture scolaire, sociale et familiale, afin de prévenir leur basculement dans l'aide sociale et de favoriser leur insertion professionnelle. A terme, cette action pourrait faire l'objet d'un financement cantonal.

La commission soutient ce projet à hauteur de CHF 15'000.- pour 2026 et a accepté le principe de renouveler ce soutien pour une deuxième année, sous réserve du dépôt d'une nouvelle demande.

COMPTES ET RAPPORT D'ACTIVITES 2024 / COMPTES 2025

Comptes et rapport d'activités 2024

La CPR a adopté les comptes et le rapport d'activités 2024, le 27 février 2025.

Comptes 2025

La contribution des communes à hauteur de CHF 1.- / habitant·e (population au 31-12-2024) a été facturée en octobre 2025.

En 2025, un montant total de CHF 50'000.- a été versé pour des demandes de soutien approuvées. Par ailleurs, une provision de CHF 59'000.- a été constituée pour des soutiens accordés en 2024 et 2025, dont les versements sont prévus les années suivantes.

A ces charges, s'ajoute le montant forfaitaire des prestations du SAI à hauteur de CHF 8'000.-.

Dès lors, le solde comptable disponible au 31 décembre 2025 s'élève à CHF 109'973.80.

Au surplus, les communes ont été invitées à porter la contribution de CHF 1.- / habitant·e dans leur budget 2026.

BILAN, ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES

Force est de constater que le climat sociétal est de plus en plus anxiogène et que, si l'ensemble des couches de la population est touché, la jeunesse et les aînés en payent le plus lourd tribut. Par exemple, le harcèlement, l'usage de substances atypiques (protoxyde d'azote, pharmacie domestique) et les enjeux liés à la santé mentale concernent principalement les jeunes, tandis que les arnaques touchent davantage les aînés. Ces problématiques viennent s'ajouter à celles déjà identifiées et suivies de longue date.

Dans ce contexte, la CPR joue un rôle essentiel de relais entre les milieux professionnels et les instances politiques, tout en soutenant des projets qui apportent des réponses concrètes et pertinentes aux défis actuels de la prévention auprès de la population.

Annexe : Comptes 2025

Vevey - le 25 février 2026 / SAI-NRP

COMPTES 2025

SOLDE AU 01-01-2025	78'573.80
----------------------------	------------------

PRODUITS

Provisions pour soutiens acceptés en 2024 / à verser en 2025, 2026 et 2027

Association Multi-Scènes - "Être femme ici et là-bas" 2024-2025	4'000.00
ADN Dialect - Ghetto Jam 2025-2027	60'000.00
Total provisions 2024	64'000.00

Contribution des communes pour 2025 : CHF 1.- / hab. selon population au 31-12-2024

Blonay - Saint-Légier	12'463.00
Chardonne	3'340.00
Corseaux	2'322.00
Corsier	3'389.00
Jongny	1'921.00
Montreux	26'964.00
La Tour-de-Peilz	12'812.00
Vevey	20'146.00
Veytaux	1'043.00
Total contribution des communes	84'400.00

TOTAL DES PRODUITS	226'973.80
---------------------------	-------------------

CHARGES

Soutiens acceptés en 2024, versés en 2025**-24'000.00**

Association Multi-Scènes - "Être femme ici et là-bas" 2024-2025	-	4'000.00
ADN Dialect - Ghetto Jam 2025	-	20'000.00

Soutiens acceptés en 2025, versés en 2025**-26'000.00**

"Branché-Débranché", Commune de Blonay - St-Légier	-	10'000.00
Pro Juventute - "Conseil et aide 147.ch" - 2025	-	16'000.00

Total versements soutiens	-	50'000.00
<i>Solde intermédiaire</i>		176'973.80

Provision soutiens acceptés en 2024 et 2025, à verser en 2026 et 2027**-59'000.00**

ADN Dialect - Ghetto Jam 2026-2027	-	40'000.00
Association Multi-Scènes - "Être femme ici et là-bas" 2025-2026	-	4'000.00
Ville de Vevey, Service de la cohésion sociale/TSP - "Cap avenir"	-	15'000.00

Total provisions soutiens	-	59'000.00
----------------------------------	----------	------------------

Prestations du SAI (forfait)	-	8'000.00
-------------------------------------	----------	-----------------

TOTAL DES CHARGES	-	117'000.00
--------------------------	----------	-------------------

SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2025	109'973.80
----------------------------------	-------------------

Vevey - le 24 février 2026 - SAI / NRP/sp/nc

ARAS RIVIERA

Quelques éléments proposés pour les rapports annuels 2025



Présentation

L'ARAS Riviera est une association des 9 communes de la Riviera et des 4 communes du cercle de Saint-Saphorin. Elle est composée du Centre social régional (CSR), en charge d'appliquer la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), des Agences d'assurances sociales (AAS), en charge d'appliquer le règlement sur les agences d'assurances sociales et du Centre régional de décisions PC Familles, en charge d'appliquer la loi sur les Prestations complémentaires familles (LPCFam) pour la Riviera et la région Aigle et Pays d'Enhaut.

Depuis 2021, la totalité des charges financières de ces trois entités est prise en charge par le canton.

Depuis avril 2024, Madame Dolores Roncero Chavan, directrice de l'ARAS Riviera assure la direction ad interim de l'ARASAPE – Association régionale d'action sociale du district d'Aigle et du Pays-d'Enhaut. Elle a été nommée en septembre 2025, assurant ainsi la direction des deux régions d'action sociale.

Nombre de collaborateur trices au 31.12.2025

126 collaborateur trices pour 110.6 ETP

Organisation

Le Comité de direction de l'association composé de municipales et municipaux uniquement s'est réuni huit fois en 2025. Le Conseil intercommunal, composé de municipales et municipaux, s'est réuni à trois reprises en 2025, en présence également du Comité de direction.

Nombre de dossiers RI moyens par commune en 2025 : voir annexe

Faits marquants

L'année 2025 a été marquée par plusieurs évolutions notables pour l'ARAS Riviera.

Sur le plan institutionnel, la direction de l'ARASAPE (district d'Aigle et Pays-d'Enhaut) a été confiée à Madame Dolores Roncero Chavan, déjà en fonction à la tête de l'ARAS Riviera. Elle assure désormais la responsabilité des deux associations, ouvrant ainsi la voie à une gouvernance plus cohérente à l'échelle de l'Est vaudois.

Concernant l'appel à projets **Vaud pour vous**, déployé depuis 2023, celui-ci s'est développé ainsi pour la région Riviera :

- Le projet **Riviera pour vous**, mené en partenariat avec *Caritas Vaud* et le *CSP Vaud*, a été reconduit pour les années 2026 et 2027. Sa pertinence et sa fréquentation en constante progression ont confirmé sa valeur ajoutée pour la population locale.
- En revanche, le projet **Synergie des seuils d'accès**, réalisé avec la *Fondation AACTS*, ne sera pas reconduit, sa mise en œuvre n'ayant pas permis d'atteindre pleinement l'objectif initial, à savoir l'accès à des publics totalement exclus des services sociaux.

Enfin, l'activité des trois services (Centre social régional, Agences d'assurances sociales et Centre régional de décisions PC Familles) est restée stable en 2025.

Buts optionnels

Sur proposition du Comité de direction et au titre de buts optionnels, le Conseil intercommunal a validé, en 2025, la subvention de l'association Lire et Ecrire, de la Fondation AACTS, d'ANACARE (ancien Partage Riviera), de Français en jeu et de Riviera pour vous.

Logos ARAS RIVIERA



Logos ARASAPE



Annexe : nombre de bénéficiaires RI 2025

20.01.2025/DRC

Annexe : Nombre de dossiers RI moyens par commune en 2025**Bénéficiaires actifs par commune**

Commune	Moyenne annuelle 2025
Blonay-St-Légier	80
Chardonne	21
Chexbres	24
Corseaux	26
Corsier-sur-Vevey	68
Jongny	11
La Tour-de-Peilz	280
Montreux	845
Puidoux	44
Rivaz	5
St-Saphorin	5
Vevey	690
Veytaux	41
Total	2137

rapport d'activités 2025



BLONAY -
SAINT-LEGIER



CHARDONNE



CORSEAUX



CORSIER-
SUR-VEVEY



JONGNY



MONTREUX



LA TOUR-DE-PEILZ



VEVEY



VEYTAUX

lexique

AACTS	Fondation addiction, action communautaire, travail social
AdCV	Association de communes vaudoises
AG	Assemblée générale
ARAS	Association régionale pour l'action sociale - région Riviera
ASANTE SANA	Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois
ASR	Association Sécurité Riviera
BE	Bureau exécutif
CA	Conseil administratif (Entente intercommunale selon art. 109a et ss LC) / Conseil d'administration (S.A.)
CC	Conseil communal
CF	Conseil de fondation
CICG SA	Compagnie industrielle et commerciale du gaz SA
CIEHL	Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman
CITS	Commission intercommunale de la taxe de séjour
CMVR	Conservatoire Montreux Vevey Riviera
Cogest	Commission de gestion
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire
CPR	Commission Prévention Riviera
CRTPR	Conférence régionale des transports publics Riviera
CSD	Conférence des syndicats de la Riviera
DGAIC	Direction générale des affaires institutionnelles et des communes
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
ECO	Service Economie, tourisme et vignes (Ville de Vevey)
EPS	Etablissement primaire et secondaire
EPT	Equivalent plein temps
FCR	Fonds culturel Riviera
FEM	Fondation pour l'enseignement de la musique
FET	Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera
FVA	Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture
GEDERIVIERA	Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera
GT	Groupe technique
LADE	Loi sur l'appui au développement économique
LC	Loi sur les communes
LEM	Loi sur les écoles de musique
LICom	Loi sur les impôts communaux
MOB SA	Société anonyme Montreux Oberland Bernois
MVR SA	Société anonyme de transports publics Montreux - Vevey - Riviera
MVT	Montreux-Vevey tourisme
OJ	Ordre du jour
PACom	Plan d'affectation communal
PA5	Projet d'agglomération de 5 ^e génération
PDi	Plan directeur intercommunal
PIG	Prestation d'intérêt général
PROMOVE	Promotion économique de la Riviera et de Lavaux
RA	Rapport d'activités
RSHL	Réseau santé Haut-Léman
SAAV	Société d'apiculture des Alpes vaudoises
SAI	Service des affaires intercommunales de la Riviera
SATOM SA	Société anonyme de valorisation des déchets incinérables (site Monthey) et de méthanisation des déchets biodégradables (site Villeneuve)
SIGE	Service intercommunal de gestion
SRGZA	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités
STEP	Station d'épuration
TP	Transports publics
TRV	Transport régional de voyageurs
TU	Transport urbain
UCV	Union des communes vaudoises
VMCV SA	Société anonyme de transports publics Vevey - Montreux - Chillon - Villeneuve
2M2C	Montreux Music & Convention Center



LE SAI EN BREF ...

En gestation depuis 1968, le service des intérêts généraux, chargé, en plus du secrétariat des affaires intercommunales, d'études générales que le greffe de Vevey n'avait plus le temps d'effectuer, a finalement été créé en 1972.

A cette époque, il n'existait pratiquement qu'une seule institution intercommunale, la Conférence des municipalités de Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux.

C'est en 1988 que l'idée d'instituer un véritable secrétariat intercommunal a pris forme. Un cahier des charges a été établi et le mode de contribution des autres communes aux frais de ce secrétariat a été défini pour entrer en vigueur dès 1990.

Depuis sa constitution, les tâches de ce service ont été en constante évolution, les affaires intercommunales devenant de plus en plus importantes pour finalement représenter les seules tâches du service qui, depuis 1995, s'appelle service des affaires intercommunales (SAI).

PRÉAMBULE

Comme pour les rapports d'activités précédents, celui de 2025 fait l'objet d'une adoption, d'une part, par les 9 syndics de la Riviera et, d'autre part, par la Municipalité de Vevey.

Pour mémoire, cette façon de procéder reflète la prise en charge financière du service par l'ensemble des communes de la Riviera et par conséquent, la dimension intercommunale de celui-ci.

Le présent rapport s'articule en trois parties :

- > Présentation du service
- > Activités 2025 en bref
- > Activités 2025 par domaine thématique

CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Service public rattaché administrativement et localisé à Vevey, le SAI est un service transversal œuvrant dans tous les domaines sur lesquels les municipalités lui confient un mandat.

Plaque-tournante de l'information, le SAI assure le relais entre le technique et le politique. Il dépend des 9 communes de la Riviera et, plus particulièrement, de la Conférence des syndics de la Riviera (CSD), dont il assure le secrétariat et la coordination.

Pour éviter toute confusion, il importe de relever que le SAI n'est pas une « préfecture bis ». Ainsi, si le préfet est un représentant de l'Etat auprès des communes, le SAI lui, intervient toujours dans le cadre de la sphère des compétences communales.

MISSIONS

En bref, les missions du service sont les suivantes :

- > Assurer la coordination, le développement et la gestion des projets intercommunaux qui lui sont confiés.
- > Gérer les institutions intercommunales existantes qui sont placées sous sa responsabilité.
- > Développer dans la mesure du possible, une vision globale de la régionalisation.
- > Développer l'information et la communication internes et externes.

COMPOSITION ET FINANCEMENT

Il est rappelé que jusqu'en 2001, les communes participaient au financement du service à hauteur de CHF 4.- / hab., le solde étant assuré par la commune de Vevey. En 2002, les communes ont accepté de cofinancer le service et de porter leur participation à CHF 7.- / hab. Celle-ci a été augmentée progressivement pour atteindre CHF 7.50 en 2007. Face à la croissance globale des tâches du SAI, les communes ont accepté d'accorder au service une augmentation de leur participation de CHF 2.- / hab. dès 2008, afin de pouvoir créer un poste d'adjoint·e supplémentaire; possibilité qui n'a toutefois pu se concrétiser que courant 2011. Le service est doté de 6 postes équivalant à 4,5 EPT.

A fin 2025, le SAI comptait 5 postes équivalant à 4.1 EPT, soit la cheffe de service (100%), 2 adjointes (190%) et 2 secrétaires (120%). L'un des deux postes d'adjointes a été augmenté de 10% dès septembre - ce qui revient à une moyenne annuelle d'environ 4 EPT.

En 2025, la facturation aux communes a été de CHF 9.75 / hab. au lieu des CHF 10.- / hab. budgétés. Le service facture également les prestations qu'il effectue pour les institutions disposant d'un budget propre (forfaits depuis 2016), ce qui permet de financer la part non couverte par les contributions communales. Il s'agit de la CIEHL, des Fonds intercommunaux culturels, sportif et de sauvetage, de la Commission Prévention Riviera et de la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera.

LE SAI ET LES COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

Le tableau ci-dessous présente, de manière synthétique, une vue des principales collaborations intercommunales sur la Riviera et permet ainsi de situer le rôle et les secteurs d'interventions du SAI.

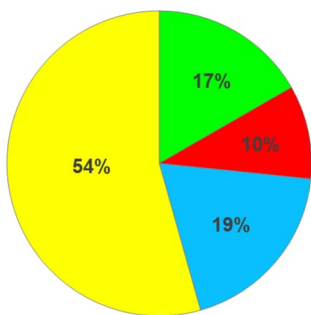
COORDINATION GÉNÉRALE	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TRANSPORTS ÉQUIPEMENTS	CULTURE SPORTS	ÉCONOMIE TOURISME	SÉCURITÉ PRÉVENTION	SERVICES ET INFRASTRUCTURES TECHNIQUES	SOCIAL SANTÉ (PARTENARIATS CANTON-COMMUNES)
<ul style="list-style-type: none"> Conférence des syndicats de la Riviera (CSD) Entente intercommunale Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) Conférence des municipalités Vevey - Montreux - La Tour-de-Peilz Autres conférences des municipalités 	<ul style="list-style-type: none"> Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT Riviera) Conférence régionale des transports publics Riviera (CRTPR) Bureau technique intercommunal du Cercle de Corsier Convention Cartoriviera Convention Agglomération Rivelac 	<ul style="list-style-type: none"> Entente intercommunale Fonds Culturel Riviera (FCR) Fondation du Conservatoire de Musique et Ecole de Jazz Vevey Montreux Riviera (CMVR) Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes (Fonds sportif) Convention relative à l'utilisation des installations sportives 	<ul style="list-style-type: none"> Association pour la promotion économique de la Riviera et de Lavaux (Promove) Association Montreux-Vevey Tourisme (MVT) Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve Commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS) 	<ul style="list-style-type: none"> Association de communes Sécurité Riviera (ASR) Commission Prévention Riviera Inspection des chantiers Fonds intercommunal de réserve pour l'achat et le renouvellement d'unités de sauvetage Fondation Addictions, Action communautaire, Travail social (AACTS) 	<ul style="list-style-type: none"> Association de communes Service intercommunal de gestion (SIGE) SATOM SA Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera (GEDERIVIERA) Société de transports publics Vevey Montreux Chillon Villeneuve (VMCV SA) Fondation de transports publics Montreux - Vevey - Riviera (MVR SA) Compagnie industrielle et commerciale du gaz (CICG) 	<ul style="list-style-type: none"> Association régionale d'action sociale Riviera (ARAS) Réseau Santé Haut-Léman (RSHL) Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention - Est vaudois (ASANTE SANA)

Structures dont la gestion et la coordination sont assurées par le SAI

Structures indépendantes avec lesquelles le SAI peut être amené à collaborer de façon ponctuelle ou permanente



2025



- coordination générale
- sécurité / prévention
- AT / transports / équipements
- culture / sports / tourisme

Le graphique ci-dessus montre la répartition du temps consacré par le SAI aux grands domaines d'activités qui lui incombent.

Les proportions sont similaires à celles de 2024. La part du domaine culture / sports / tourisme reste prépondérante, le suivi et la gestion des institutions du FCR demandant un investissement important de la part du service.

LE SERVICE EN QUELQUES LIGNES ET QUELQUES CHIFFRES

Dans le cadre de la gestion des commissions et institutions permanentes, le SAI est notamment chargé d'organiser et de préparer les séances, de rédiger les procès-verbaux et d'assurer le suivi des décisions et ce, pour tous les organes intercommunaux et les différents groupes de travail placés sous sa responsabilité.

En 2025, le service a organisé ou a participé à plus de 80 séances concernant une vingtaine d'organes intercommunaux ou groupes de travail / projets spécifiques. Parmi les missions et tâches du SAI en 2025, nous citerons les principaux dossiers suivants :

- > **Le Fonds culturel Rivera (FCR)** : dossier toujours prépondérant pour le service, qui a consacré cette année encore un temps important à l'analyse de la situation de chacune des 22 institutions bénéficiaires du fonds, ainsi qu'à l'établissement des comptes et du RA 2024, du budget 2026, des préavis et de la proposition de répartition des subventions pour 2026.
- > **Proposition d'une nouvelle répartition du déficit des transports urbains VMCV** : réflexion menée par le service dans le cadre de la Conférence Régionale des Transports Publics Riviera (CRTPR) dès la mi-2024. La proposition d'une clé de répartition basée sur la population pondérée par un coefficient de qualité de desserte a été présentée en septembre à la CRTPR et en octobre à la CSD. La consultation des municipalités sur les projets de préavis et de convention y relatifs a démarré en décembre 2025, parallèlement à celle de la DGMR. Les résultats de la consultation sont attendus mi-janvier 2026.
- > L'analyse de **l'avant-projet de modification de la loi sur les communes (LC)** : l'avant-projet a été mis en consultation par le Canton durant le 1er trimestre 2025. Le service s'est penché sur le chapitre relatif aux collaborations intercommunales et a rédigé une position ainsi que des propositions, validées par la CSD et transmises à la DGAIC en avril 2025, ainsi qu'à l'UCV.
- > **La lutte contre le frelon asiatique** : les municipalités de la Riviera ont été alertées sur la problématique du frelon asiatique dans le cadre du Forum des municipalités de mars 2025. Au vu du caractère d'urgence et de l'ampleur du phénomène, le sujet a été repris et suivi dans le cadre de la CSD, pour aboutir à des propositions de soutien à la Société d'Apiculture des Alpes Vaudoises (SAAV) qui lutte très activement et de manière bénévole contre le frelon asiatique. Dites propositions ont été validées par les municipalités. Une délégation de la CSD a rencontré l'ASR fin 2025 en vue de développer une collaboration pérenne dans la lutte contre le frelon asiatique.

coordination générale

Ce chapitre présente, sous forme résumée et thématique, les activités liées aux principales institutions, commissions et groupes de travail⁽¹⁾. La classification par grand domaine d'activité reprend celle présentée dans le tableau (p. 2) relatif aux collaborations intercommunales.



MISSION ...

Lieu de réflexions et d'échanges des syndic-que-s de la Riviera leur permettant de définir des lignes directrices pour la région.

A la demande d'une ou de plusieurs municipalités, la CSD peut aussi traiter un projet / un dossier régional, en vue de soumettre des propositions aux municipalités.

FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > composition : 9 syndic-que-s
- > présidence 2025 :
Mme Arianne Rouge
jusqu'au 30 juin /
Mme Nicole Pointet
dès le 1^{er} juillet
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > environ 7 à 8 séances / an
- > pas de budget propre
- > dès 2008, invitation régulière aux syndic-que-s du Pays-d'Enhaut et au Préfet
- > organisation de séances spécifiques syndic-que-s Riviera - Pays-d'Enhaut sous l'égide de la préfecture (problématiques communes)

CSD (CONFÉRENCE DES SYNDICS DE LA RIVIERA)

La CSD s'est réunie à sept reprises en 2025 et a échangé sur de nombreux sujets dont les principaux sont présentés dans le présent rapport, qui se veut synthétique.

Il est rappelé que depuis 2016, l'ordre du jour (OJ) des séances suit un « canevas » qui permet une coordination et un suivi plus systématique des principaux sujets et dossiers propres à la région et qui est appelé à évoluer selon les thématiques émergentes.

Les rencontres annuelles ou ponctuelles, organisées pour la plupart par le SAI sous l'égide de la CSD, sont traitées au chapitre « Information et communication » en page 8.

Coordination régionale / extrarégionale

L'Union des Communes Vaudoises (UCV) représentant les intérêts des communes, les sujets d'actualité qui sont traités dans ce cadre ont fait l'objet d'informations systématiques par les syndic-que-s délégué-e-s qui siègent dans ses divers organes et ce, dans le respect de la confidentialité lorsqu'elle est exigée par le Conseil d'Etat. La Commune de Corseaux est également membre de l'Association de Communes Vaudoises (AdCV) et son syndic communique les informations utiles y relatives.

Parmi les sujets abordés dans le cadre de l'UCV, certains ont fait l'objet d'une implication importante de la CSD, tels que :

- L'avant-projet de révision de la LC

La CSD a reçu une délégation de la DGAIC lors de sa séance de mars 2025, durant la phase de consultation sur l'avant-projet de loi.

Comme mentionné en page 3, le SAI a centré son analyse et appréciation sur le chapitre relatif aux collaborations intercommunales, avec des mesures concrètes. Cette position a été validée par la CSD, puis transmise aux municipalités de la Riviera ainsi qu'à la DGAIC et à l'UCV. En synthèse, le SAI relève que l'avant-projet montre une grande méconnaissance du « terrain » et aurait des implications préjudiciables à la Riviera. En définitive, le projet évite les questions de fond sur les attentes du canton vis-à-vis des communes (taille critique / fusions / etc.). Une prise de position sur le rôle du / de la syndic-que a également été transmise dans le cadre de la consultation.

⁽¹⁾ Les informations relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux activités passées de ces diverses commissions et institutions, se trouvent sur le site internet du SAI www.sai-riviera.ch

coordination générale

- Le budget 2026 présenté par le Conseil d'Etat

La CSD a débattu en particulier sur le décret urgent concernant la réduction de la part communale au produit de l'impôt sur les gains immobiliers en 2026 / 2027, d'autant plus problématique que les budgets communaux étaient déjà bouclés. Début décembre, la CSD a rédigé un courrier aux député·e·s du district, dans le but d'attirer leur attention sur la situation.

D'autres sujets abordés dans le cadre de l'UCV ont fait l'objet d'informations et d'échanges au sein de la CSD (projets de lois / finances / gouvernance / etc.). Par ailleurs, dans le cadre de sa visite des districts, une délégation de l'UCV a rencontré les syndic·que·s ainsi que des représentant·e·s des municipalités de la Riviera et du Pays-d'Enhaut en septembre 2025 (cf. page 8).

Enfin, le préfet et les syndic·que·s du Pays-d'Enhaut sont invités à la CSD de manière régulière, ce qui permet au préfet de relayer un certain nombre d'informations issues du Canton, mais aussi d'échanger autour des problématiques et projets des trois autres communes du district, lorsque l'occasion se présente.

Aménagement du territoire / transports-mobilité / environnement / infrastructures

L'Agglomération Rivelac a fait l'objet d'une information régulière au sein de la CSD, l'année 2025 ayant été rythmée par des phases déterminantes de consultation et de validation des exécutifs communaux et cantonaux sur le projet d'agglomération de 5^e génération (PA5) qui a été déposé auprès de la Confédération en mars. Une délégation de l'agglomération est venue présenter un point de situation sur le plan directeur intercommunal (PDi) et la SRGZA en juin. Par ailleurs, la CSD a été informée en novembre des réflexions en cours concernant la structure juridique de l'agglomération (cf. <https://agglorivelac.ch>).

Comme indiqué en page 3, le SAI a présenté à la CSD ses réflexions et proposition de nouvelle répartition du déficit des lignes de transport urbain VMCV lors de sa séance d'octobre, qui a validé le lancement de la consultation des municipalités et de la DGMR en parallèle, sur le projet de préavis et de convention y relatifs (cf. page 10 - CRTPR).

La représentation des communes actionnaires au sein du Conseil d'administration de MVR SA a été abordée à plusieurs reprises et une proposition a été présentée aux syndic·que·s en septembre.

coordination générale

Comme annoncé dans le RA 2024, les municipalités de la Riviera ont été consultées sur une liste d'équipements et d'installations d'utilité publique / d'importance régionale, établie par le SAI et complétée par les municipalités, ce qui a permis de l'actualiser.

En novembre, une délégation du SIGE est venue présenter le projet de nouvelle STEP régionale, une fois le préavis déposé auprès du conseil intercommunal de l'association. Cela a permis d'échanger tant sur des questions de procédure que des questions techniques et financières.

Economie / tourisme

L'Association-Musée Blonay-Chamby s'est adressée aux municipalités de la Riviera via la CSD, pour leur demander de reconduire leur soutien, pour la période 2026-2030. Toutes les municipalités ont maintenu leur soutien ou l'ont légèrement adapté, soit sous forme de forfait annuel, soit en CHF / hab. Le SAI s'est chargé de transmettre la synthèse des réponses à l'association.

Sécurité / prévention

En janvier, une délégation de l'ASR est venue présenter l'état des réflexions portant sur le projet de « Maison de la sécurité publique », le choix d'un site s'étant complexifié depuis les premières analyses présentées en 2019. En synthèse des échanges, la CSD a estimé qu'un mandat externe serait plus légitime pour finaliser l'analyse multicritères menées sur les sites potentiels.

Comme mentionné en page 3, les municipalités et la CSD ont été réceptives à la demande de la SAAV relative à la lutte contre le frelon asiatique, ayant accepté un soutien d'urgence pour l'année 2025. L'objectif est de pérenniser le soutien des communes, car le phénomène s'amplifie et la SAAV ne pourra pas poursuivre la lutte bénévolement et sans appui. Dans cette optique, l'ASR a été approchée pour coordonner les actions de lutte à l'échelle de la région. Une première rencontre entre une délégation de la CSD et de l'ASR a eu lieu début décembre.

Santé / social

La recherche d'un lieu d'hébergement d'urgence pour la région est toujours d'actualité, depuis la fermeture du Hublot à Vevey. Des démarches sont en cours.

Une information régulière a été apportée sur l'évolution de la gouvernance des régions d'action sociale, dont l'entrée en vigueur est prévue pour début 2027.

Enfin, la CSD a reçu une délégation d'ASANTE SANA en octobre, lui permettant de prendre connaissance des changements réalisés et en cours, à la suite d'une réorganisation de l'institution.

coordination générale



BUT ...

Entente intercommunale ayant pour but de gérer un fonds destiné à participer au financement d'objets reconnus d'intérêt public régional par les 9 conseils communaux (études, projets, équipements).

FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > conseil administratif (CA) : 1 représentant-e par municipalité (9 syndic-que-s)
- > présidence CA 2025 : Mme Arianne Rouge jusqu'au 30 juin / Mme Nicole Pointet dès le 1er juillet
- > commission intercommunale de gestion : 2 membres et 1 suppléant-e nommé-e s par chaque conseil communal
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > au minimum 2 séances / an
- > financement : CHF 5.- / hab. / an

CIEHL

(COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN)

Le Conseil administratif (CA) de la CIEHL s'est réuni à deux reprises en 2025 : en mars pour l'examen des comptes et du rapport d'activités 2024, puis en septembre, pour le budget 2026, documents adoptés à l'unanimité par le CA, puis par les neuf municipalités et conseils communaux de la Riviera.

En 2025, la contribution des communes à la CIEHL a été maintenue à CHF 5.- / habitant et le même montant a été porté au budget 2026. S'agissant du montant de CHF 3 mio provisionné entre 2022 et 2024 dans un fonds de réserve, pour la participation aux travaux de rénovation et sécurisation du 2m2c, le CA est entré en matière sur la demande de la Municipalité de Montreux de le verser courant 2025, avant l'achèvement des travaux prévu au printemps 2026.

De plus, aucune nouvelle demande de soutien n'est parvenue à la CIEHL en cours d'année 2025.

Le CA a été informé que la demande de soutien de la Commune de Chardonne relative la « Construction d'un abri forestier et création d'un parcours Nature didactique au Mont-Pèlerin » en 2024, a notamment obtenu un soutien de la part de la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera (FET - cf. page 14).

Par ailleurs, une première discussion a eu lieu sur l'avant-projet de LC dans le cadre de la séance du CA de mars, lors de laquelle le SAI a pu développer son analyse / appréciation auprès des syndic-que-s. Le CA a décidé que le SAI pouvait transmettre aux municipalités les documents qu'il a rédigés, ainsi qu'à la DGAIC. Le dossier a été suivi dans le cadre de la CSD ensuite.

Un point de situation a également été fait sur la « Vision régionale des infrastructures sportives et d'utilité publique », sur sollicitation de la Municipalité de Blonay - Saint-Légier. Le SAI a envoyé une proposition de liste d'équipements / infrastructures d'utilité publique et d'importance régionale (pas exclusivement sportifs), sur laquelle les municipalités ont été appelées à se déterminer et à proposer des compléments, le cas échéant. Le service a précisé qu'il n'y avait aucune approche financière à ce stade. En outre, le CA a convenu que l'approche territoriale devrait être abordée dans le cadre de l'Agglomération Rivelac.

Un rapport d'activités spécifique CIEHL est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

coordination générale



POUR RAPPEL ...

Le site internet du SAI www.sai-riviera.ch en ligne depuis 2006, reste l'outil d'information privilégié sur les principales institutions et dossiers / projets gérés par le service.

Dès 2014, une rubrique « archives » a été créée pour chacun des domaines traités, afin de séparer plus clairement la partie « actualité » de « l'histoire ».

INFORMATION ET COMMUNICATION

L'année 2025 a été ponctuée par divers échanges à l'échelle de la Riviera ou du district, dont les principaux sont indiqués ci-après.

Un **Forum des municipalités** s'est tenu le 5 mars 2025 à Veytaux, dont les thèmes ont été définis dans le cadre de la CSD et l'organisation prise en charge par le SAI. Une présentation sur la répartition des compétences entre la municipalité et le conseil communal a été réalisée par une juriste de la DGAIC et suscité un certain nombre de questions ainsi qu'un échange constructif. La Municipalité de Blonay - Saint-légier a abordé ensuite la problématique de la lutte contre le frelon asiatique, à la suite d'un courriel que la Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture (FVA) a envoyé aux communes, dans le but de les alerter sur l'ampleur du phénomène et de solliciter leur soutien, car ni la Confédération ni le Canton ne considèrent cette lutte comme une question de santé et de sécurité publique prioritaire. Le suivi a été confié à la CSD (cf. page 6)

Une **Rencontre CSD - Député·e·s** a été organisée le 9 septembre 2025 par le SAI sous l'égide de la CSD. L'objectif des syndic·que·s était de transmettre et d'échanger sur les difficultés que les communes rencontrent avec l'Etat de Vaud, principalement sur les aspects financiers, en lien avec les mesures budgétaires annoncées par le Conseil d'Etat, telles que les prestations d'intérêt général des hôpitaux (PIG) ou d'autres reports de charge.

Par ailleurs, il est rappelé qu'en dehors du présent rapport d'activités, le site internet du SAI est mis à jour régulièrement (www.sai-riviera.ch). En outre, le service rédige les rapports d'activités annuels de plusieurs institutions qu'il gère, soit la CIEHL, le Fonds culturel Riviera, la CORAT Riviera et la Commission Prévention Riviera. Ces rapports constituent également une source importante d'informations, complémentaire au rapport d'activités du service. Après adoption par les instances concernées, ils sont tous disponibles sur le site internet du SAI.

aménagement / transports / équipements



MISSION ...

Commission consultative chargée d'étudier les problématiques régionales en lien avec l'aménagement du territoire et d'établir des propositions aux municipalités

FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > commission consultative
- > CORAT plénière :
1 représentant-e / municipalité
+ 5 chef-fe-s de service communaux
- > présidence / vice-présidence 2022-2026 : Mme Elise Kaiser (La Tour-de-Peilz) / M. Ludovic Sherif (Veytaux)
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > invités : directeur de Promove dès 2017 / coordinateur du Bureau technique de l'agglomération Rivelac dès mi 2020
- > 3 à 4 séances / an ou plus selon les projets
- > pas de budget propre

CORAT RIVIERA

(COMMISSION RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE)

Le SAI est chargé de l'organisation, de la préparation et du suivi des séances de la CORAT plénière.

La CORAT s'est réunie à 5 reprises en 2025, en février, avril, juin, septembre et novembre, séances lors desquelles deux grands points ont été systématiquement abordés, soit :

- > l'Agglomération Rivelac, qui a connu de nombreux défis à relever en 2025, avec le dépôt du projet d'agglomération de 5e génération (PA5) auprès de la Confédération en mars, la finalisation du dossier de plan directeur intercommunal vaudois (PDi) et son envoi pour examen préalable; enfin, la procédure d'adoption de la SRGZA, menée en collaboration avec Promove.
- > Les dossiers communaux à incidence régionale, notamment les procédures relatives aux PACom, menées en parallèle par la plupart des communes.

La démarche « Interface gare de Vevey » a fait l'objet d'une présentation spécifique à la CORAT, s'agissant d'une mesure phare du PA5 - entrée Ouest de l'agglomération. Le sujet a suscité un grand intérêt de la part de l'assemblée, au vu des échanges partagés.

La démarche relative au développement touristique des hauts de la Riviera a fait l'objet d'une information de Promove, qui la conduit. Deux ateliers ont été menés dans ce cadre, principalement afin de définir quels sont les projets stratégiques, régionaux, prioritaires et susceptibles d'obtenir un soutien cantonal LADE.

Enfin, les membres de la CORAT ont échangé sur de nombreux autres sujets, notamment sur une étude menée par les Cantons de Vaud et Fribourg sur la possibilité de développer un TRV entre Bulle et Vevey.

Un rapport d'activités spécifique CORAT Riviera est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

aménagement / transports / équipements



MISSION ...

Commission consultative chargée d'améliorer la coordination, de développer une stratégie régionale des transports publics et de poursuivre les réflexions sur un rapprochement des entreprises de transports.

FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > commission consultative
- > 1 représentant-e par municipalité
 - président du CA / directeur de chaque entreprise de transport public (VMCV SA / MVR SA / MOB SA)
 - 2 représentants du Canton de Vaud (préfet / DGMR)
 - 1 représentant-e de la CORAT (présidente)
- > président dès 2023 : M. Florian Chiaradia (Montreux)
- > secrétariat, coordination et suivi par le SAI
- > 1 à 2 séances / an, et + si besoin
- > pas de budget propre

CRTPR

(CONFÉRENCE RÉGIONALE DES TRANSPORTS PUBLICS DE LA RIVIERA)

Pour rappel, la CRTPR a été mise en place début 2018, succédant à différentes phases de réflexions autour du rapprochement entre les entreprises de transports publics (TP) VMCV SA et MVR SA (2013), puis pour identifier les difficultés et proposer des solutions pour renforcer la politique régionale des TP (2015).

Le SAI est chargé quant à lui de l'organisation, de la préparation et du suivi des séances de la CRTPR.

Pour rappel, lors de sa séance de septembre 2023, la CRTPR a décidé de lancer une réflexion globale permettant de définir des principes de clé de répartition pour le déficit du transport urbain (TU) à l'échelle de la région et non plus ligne par ligne, confiant dite réflexion au SAI, qui a pu entreprendre le travail mi-2024, comme annoncé. Un petit groupe de travail (GT) a été constitué, réunissant le président de la CRTPR ainsi qu'une délégation des VMCV, dans l'objectif de démarrer et d'assurer le suivi des réflexions.

Ledit GT s'est réuni en mai et la CRTPR en septembre 2025, le SAI ayant présenté ses réflexions ainsi qu'une proposition de répartition du déficit du TU VMCV à cette occasion. Dite proposition est fondée sur la population pondérée par un coefficient de qualité de desserte, basé sur le nombre de courses par journée d'exploitation des lignes de TU VMCV. La CRTPR s'est montrée favorable à ce que le SAI présente également ses réflexions et propositions à la CSD en octobre.

Une fois la CRTPR et la CSD informées sur le projet de répartition du déficit du TU VMCV, le service a finalisé un projet de préavis régional, respectivement de convention y relatifs. Les municipalités de la Riviera et celle de Villeneuve ont été consultées sur cette base, entre décembre 2025 et janvier 2026. La DGMR a également été consultée en parallèle, plus particulièrement sur le projet de convention.

culture / sports



BUT ...

Entente intercommunale ayant pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant à leurs charges artistiques, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda régional

FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > conseil administratif (CA) : 1 représentant·e / municipalité
- > présidence 2021-2026 : M. Vincent Bonvin (La Tour-de-Peilz)
- > bureau exécutif (BE) : 3 délégué·e·s nommé·e·s par le CA, dont le président
- > commission intercommunale de gestion (cogest) : délégué·e·s nommé·e·s par chaque conseil communal
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > 4 séances ou plus / an pour le BE
- > 4 séances / an pour le CA
- > 2 séances / an pour la cogest (comptes / budget)
- > financement : CHF 46.- / hab. en 2025

FCR (FONDS CULTUREL RIVIERA)

Pour rappel, la convention intercommunale « Fonds culturel Riviera » est entrée en vigueur en juillet 2003, après avoir été adoptée par les conseils communaux de la Riviera et approuvée par le Conseil d'Etat. Depuis lors, le SAI est chargé du secrétariat et de la gestion du fonds.

En 2025, le BE et le CA se sont réunis à 4 reprises, notamment en mars pour l'adoption des comptes et du rapport d'activités 2024 et en septembre pour l'adoption du budget 2026.

Comme chaque année, le SAI a exercé un suivi attentif sur l'évolution des 22 institutions bénéficiaires du FCR, en communiquant ses constats et analyses au BE et au CA au cours de l'année. Même si l'année 2025, respectivement la saison 2024-2025, se soit dans l'ensemble déroulée de manière satisfaisante pour les institutions bénéficiaires, nombreuses sont celles qui demeurent préoccupées notamment par l'inflation toujours marquée, la difficulté à recruter des bénévoles et celle d'assurer une rémunération équitable des acteurs culturels. Par ailleurs, elles soulignent qu'il reste difficile de maintenir ou de trouver des sponsors, et qu'elles disposent de peu de marge de manœuvre pour augmenter leurs recettes propres (ex. : billetterie). S'agissant des institutions montreusiennes dont la programmation se déroule à l'Auditorium Stravinski, il est prévu qu'elles réintègrent le 2m2c dès le 3^e trimestre 2026. Ce retour pourrait avoir des répercussions financières pour les institutions, sans compter que certaines vont à nouveau devoir revoir leur programmation, après avoir adopté un nouveau modèle durant cette période transitoire. Le souci du FCR est donc de poursuivre son soutien dans toute la mesure du possible, en tenant compte des moyens financiers à disposition.

Par ailleurs, aucune nouvelle institution n'a été intégrée au fonds en 2025.

Enfin, sur les 24 demandes d'aide à la création / soutien ponctuel traitées en 2025 par le FCR, 6 ont été acceptées, répondant aux principes d'octroi du FCR.

Un rapport d'activités spécifique FCR est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

culture / sports



BREF HISTORIQUE :

- > 01.01.2002 : fusion des conservatoires de Montreux et de Vevey
- > En parallèle, convention entre la Fondation du Conservatoire Riviera et les municipalités fixant les conditions de soutien financier
- > 2002-2012 : facturation et suivi financier par le SAI pour les 10 communes
- > 01.08.2012 : entrée en vigueur de la LEM (Loi sur l'enseignement de la musique)
- > 2012-2018 : déploiement progressif de la LEM / convention réglant la période transitoire entre les communes et le CMVR
- > 01.01.2019 : fin de la période transitoire / entrée en vigueur d'une nouvelle convention entre les communes et le CMVR réglant les modalités de prise en charge des locaux et le versement d'un soutien régional

CMVR

(CONSERVATOIRE ET ÉCOLE DE JAZZ MONTREUX-VEVEY-RIVIERA)

Considérant la dimension régionale du CMVR, les communes de la Riviera soutiennent financièrement le conservatoire depuis 2002, par le biais d'une convention. Le SAI assure la coordination entre le CMVR et les communes, ainsi que la facturation des contributions communales.

La convention d'origine précise que les communes participent aux charges annuelles du conservatoire par le biais d'une subvention régionale et qu'en contrepartie, le conservatoire s'engage à maintenir des tarifs d'écologie réduits pour les élèves de la Riviera.

Afin d'adapter les modalités du soutien régional au nouveau cadre cantonal fixé par la LEM (loi sur les écoles de musique), une nouvelle convention de durée déterminée a été signée en 2012, pour régler la période transitoire entre l'entrée en vigueur de la LEM et son déploiement complet. Les principales modifications portaient sur les contributions des communes qui tenaient compte de la part versée à la FEM, ainsi que sur les modalités de financement des frais de locaux.

Le SAI a ensuite rédigé une nouvelle convention qui a été adoptée par les municipalités et validée par le conservatoire. Elle est entrée en vigueur le 1er janvier 2019, pour une durée de 2 ans renouvelable.

Dite convention garantit au conservatoire un soutien régional complémentaire aux subsides de la FEM, permettant ainsi de maintenir des écologies abordables pour les élèves de la Riviera. Par ailleurs, elle précise les modalités de prise en charge des frais de locaux par les communes conformément à la LEM et aux directives cantonales en la matière.

En 2025, et comme de coutume, le SAI et le CMVR se sont contactés à plusieurs reprises afin que le SAI puisse établir, sur la base des éléments transmis par le Conservatoire (nombre d'élèves / frais de locaux / comptes et budget), la facturation des contributions communales pour 2025.

Lors de ces échanges, il a également été question des travaux d'aménagement, d'entretien et/ou de rénovation entrepris et à entreprendre dans certains locaux qu'occupe le Conservatoire, ainsi que de l'augmentation de certains frais facturés par les communes au Conservatoire, en lien avec l'occupation desdits locaux.

culture / sports



BUT ...

Fonds destiné à allouer des subventions aux clubs sportifs de la Riviera pour soutenir et encourager la formation des jeunes sportifs de 5 à 20 ans

FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > assemblée générale : 1 représentant-e / municipalité + participation des délégués au sport de Montreux / Vevey / La Tour-de-Peilz
- > présidence 2021-2026 : M. Igor Rinaldi (Veveytaux)
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > minimum 1 séance / an
- > financement : CHF 7.20 / hab. en 2025

FONDS SPORTIF

(FONDS INTERCOMMUNAL DE SOUTIEN AUX SOCIÉTÉS SPORTIVES S'OCCUPANT DE LA FORMATION DES JEUNES)

Le secrétariat et la gestion du fonds sont assurés par le SAI. Outre la préparation, le suivi et la rédaction des procès-verbaux des séances, le service s'occupe de la tenue des comptes et des budgets, ainsi que de la récolte des données des clubs sportifs auprès des communes territoriales, de leur contrôle et de leur synthèse.

Soutien aux sociétés sportives

L'Assemblée générale (AG) du Fonds sportif intercommunal s'est réunie le 26 juin 2025. Lors de celle-ci, les membres ont :

- > adopté les comptes 2024 ;
- > décidé de facturer la contribution des communes à CHF 7.20 / hab. et de verser une subvention de CHF 63.50 / junior en 2026 ;
- > opté pour le maintien de la contribution des communes à CHF 7.20 / hab. pour 2026, montant que les communes ont été invitées à porter dans leur budget respectif.

Par ailleurs, lors de l'AG 2024, il avait été décidé d'appeler les municipalités à se positionner sur le principe de garantir une subvention annuelle du Fonds sportif comprise entre CHF 60.- et CHF 65.- par junior et d'adapter les contributions annuelles en conséquence, proposition qui impliquait de devoir modifier la convention du Fonds. Les cinq communes ayant répondu à dite consultation ont toutes refusé ledit principe.

Installations sportives régionales

Pour rappel, suite à la réponse au postulat sur les « Installations sportives d'importance régionale sur la Riviera » dont les dix CC ont pris acte fin 2015 - début 2016, et au rapport d'étude y relatif, le Fonds sportif a été chargé de prendre le « relais » de la CSD, dans l'optique de faire avancer le dossier.

Suite à l'AG de 2024, chaque commune de la Riviera a dressé un inventaire des équipements / infrastructures sportives sur son territoire. Les délégués au sport des villes de Montreux et Vevey ont pu présenter, lors de l'AG de juin 2025, l'état des lieux actuel des équipements / infrastructures sportives présents sur la Riviera.

économie / tourisme



BUT ...

Fondation ayant pour but de participer au maintien, au développement et au perfectionnement de l'équipement touristique des communes de la Riviera

FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > conseil de fondation : 1 représentant·e / municipalité
- > présidence 2021-2026 : M. Alain Bovay (Blonay - Saint-Légier)
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > minimum 1 séance / an
- > financement (par année) :
CHF 5'000.- / grande commune
CHF 2'500.- / petite commune
CHF 10'000.- de la CITS

FONDATION POUR L'ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE DE LA RIVIERA

Pour mémoire, la Fondation pour l'équipement touristique de la région veveysanne s'est étendue aux communes de Montreux et Vevey en 2006 pour devenir la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera (FET). Les nouveaux statuts de dite fondation ont été adoptés en juin 2006 par le Conseil de fondation.

Le Conseil de fondation (CF) est composé d'un·e représentant·e par municipalité, auquel MVT est également invité, dans un souci d'une bonne coordination.

La FET est alimentée financièrement par les contributions annuelles des communes et par un montant forfaitaire octroyé par la Commission intercommunale de la taxe de séjour (CITS).

Le SAI assure le secrétariat et la gestion de la fondation (préparation des séances / procès-verbaux / préavis sur les projets et suivi des dossiers / etc.). Il s'occupe également du suivi auprès du Registre du commerce et de l'Autorité de surveillance des fondations.

Le CF a siégé à deux reprises en 2025 :

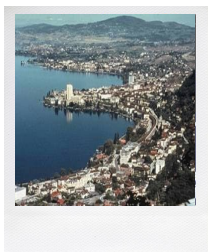
- > le 30 avril, séance lors de laquelle le CF a adopté les comptes 2024 et accepté de reconduire les contributions des communes pour 2025. Il a également décidé d'entrer en matière sur la demande de soutien de la Société d'astronomie du Haut-Léman pour son projet MONT^{ure} OLYMPUS (remplacement de la monture de l'Observatoire de Vevey).
- > le 5 novembre, séance lors de laquelle le CF a accepté, à l'unanimité, le principe d'un soutien à la Ville de Vevey / ECO pour son projet de transformation de la Grenette. Cette décision reste toutefois conditionnée à l'adoption du préavis y relatif par le conseil communal de Vevey.

MVT (MONTREUX-VEVEY TOURISME)

Rappelons qu'en 2002, le SAI a été chargé, avec l'appui d'un groupe de travail politique, de proposer un nouveau cadre global et une nouvelle clé de répartition financière pour la participation des collectivités publiques au financement de MVT. Cette clé de répartition est entrée en vigueur en 2003, pour une période s'étendant jusqu'à fin 2005.

MVT a ensuite déposé des demandes de reconduction et ponctuellement d'augmentation de la subvention pour des périodes de 3 ans. La dernière demande concerne la période 2024-2026.

économie / tourisme



COLLABORATION PONCTUELLE

En référence au tableau des collaborations intercommunales du présent rapport (cf. p. 2), la CITS est une structure indépendante, avec laquelle le SAI a été amené à collaborer dès 2020.

CITS (COMMISSION INTERCOMMUNALE DE LA TAXE DE SÉJOUR)

Pour rappel, début 2020, le SAI a été sollicité par la CITS pour entreprendre la révision de son règlement ainsi que pour réfléchir aux principes d'octroi des subventions aux manifestations.

Dans un premier temps, le SAI s'est consacré à la révision dudit règlement et a établi deux documents complémentaires : une entente intercommunale (convention) au sens des art. 109a et suivants de la loi sur les communes (LC) et un règlement au sens de l'art. 3bis de la loi sur les impôts communaux (LICom).

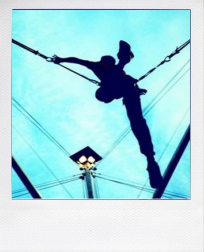
Ces documents ont été adoptés en mars-avril 2022 par les municipalités, et en novembre 2022 par les conseils communaux des 10 communes concernées.

La Convention a ensuite été approuvée par le Conseil d'Etat et le règlement par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport en novembre 2022. Ces documents sont entrés en vigueur dès leur approbation par le Canton.

Lors de la phase de démarrage des nouveaux outils, le SAI a apporté son soutien au secrétariat de la CITS (Service des finances de la Commune de Montreux) concernant la procédure d'adoption des comptes et du budget de l'entente intercommunale. Ledit secrétariat fait ponctuellement appel au SAI sur certaines questions portant essentiellement sur l'application du règlement de la CITS.

Toutes les étapes de la procédure relative à la modification du règlement de la CITS sont indiquées dans les RA 2022 et 2023 du SAI.

sécurité / prévention



MISSIONS ...

Commission visant à favoriser l'échange d'informations, l'identification des besoins, la mise en commun d'expertises et la concertation sur les stratégies de prévention en faveur de la cohésion sociale, ainsi que le soutien financier à des projets de prévention.

FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 9 communes de la Riviera
- > composition de la commission plénière :
 - 5 représentant·e·s des municipalités
 - 5 représentant·e·s des milieux professionnels (adaptable) : services sociaux communaux / jeunesse / prévention des addiction (AACTS) / éducation (EPS) / sécurité (prévention-ASR)
- > composition du GT : représentant·e·s des milieux professionnels de la CPR
- > Présidence 2021-2026:
 - Mme Jacqueline Pellet (Montreux) jusqu'au 30 juin 2024
 - Mme Gabriela Kämpf (Vevey) dès le 1er juillet 2024
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > en général 3 séances / an
- > financement : CHF 1.- / hab. / an

COMMISSION PRÉVENTION RIVIERA

Le SAI assure le secrétariat, la gestion, la coordination et le suivi de la commission. Instituée en 1996 sous la dénomination « Commission drogue », elle a été renommée « Commission Prévention Riviera » (CPR) à partir de 2001, en adéquation avec l'élargissement de son cahier des charges.

Pour rappel, la CPR a mené de nouvelles réflexions relatives à ses missions, ainsi qu'aux critères d'octroi de subventions à des actions de prévention, en 2023. Ces réflexions ont abouti à la rédaction d'un nouveau cahier des charges, qui a été validé par l'ensemble des municipalités de la Riviera fin 2023 - début 2024. Depuis, la Commission fonctionne selon cette nouvelle base.

Le groupe technique (GT), composé de représentant·e·s des milieux professionnels siégeant à la CPR et du SAI, s'est réuni à 3 reprises en 2025, en janvier, mai et octobre. Entre fin 2024 et début 2025, sur mandat de la CPR, le GT a échangé sur les items de la plateforme « Harcèl-Vevey ». Il a également identifié et transmis à la CPR les principaux enjeux de prévention rencontrés, a préavisé sur les demandes de subvention en faveur de projets de prévention et entériné les bilans des projets soutenus. En octobre, le GT a accueilli une délégation du Centre Ados Riviera venue présenter les activités de la nouvelle association « Ados de la Riviera ».

La Commission plénière s'est également réunie à trois reprises, en février, mai et octobre 2025. Outre l'adoption des comptes et du rapport d'activités 2024, elle a notamment suivi attentivement les réflexions et conclusions du GT, sujets qui globalement ont fait l'objet d'échanges dans le cadre du « tour de table » de la commission. Par ailleurs, la CPR a traité 6 demandes de soutien, dont 4 approuvées :

- > Commune et EPS de Blonay - Saint-Légier. Projet d'établissement « Branché-Débranché »
- > Fondation Pro Juventute - 147.ch, Conseils & aide pour les enfants et les jeunes - 2025
- > Commune de Vevey, Service de la cohésion sociale / Travail social de proximité (Ginkgo) - « Cap Avenir »
- > Association Multi-Scènes, « Être femme ici et là-bas » 2025-2026

Lors de ses séances, la CPR a également fait le point sur les projets ayant bénéficié d'un soutien et a pris acte des bilans y relatifs.

Un rapport d'activités spécifique CPR est transmis aux municipalités.

sécurité / prévention



BUT ...

Fonds intercommunal destiné à subventionner le matériel important et durable nécessaire à la pratique de la sécurité des usagers du lac

FONCTIONNEMENT ...

- > périmètre : 7 communes (6 Riviera + St-Saphorin)
- > assemblée générale : 1 représentant-e / municipalité
- > présidence 2021-2026 : M. Laurent Paschoud (Corseaux)
- > secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- > 1 séance / an
- > financement : CHF 0.50 / hab. / an

FONDS INTERCOMMUNAL

DE RÉSERVE POUR L'ACHAT ET LE RENOUELEMENT D'UNITÉS

DE SAUVETAGE

Destiné à subventionner le matériel important et durable, nécessaire à la pratique de la sécurité active des usagers du lac, le fonds est alimenté chaque année à raison de CHF 0.50 / habitant-e par les communes de Blonay - Saint-Légier, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, St-Saphorin et Vevey. Le SAI assure le secrétariat et la gestion du fonds depuis sa création en 1997.

L'Assemblée générale (AG) du fonds est convoquée usuellement une fois par année durant le 1^{er} semestre, pour traiter les comptes, l'estimation des besoins (proposition de facturer aux communes leur contribution ou non) et les éventuelles demandes de soutien financier des sociétés de sauvetage.

Les membres du Fonds se sont réunis le 2 avril 2025 et à cette occasion, ont adopté à l'unanimité les comptes 2024 et la projection 2025.

Afin d'être en mesure de subventionner une partie des dépenses annoncées par les sociétés de sauvetage d'ici 2032 et comme mentionné dans le rapport d'activité 2024, les membres du Fonds ont décidé de maintenir la facturation de la contribution des communes pour 2025 et pour les années suivantes.

Les communes partenaires ont ainsi été invitées à porter le montant de CHF 0.50 / habitant-e au budget 2026.

conclusion



Outre les dossiers courants à l'exemple du FCR, de la CSD ou de la CORAT qui occupent le service de manière prépondérante, l'année 2025 a été marquée par la finalisation du projet de nouvelle clé de répartition régionale du déficit des lignes urbaines VMCV.

A l'heure où ces lignes sont écrites, ce projet n'a malheureusement pas emporté l'adhésion des dix municipalités concernées, deux l'ayant refusé en l'état. Cela illustre les difficultés à faire converger les points de vues communaux et à construire un consensus régional. Nous espérons toutefois que les réflexions effectuées et les bases posées avec ce projet permettront à terme de développer une solution partagée à l'échelle de la Riviera.

Enfin, et pour la dernière fois, à l'occasion de cet ultime rapport d'activités établi sous ma direction, je souhaite remercier très sincèrement et chaleureusement l'ensemble des autorités communales et des partenaires du SAI, des professionnels et techniciens communaux pour la confiance témoignée et les collaborations mises en place.

Et bien évidemment un grand merci à toute l'équipe du SAI : Laurence, Nicole, Nathalie et Sylvie.

Vevey - mars 2026

Colette Rossier
Cheffe du service



Synthèse de l'année 2025

Après trois ans d'élaboration et de consolidation, plus d'une centaine de séances de planification et de concertation, l'Agglomération a pu déposer en mars 2025 son projet d'agglomération de 5^e génération. Plus d'une année est prévue pour l'examen de ce projet et des 40 autres au niveau national, avant une publication officielle des résultats à l'été 2026. Le volet touristique du pendant « plan directeur intercommunal » de ce projet a été complété au printemps et le PDI est depuis l'été 2025 en examen préalable cantonal. Afin de maximiser le temps à disposition pour le PA6, les travaux préliminaires ont déjà débuté en 2025, avec notamment un atelier avec les représentants des organes délibérants, afin de définir les thématiques à approfondir dans cette génération de projet.

En parallèle, la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités a été soumise aux organes délibérants à l'automne 2025. Pour pallier le fait que toutes les communes doivent valider l'exact même document, deux séances réunissant les commissions adhoc des treize communes ont été organisées au printemps : une première pour présenter le projet, suivie d'un délai de trois semaines afin que les membres des commissions puissent déposer des amendements. Une deuxième séance a permis d'échanger sur les amendements proposés. Ainsi, trois amendements sur les six ont été intégrés au dossier qui a été soumis aux organes délibérants. Fin octobre, les treize communes concernées ont validé cette stratégie régionale, confirmant ainsi son importance pour la coordination du développement économique et territorial de la région.

Le COPIL Rivelac a également répondu favorablement à la demande des communes de Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux visant à confier au Bureau d'Agglomération le pilotage du renouvellement du réseau de vélos en libre-service. Après une consultation ayant pour but d'identifier les communes intéressées, un groupe de travail intégrant les communes de Blonay – St-Légier, La Tour-de-Peilz, Montreux, Vevey et Villeneuve a été constitué. Ce groupe s'est chargé de réaliser un appel d'offres, dont la publication est prévue au printemps 2026.

Enfin, conformément à sa convention, une commission a engagé un travail sur la forme juridique de l'Agglomération. Lors de sa séance du 27 novembre, le COPIL Rivelac a validé le principe d'une association de droit privé comme personnalité morale. Une première version des statuts devrait être proposée aux exécutifs communaux au printemps 2026.

Version courte :

En 2025, l'Agglomération Rivelac a déposé en mars son projet d'agglomération de 5^e génération, actuellement en examen par les services de la Confédération (résultats attendus à l'été 2026), et a transmis le Plan directeur intercommunal en examen préalable cantonal. Les travaux préparatoires du PA6 ont également été lancés. L'Agglomération a par ailleurs coordonné l'adoption de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités, validée par les 13 communes fin octobre. Elle a piloté le renouvellement du réseau de vélos en libre-service avec un groupe de travail intercommunal (appel d'offres prévu au printemps 2026) et amorcé une réflexion sur sa forme juridique, le COPIL ayant retenu le principe d'une association de droit privé (statuts attendus en 2026).



Membres du COPIL Rivelac

- Mme Elise **Kaiser**, La Tour-de-Peilz — Co-présidente
- M. Pierre-Alain **Karlen**, Noville — Co-président en exercice jusqu'au 30 juin
- M. Roland **Mesot**, Châtel-Saint-Denis — Co-Président en exercice dès le 1^{er} juillet
- Mme Christelle **Luisier Brodard**, Conseillère d'État, État de Vaud
- M. Didier **Castella**, Conseiller d'État, État de Fribourg
- M. Thierry **Blanc**, Roche
- M. André **Blunski**, Attalens
- M. Antoine **Dormond**, Vevey
- M. Stéphane **Dorthe**, Remaufens
- Mme Muriel **Ferrara**, Rennaz
- M. Thierry **George**, Blonay — Saint-Légier
- M. Pierre-Alain **Maïkoff**, Chardonne
- M. Savio **Michellod**, Granges
- M. Christian **Minacci**, Corseaux
- M. Marcos **Pirès Mendes**, Bossonnens
- Mme Arianne **Rouge**, Corsier-sur-Vevey
- M. Jean-Luc **Sansonnens**, Jongny
- M. Ludovic **Sherif**, Veytaux
- M. Léonard **Studer**, Villeneuve
- M. Caleb **Walther**, Montreux

Membres du Bureau du COPIL Rivelac

- Mme Elise **Kaiser**, Tour-de-Peilz — Co-présidente
- M. Pierre-Alain **Karlen**, Noville – Co-président en exercice jusqu'au 30 juin
- M. Roland **Mesot**, Châtel-Saint-Denis — Co-Président en exercice dès le 1^{er} juillet
- Mme Sylvie **Cornut**, État de Vaud
- M. Antoine **Dormond**, Vevey
- M. Thierry **George**, Blonay – St-Légier
- M. Christian **Minacci**, Corseaux
- Mme Vittoria **Sacco**, État de Fribourg jusqu'au 30 septembre
- M. Michael **Blanchard**, Etat de Fribourg dès le 1^{er} octobre
- M. Caleb **Walther**, Montreux

Personnel du Bureau d'Agglomération

- M. Johan **Grossmann** – Coordinateur du bureau et chef de projet mobilité
- Mme Joy **Guardado** – Cheffe de projet urbanisme
- Mme Emmanuelle **Courvoisier-Leite** – Assistante de direction
- M. Guillaume **Guex** – Assistant de direction